

# Rapport annuel

2013



# Sommaire

Message des présidents	4
Chiffres clés de Belfius Insurance	6
Rapport de gestion	9
Comptes consolidés	41
Informations complémentaires	134

# Message des présidents

Madame, Monsieur,

C'est avec fierté que nous vous présentons nos résultats annuels pour l'année 2013, première année de notre stratégie « Switch to Belfius Insurance 2015 ».

En 2012, nous posons l'ambition de devenir l'assureur le plus efficace du marché, en termes de satisfaction des clients, de structure des coûts et de résultat opérationnel. En un an, le chemin parcouru est impressionnant.

Tout d'abord, 2013 a été une année de passage de témoin au niveau des organes de gestion de notre groupe. En juin, monsieur Alfred Bouckaert a démissionné de ses fonctions de président du conseil d'administration. Nous tenons à le remercier vivement pour le travail accompli au bénéfice de la société et pour les résultats qui s'en sont suivis.

Monsieur Jos Clijsters lui a succédé à la présidence du conseil d'administration. Il a été lui-même remplacé à la présidence du comité de direction de Belfius Banque par monsieur Marc Raisière, qui continue cependant à assumer ses fonctions auprès de Belfius Insurance jusqu'à l'arrivée de son successeur et à y mettre en œuvre notre stratégie.



**Jos Clijsters**  
Président du conseil d'administration

**Marc Raisière**  
Président du comité de direction

Élément central de notre stratégie, le client a été au cœur de nos préoccupations tout au long de l'année. Nous avons multiplié les actions pour augmenter sa satisfaction, notamment en développant notre offre de services en ligne pour nos clients retail et en adoptant une approche personnalisée pour nos clients corporate. Les résultats ne se sont pas fait attendre : aujourd'hui, 95 % de nos clients se déclarent satisfaits ou très satisfaits de nos produits et services.

Autre pilier de notre stratégie, notre approche multimarque et multicanal. Notre modèle de distribution a fait l'objet de nombreuses améliorations en 2013. Nous avons renforcé la collaboration avec Belfius Banque & Assurances avec pour objectif de devenir le premier bancassureur du marché belge. Nous avons sensiblement amélioré la rentabilité de notre réseau des AP assurances. À la suite de deux campagnes publicitaires remarquées, notre assureur direct Corona a vu ses ventes directes augmenter de plus de 50 %. Enfin, nous avons dynamisé notre activité orientée vers les clients du secteur Public & Corporate, en stimulant le canal du courtage. Les premiers résultats de cette démarche sont extrêmement encourageants puisque les primes collectées au travers de ce canal ont augmenté de 6,6 % par rapport à l'année précédente.

2013 a également été une année positive pour nos collaborateurs. Nous avons atteint avec nos partenaires sociaux un accord unique dans le secteur visant à mettre en place un statut à part entière pour le travail à domicile, faisant de nous des pionniers en matière de flexibilité d'horaire et de lieu de travail en Belgique.

Tous ces efforts ont porté leurs fruits, et les résultats présentés dans ce rapport annuel en sont la preuve. Aujourd'hui, Belfius Insurance est une entreprise solide, fermement engagée sur le chemin de son avenir. Un avenir dans lequel nous continuerons à jouer un rôle actif dans la société, à investir dans l'économie belge et à proposer des produits et services innovants à nos clients.

**Marc Raisière**

Président du comité de direction

**Jos Clijsters**

Président du conseil d'administration

# Chiffres clés de Belfius Insurance

<b>Bilan consolidé - Chiffres clés</b> (en milliers d'EUR)	31/12/12	31/12/13	Différence	Évolution en %
<b>TOTAL DE L'ACTIF<sup>(1)</sup></b>	<b>26 186 515</b>	<b>25 795 378</b>	<b>(391 138)</b>	<b>(1,49 %)</b>
dont				
Actifs financiers disponibles à la vente	14 497 325	13 522 638	(974 688)	(6,72 %)
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le compte de résultats	3 458 524	3 647 131	188 607	5,45 %
Crédits hypothécaires et autres prêts	6 346 915	6 782 084	435 169	6,86 %
Placements immobiliers	408 835	416 301	7 466	1,83 %
Spécifique à l'activité d'assurance	315 851	273 764	(42 087)	(13,32 %)
<b>TOTAL DES DETTES<sup>(1)</sup></b>	<b>24 632 446</b>	<b>24 194 391</b>	<b>(438 055)</b>	<b>(1,78 %)</b>
dont				
Provisions techniques	17 881 247	17 645 141	(236 107)	(1,32 %)
Passifs financiers désignés à la juste valeur par le compte de résultats	3 458 524	3 647 131	188 607	5,45 %
Spécifique à l'activité d'assurance	302 590	222 398	(80 192)	(26,50 %)
<b>TOTAL DES FONDS PROPRES</b>	<b>1 554 070</b>	<b>1 600 987</b>	<b>46 917</b>	<b>3,02 %</b>
dont				
Fonds propres de base <sup>(1)</sup>	798 942	1 012 111	213 170	26,68 %
Gains ou pertes latents ou différés reconnus dans les fonds propres <sup>(1)</sup>	739 093	573 159	(165 934)	22,45 %
Intérêts minoritaires	16 035	15 716	(319)	(1,99 %)

(1) Les chiffres au 31/12/2012 ont été adaptés à la suite de l'amendement de la norme IAS 19.

	31/12/12	31/12/13
<b>RATIOS CLÉS</b>		
Solvabilité <sup>(1)</sup>	160 %	185 %
Ratio de couverture <sup>(2)</sup>	110,37 %	109,67 %
Ratio coût/prime Non-Vie	17,70 %	18,80 %
Ratio coût Vie (sur moyenne provisions techniques Vie)	0,29 %	0,31 %
Nombre d'ETP	1 296	1 347

(1) Avant affectation du résultat.

(2) Belfius Insurance SA.

**Compte de résultats consolidé - Chiffres clés**

(en milliers d'EUR)

	31/12/12	31/12/13	Différence	Évolution en %
<b>RÉSULTAT NET AVANT IMPÔT<sup>(1)</sup></b>	<b>111 311</b>	<b>238 519</b>	<b>127 208</b>	<b>114,28 %</b>
Résultat technique net	(574 647)	(404 120)	170 527	29,68 %
Résultat financier	883 293	851 515	(31 778)	-3,60 %
Autres	2 768	(1 658)	(4 426)	-159,90 %
Frais généraux d'administration et de gestion <sup>(1)</sup>	(187 063)	(219 391)	(32 328)	17,28 %
Réductions de valeur	(13 040)	12 173	25 213	-193,35 %
<b>IMPÔT SUR LE RÉSULTAT<sup>(1)</sup></b>	<b>(25 851)</b>	<b>(26 027)</b>	<b>(176)</b>	<b>0,68 %</b>
<b>RÉSULTAT NET<sup>(1)</sup></b>	<b>85 460</b>	<b>212 492</b>	<b>127 032</b>	<b>148,65 %</b>
dont attribuable aux actionnaires <sup>(1)</sup>	84 348	212 413	128 065	151,83 %

(1) Les chiffres au 31/12/2012 ont été adaptés à la suite de l'amendement de la norme IAS 19.

(en milliers d'EUR)	31/12/12	31/12/13
<b>PRIMES-ENCAISSEMENT</b>		
Primes brutes reçues Vie	1 523 995	1 278 369
Primes brutes reçues Non-Vie	532 867	546 342



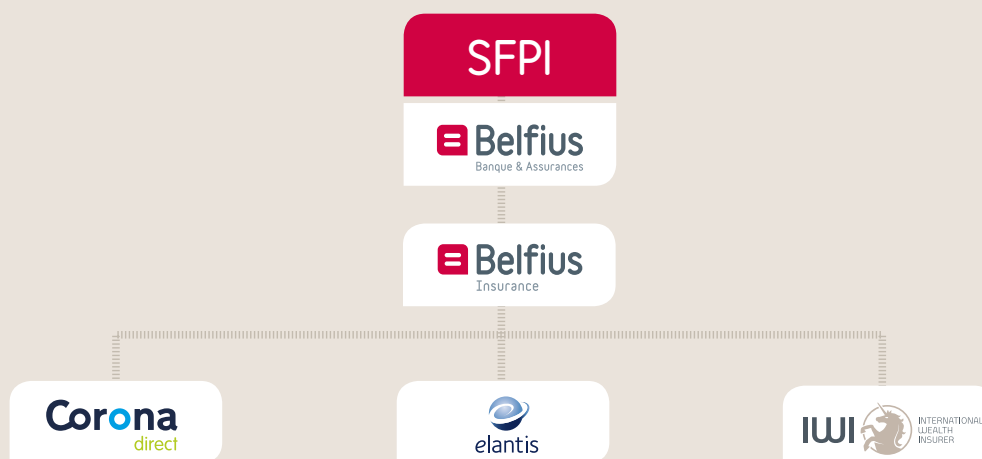


# Rapport de gestion

Profil du groupe	10
Faits marquants	12
Rapport d'activités	14
Gestion des ressources humaines	16
Analyse du bilan et du compte de résultats	17
Gouvernance d'entreprise	19
Gestion des risques	25
Gestion du capital	38

# Profil du groupe

## Notre structure



Belfius Insurance fait partie du groupe non coté en Bourse Belfius Banque & Assurances qui, depuis fin 2011, est la propriété de la Société Fédérale de Participations et d'Investissement.

Occupant la cinquième place sur le marché belge de l'assurance, Belfius Insurance propose une gamme complète de produits d'assurance vie et non-vie à ses clients particuliers et aux entreprises, indépendants, social profit et secteur public.

Depuis 2012, nous avons mis en place une nouvelle stratégie grâce à laquelle nous ambitionnons de devenir l'assureur le plus efficace du marché belge, en termes de résultat opérationnel, de frais généraux et de satisfaction du client. Et ce, en nous appuyant sur nos collaborateurs engagés et notre distribution multimarque et multicanal.

Cette approche multicanal et multimarque, unique sur le marché belge, nous permet de proposer des produits et services différenciés à l'ensemble de nos clients, afin de leur offrir la solution la plus adaptée à leurs besoins.

## Nos marques



## Belfius Assurances

Via les 772 agences de Belfius Banque, nous distribuons une large gamme de produits standardisés, tant Vie que Non-Vie. Au travers du canal de la bancassurance, nous nous adressons aux clients de la banque de détail et commerciale : particuliers, petites entreprises et indépendants, qui souhaitent avoir tous leurs besoins financiers couverts au même endroit, leur agence Belfius Banque.

Nos clients corporate, social profit et secteur public bénéficient d'une gamme complète de produits d'assurance spécifiquement adaptés aux besoins de chaque secteur, via des courtiers spécialisés, la distribution directe ou le canal bancaire, sous la marque Belfius Assurances.

## Les AP assurances

Les AP assurances, assureur familial actif depuis plus de 80 ans, distribuent leurs produits par le biais d'un réseau exclusif de conseillers, répartis sur l'ensemble du pays. Via les 333 agences des AP, particuliers, indépendants et petites entreprises se voient offrir une gamme complète de produits d'assurance et de crédits hypothécaires, avec un service de qualité et sur mesure.

## Corona

Notre filiale Corona est l'assureur direct au sein du groupe Belfius Insurance. Corona propose ses assurances par le biais de deux canaux. D'une part, le canal direct, à savoir principalement Internet et le téléphone. D'autre part, le canal affinity, via des partenaires tels que des concessionnaires auto qui proposent à leur client une assurance lors de l'achat d'une voiture. L'assurance au kilomètre et l'assurance funéraires sont deux produits phares de Corona.

## Elantis

Elantis, société active dans les crédits hypothécaires et crédits à la consommation basée à Liège, distribue ses produits via des courtiers indépendants. Sa large gamme de produits permet d'offrir des solutions ciblées, selon les besoins de chaque emprunteur.

## IWI

IWI, compagnie d'assurance vie basée au Luxembourg, propose des solutions d'assurance vie patrimoniale destinées à une clientèle internationale fortunée. Ses produits sont commercialisés sur cinq marchés européens et à l'international pour les ressortissants de l'Union européenne.

# Faits marquants

## Un assureur sain

Après une période de politique de réduction du profil de risque en 2012, l'année 2013 est marquée par le retour à un résultat positif des activités d'assurance. La situation de rentabilité et le renforcement de la position de solvabilité de Belfius Insurance permettront de payer à nouveau des dividendes à la société mère Belfius Banque. Grâce à l'implémentation rigoureuse d'une stratégie de renforcement du résultat opérationnel, ce dernier a bel et bien atteint le niveau souhaité.

## Politique d'investissement

En 2013, Belfius Insurance a poursuivi la politique d'investissement mise en place en 2012, qui privilégie des revenus récurrents stables. Dans un environnement de hausse des taux, la durée des actifs obligataires a été légèrement réduite pour s'ajuster à celle des engagements au passif. L'entreprise a continué à privilégier la Belgique en investissant dans des OLO ou titres assimilés et en finançant les collectivités locales via des obligations ou des prêts. Aussi bien le niveau bas des taux que les spreads sur les obligations belges ont contribué à maintenir un stock de plus-values latentes très important. La position en obligations d'État italiennes a également bien contribué aux résultats courants. Une part importante des actifs a été consacrée à la production de prêts hypothécaires en Belgique.

Les investissements en actions se sont également dirigés majoritairement vers la Belgique, et plus spécialement vers des entreprises qui délivrent un dividende élevé et stable. Une participation de plus de 5 % a été prise dans la société Elia. La partie des actions a légèrement augmenté cette année. Le portefeuille a un bêta inférieur de moitié à celui du marché d'actions avec un rendement de l'ordre de 5 %.

Une partie des plus-values obligataires a été réinvestie en immobilier, dans des bâtiments répondant aux normes les plus strictes en matière d'environnement et d'économie d'énergie, et loués à très long terme à des preneurs de première qualité. Belfius Insurance a ainsi acquis 60 % du siège de GDF Suez, qui leur est loué pour 18 ans. Une maison de repos a également été acquise en Belgique et est louée pour 27 ans au groupe spécialisé Orpéa.

## Un nouveau CEO pour Belfius Insurance en 2014

Après le départ d'Alfred Bouckaert, président du conseil d'administration de Belfius Banque & Assurances, en juin 2013, certains changements ont été opérés dans les organes de gestion du groupe. C'est Jos Clijsters, CEO de Belfius Banque, qui lui a succédé à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2014. Marc Raisière, CEO de Belfius Insurance, occupe, quant à lui, le poste de CEO de Belfius Banque depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014. Son successeur sera connu dans le courant du premier semestre 2014.

## Switch to Belfius Insurance 2015

### Une nouvelle organisation

L'année 2012 avait été marquée par le lancement de la nouvelle stratégie : Switch to Belfius Insurance 2015. Mais que serait une nouvelle stratégie sans une nouvelle organisation ? Ainsi, en septembre 2013, une communication sur la mise en place d'une nouvelle organisation a été faite aux collaborateurs. La stratégie *Switch to Belfius Insurance 2015* fait du client une des priorités. Dès lors, Belfius Insurance a choisi d'étendre cette notion à la nouvelle organisation interne, qui sera orientée client dans son mode de fonctionnement. En outre, en donnant plus de responsabilités aux canaux, désormais organisés sous forme de *Business Units*, et en renforçant leur collaboration avec les départements opérationnels, organisés en *Activity Lines*, la nouvelle organisation permet de renforcer les atouts et de s'adapter aux défis futurs.

### Un nouveau régime de travail : le télétravail

Chaque collaborateur est également un pilier important de la nouvelle stratégie. Un des éléments fondamentaux de la culture d'entreprise de Belfius Insurance est la flexibilité. Les outils technologiques actuels permettent de passer à un nouveau régime de travail, le travail à domicile. La satisfaction des collaborateurs est essentielle. En effet, des collaborateurs satisfaits seront plus à même de répondre efficacement aux questions des clients. Enfin, grâce à ce nouveau régime de travail, unique parmi les acteurs du secteur, Belfius Insurance désire également rester un employeur attractif.

### Un recruteur engagé

La vision de Belfius Insurance sur le développement de carrière attire un grand nombre de futurs collaborateurs. En effet, l'entreprise souhaite encadrer chaque collaborateur dans le développement de sa carrière afin, d'une part, qu'il puisse s'épanouir en fonction de ses attentes et de ses ambitions et, d'autre part, développer les compétences nécessaires à un succès durable chez Belfius Insurance. Par ailleurs, l'entreprise est présente sur les réseaux sociaux et organise des événements en vue de recruter de nouveaux collaborateurs engagés. C'est donc sans surprise que son effectif a augmenté de 5,2 % entre 2012 et 2013, afin de réaliser l'implémentation de la stratégie.

### Un nouvel accord de distribution avec Belfius Banque

Dans le cadre du projet *Boost Insurance* qui vise à dynamiser la production Non-Vie dans le canal bancaire, un nouveau contrat de distribution a été rédigé. Celui-ci a pour but de renforcer les relations commerciales entre Belfius Insurance et Belfius Banque pour confirmer une position de bancassureur solide sur le marché belge.

### Changements de périmètre géographique

Enfin, l'année 2013 a été marquée par la décision stratégique de fermer les filiales irlandaises. À la suite de cette décision, les filiales irlandaises seront mises en liquidation dans le courant de l'année 2014. Désormais, toutes les activités seront concentrées sur les marchés belge et luxembourgeois.

# Rapport d'activités

Les chiffres de la production présentés ci-dessous se rapportent aux activités affaires directes Vie et Non-Vie, branche 23 incluse. Les chiffres ne tiennent pas compte de la réassurance reçue et d'un certain nombre de comptabilisations IFRS et réglementaires, puisque le rapport d'activités met l'accent sur la production commerciale.

La production brute belge et luxembourgeoise totale s'élève à EUR 2 156 millions en 2013, une diminution de EUR 328 millions comparativement à l'année précédente.

## Vie

Les primes d'assurance vie (branche 23 incluse) s'élèvent à EUR 1 612 millions en 2013 comparativement à un total de EUR 1 953 millions fin 2012. La production via les canaux de distribution belges a baissé de EUR 1 774 millions à EUR 1 258 millions.

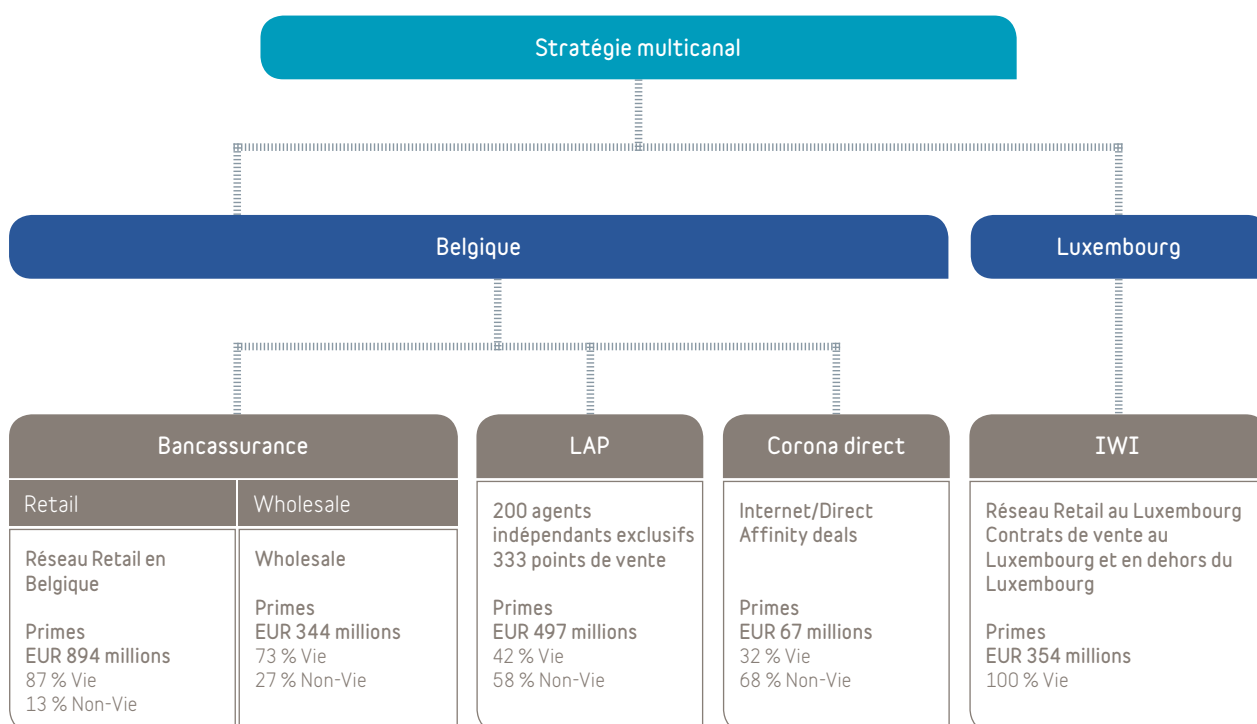
En Belgique, l'année 2013 est marquée par le lancement réussi du nouveau produit « branche 44 », en juin. Le produit Belfius Invest Top Fund Selections propose à la fois une version « protected » et « dynamic ».

Fin de l'année, la production du BITFS Protected a atteint EUR 235 millions et a surpassé celle du BITFS Dynamic (EUR 109 millions). Cette bonne production n'a pas suffi pour compenser la baisse dans les autres activités. En branche 23, la production du produit Belfius Invest s'estompe. En 2013, celle-ci ne s'élève plus qu'à EUR 82 millions. Les taux d'intérêt bas et la hausse de la taxe sur les primes de 1,1 % à 2 % ont influencé de manière significative les investissements en branche 21 dans le segment retail.

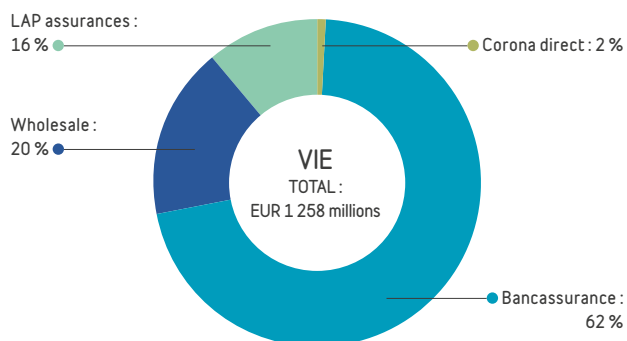
Dans le réseau LAP, la branche 21 de type épargne a également été impactée par l'environnement des taux d'intérêt bas et l'augmentation de la taxe. La Vie classique, notamment l'assurance solde restant dû, a connu une meilleure performance, grâce au *cross-sell* avec les crédits hypothécaires.

Dans le canal Corona direct, nous notons une croissance continue en « affinity » grâce à l'excellente collaboration avec des entrepreneurs de pompes funèbres et la Banque Belfius.

En Wholesale, une diminution des chiffres de production a été enregistrée. Un ralentissement dans l'augmentation des réserves pension a été constaté. En outre, l'année 2013 a été marquée par la migration



## Ventilation des primes Vie par canal



des contrats d'assurance groupe de Belfius Banque vers un Organisme de financement de pension (ci-après OFF). Ce changement a eu un impact important sur nos chiffres de production en Groupe classique. En faisant abstraction de celui-ci, nous terminons globalement légèrement au-dessus du budget.

Dans les assurances de capitalisation de type branche 26, de nouvelles affaires ont été enregistrées et un transfert de réserves de la branche 21 vers la branche 26 a été réalisé. Les réserves totales en branche 26 s'élevaient de ce fait à EUR 516 millions.

Le marché luxembourgeois se porte bien (+97 %). En 2012, en raison du contexte économique général et de la crise d'image de Dexia, les ventes via le canal bancaire de la BIL avaient été interrompues. Depuis, un nouveau modèle a été mis en place par IWI et la production a repris. Celle-ci est assez diversifiée, aussi bien en termes de nombre de partenaires de distribution contributifs, qu'en termes de marchés.

Les réserves en Vie (branche 23 incluse) pour le marché belge et luxembourgeois s'élevaient à EUR 19,7 milliards (contre EUR 19,9 milliards en 2012) et ont été stabilisées conformément à l'objectif de maintien de l'encours.

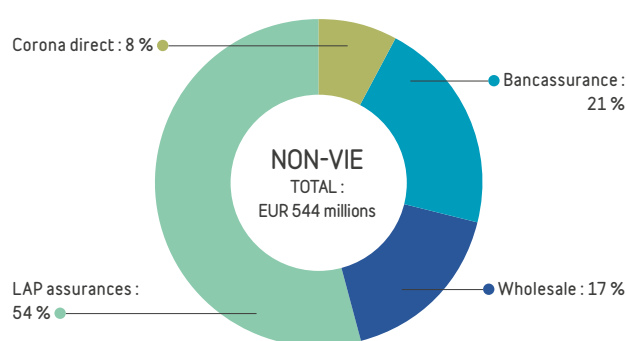
## Non-Vie

Les primes Non-Vie s'élevaient à EUR 544 millions contre EUR 531 millions en 2012, enregistrant ainsi une hausse de 2,5 %.

Le canal bancassurance enregistre une croissance globale de 3,5 % et le réseau LAP une croissance globale de 2,2 %.

L'assainissement qui a eu lieu en assurance Auto particuliers a généré une légère baisse de la production pour les canaux bancassurance et LAP, mais a eu pour corollaire une amélioration de la rentabilité.

## Ventilation des primes Non-Vie par canal



En Incendie, la production a augmenté à la suite d'une augmentation du nombre de nouvelles affaires, de l'ABEX et de hausses tarifaires. Cette augmentation compense la diminution en Auto.

Cette année, les premiers jalons d'une collaboration accrue entre Belfius Banque et Belfius Insurance ont été posés via le projet *Boost Insurance*. Celui-ci vise à dynamiser la production Non-Vie dans le canal bancaire. Le projet est encore à ses débuts, mais les premiers impacts positifs ont déjà été observés.

Dans le canal direct, les chiffres en Auto s'accroissent grâce au bon partenariat avec les concessionnaires auto (affinity) et le lancement des deux nouvelles campagnes publicitaires « ça c'est fort ! » pour le produit Assurance au kilomètre de Corona. De plus, le taux de satisfaction des clients après un sinistre s'élève à 97 %, ce qui est remarquablement élevé.

En Wholesale, la production a été, en 2013, 1,5 % supérieure à celle de 2012. La croissance provient essentiellement de l'Accident de travail et de l'Incendie. Elle résulte d'un apport constant de nouvelles affaires, principalement via des courtiers spécialisés chez qui la nouvelle production augmente annuellement, ainsi que des inscriptions réussies sur des adjudications publiques et des ventes directes. L'assurance Auto a également surpassé l'année précédente (EUR 19 millions contre EUR 18 millions en 2012), tandis que l'assurance Incendie a enregistré une meilleure production par rapport à 2012 (+3,5 %).

## Crédits hypothécaires

Notre approche multicanal a été élargie en 2012 par l'acquisition de la société Elantis qui propose des crédits hypothécaires et des crédits à la consommation via des courtiers.

# Gestion des ressources humaines

En 2013, Belfius Insurance a connu une augmentation du nombre de collaborateurs actifs pour atteindre un total de 1442 au 31 décembre 2013, soit 146 de plus qu'en 2012. La société compte un petit peu plus de femmes (51,11 %) que d'hommes (48,89 %). Avec près de 31,14 % de collaborateurs de moins de 35 ans, Belfius Insurance offre de nombreuses opportunités aux jeunes. Elle veille également à la sécurité d'emploi, puisque 97,3 % des collaborateurs ont un contrat à durée indéterminée. Depuis quelques années, le travail à temps partiel a le vent en poupe en Belgique et Belfius Insurance n'échappe pas à cette tendance. En 2013, 26,42 % des collaborateurs travaillaient à temps partiel.

Les conditions du marché ont considérablement changé pour les assureurs ces dernières années et c'est la raison pour laquelle Belfius Insurance met en place une organisation de travail flexible, donnant la priorité au client, aux résultats et à l'efficacité en matière de coûts, en vue de réaliser sa stratégie. Cela signifie un changement de culture dans laquelle la possibilité de travailler à domicile constitue un facteur important. Depuis 2013, Belfius Insurance a lancé, outre le télétravail structurel, un trajet de leadership, un nouveau système de rémunération et un programme de santé : Vitaliture. Ces initiatives contribueront à augmenter l'engagement des travailleurs. Des collaborateurs engagés permettent également d'accroître la satisfaction des clients, comme l'ont montré quelques études récentes.

Belfius Insurance entend intensifier la flexibilité pour l'organisation et le collaborateur. Le collaborateur a la possibilité de trouver un meilleur équilibre entre la vie professionnelle et privée entre autres par le biais du travail à temps partiel mais aussi du télétravail structurel. *Belinked* est le nom du trajet prévoyant l'application, en différentes phases, du télétravail structurel dans l'entreprise, qui concerne également un changement de culture. Il s'agit en effet de passer d'un travail basé sur les ordres et le contrôle à un travail axé sur la confiance pour que le temps de travail et les prestations répondent mieux aux besoins du travailleur, de l'employeur et du client. En donnant la possibilité à tous les collaborateurs de faire du télétravail structurel, Belfius Insurance est le premier assureur belge qui va aussi loin dans une nouvelle manière de travailler.

Une enquête interne sur la culture a révélé que Belfius Insurance était une organisation efficace ayant un caractère familial marqué, mais que les collaborateurs souhaitaient davantage d'esprit d'entreprise et une meilleure réponse aux défis concurrentiels du marché. Conjugué aux changements induits par une organisation du travail flexible, cela signifie qu'il faut un autre type de leader. Un membre de l'équipe qui ne perd pas de vue les résultats. Un chef qui ose se mettre au défi ainsi que ses collaborateurs, qui voit les talents et qui contribue à les exploiter. C'est la raison pour laquelle Belfius Insurance a opté pour un trajet de leadership développant et renforçant les caractéristiques de leadership susmentionnées, appelé le leadership partagé.

Belfius Insurance vise à réaliser ses objectifs opérationnels et à motiver l'ensemble de ses collaborateurs en vue d'atteindre ces objectifs. Grâce au bonus salarial, le collaborateur qui n'a pas de salaire variable sent directement l'impact des résultats opérationnels, ce qui n'était pas le cas auparavant. À partir de l'année de prestations 2013, le comportement de leadership et les résultats opérationnels de l'entreprise se refléteront explicitement dans les objectifs des collaborateurs qui ont une rémunération variable. Le salaire variable est donc une évaluation totale des résultats de l'entreprise, de l'attitude et des objectifs individuels. En d'autres termes, Belfius Insurance a explicitement franchi le pas en 2013 vers le *strategic reward*, la rémunération s'inscrivant dans le cadre de la stratégie et des objectifs de l'entreprise.

Enfin, une organisation du travail flexible a besoin de collaborateurs engagés et en bonne santé. C'est pourquoi Belfius Insurance veille au bien-être de ses collaborateurs en leur proposant des initiatives sportives, culturelles et saines, rassemblées sous l'appellation Vitaliture, comme un contrôle de la condition physique, une soirée sportive, des corbeilles de fruits et des visites guidées à la collection d'art de Belfius.

Avec ces changements, Belfius Insurance est prête à affronter l'avenir avec confiance.

1 442  
collaborateurs actifs



Nos collaborateurs

31,14 % de  
collaborateurs âgés  
de moins de 35 ans

48,89 %  
d'hommes

51,11 %  
de femmes

97,3 % de collaborateurs avec  
un contrat à durée indéterminée



# Analyse du bilan et du compte de résultats

## Bilan

Au 31 décembre 2013, le total du bilan s'élève à EUR 25,8 milliards, soit une diminution de EUR 391 millions ou 1,5 % en comparaison avec l'exercice précédent. Cette baisse s'explique par les facteurs suivants :

- le transfert de certains plans de pension de Belfius Banque vers un nouveau fonds (OFP) a un impact négatif qui se reflète, à l'actif, dans les actifs financiers disponibles à la vente et, au passif, dans les réserves techniques ;
- la décision de réduire le ratio de levier a eu pour effet que les liquidités disponibles ont été utilisées pour ne pas renouveler les *repos* arrivés à échéance ; et
- l'augmentation du taux des obligations d'État belges, d'une part, ainsi que la baisse du volume de l'encours à la suite de réalisations, d'autre part, ont entraîné une forte baisse des gains et pertes latents ou différés comptabilisés dans les fonds propres portant sur les actifs financiers disponibles à la vente.

### 1. Actif

La baisse des prêts et créances sur établissements de crédit de plus de 15 % à EUR 873 millions à la fin de l'exercice se situe principalement dans les liquidités. D'une part, les liquidités disponibles ont été affectées au financement des *repos* arrivés à échéance. D'autre part, l'achat de EUR 350 millions de certificats de dépôt à court terme a entraîné un important glissement au sein du bilan, entre les actifs bancaires et les actifs disponibles à la vente.

Les prêts hypothécaires et autres prêts enregistrent une croissance de près de 7 % pour s'établir à EUR 6,8 milliards, quasi exclusivement dus au portefeuille de prêts hypothécaires qui ont augmenté de EUR 422 millions pour atteindre EUR 4,7 milliards. Cette croissance s'explique par les bons chiffres de production des différents canaux.

Les actifs financiers (et passifs) comptabilisés à la juste valeur via le compte de résultats comprennent les produits de la branche 23 et augmentent de près de EUR 189 millions pour s'établir à EUR 3,6 milliards. Cette augmentation est le résultat d'évolutions positives dans la juste valeur et de transferts à partir d'autres produits.

Le portefeuille des actifs financiers disponibles à la vente baisse de EUR 975 millions pour s'élever à EUR 13,5 milliards à la fin de l'exercice. Différents facteurs sont à la base de ce mouvement :

- dans le cadre de la création d'un nouvel OFP pour les plans de pension de Belfius Banque, EUR 303 millions d'actifs ont été transférés ;
- la position sur Dexia LdG Banque a été intégralement supprimée (EUR -284 millions) ;

- une importante baisse dans les réserves de réévaluation à raison de EUR 358 millions, principalement occasionnée par des réalisations et par la hausse de la courbe de taux sur les obligations d'État belges ; et

- un glissement des investissements vers d'autres produits, tels que les prêts hypothécaires et l'immobilier.

Les investissements immobiliers poursuivent leur ascension à raison de EUR 7,5 millions à la suite de l'acquisition d'une maison de repos supplémentaire. Au 31 décembre 2013, Belfius Insurance compte déjà quatre maisons de repos dans son portefeuille.

La croissance exponentielle observée dans les investissements dans des entreprises associées et joint ventures résulte principalement de l'acquisition de participations dans deux projets immobiliers (EUR 67 millions) et de l'augmentation de notre participation dans Auxipar.

Les produits dérivés à l'actif et au passif concernent des opérations de couverture dans le cadre d'une gestion efficace du portefeuille.

L'augmentation des actifs d'impôts différés (ainsi que la diminution des passifs d'impôts différés) est une conséquence logique de l'évolution négative des réserves de réévaluation sur les actifs disponibles à la vente.

Fin 2012, un montant important inscrit à l'actif concernait des contrats d'assurance (de réassurance) et a été remboursé entre-temps. De même, le mouvement dans les autres actifs s'explique par le remboursement des montants impayés.

### 2. Passif

Comme mentionné, la forte baisse dans les dettes envers les établissements de crédit est due aux *repos* arrivés à échéance qui n'ont pas été renouvelés (EUR -292 millions).

Les réserves techniques constituées sur la base des contrats d'assurance baissent de EUR 236 millions pour s'établir à EUR 17,6 milliards à la fin de l'année. Cette évolution s'explique principalement par les facteurs suivants :

- la diminution de la provision pour les assurances vie à raison de EUR 152 millions à EUR 16,4 milliards est principalement occasionnée par des transferts vers l'OFP de la Banque (EUR 315 millions) et, dans une moindre mesure, par des rachats et des transferts vers la branche 44 ;
- vu que la BNB a décidé de ne pas accorder d'exonération, une provision clignotante supplémentaire de EUR 73 millions a été constituée de telle sorte qu'elle atteint EUR 222 millions au 31 décembre 2013 ;

- un affinement de la méthode de calcul de la participation discrétionnaire a entraîné une reprise de EUR 120 millions de la provision existante ;
- une reprise des provisions dans le cadre de la comptabilité reflète à hauteur de EUR 72 millions ;
- une augmentation, sur une base annuelle, des réserves Non-Vie de EUR 54 millions, parallèlement aux primes perçues, d'une part, et une conséquence de la hausse des frais d'avocat (impact de la TVA), d'autre part.

Le règlement définitif en 2013 d'importants rachats effectués fin 2012 chez IWI explique le mouvement dans les obligations concernant les contrats d'assurance (de réassurance).

## Compte de résultats

Si l'année 2012 a été marquée par l'assainissement du portefeuille et le développement d'une nouvelle stratégie, l'année 2013, quant à elle, est l'année du retour à une situation normalisée dans laquelle les premiers impacts positifs de la nouvelle stratégie se font ressentir. Malgré un contexte économique difficile, le bénéfice net de Belfius Insurance s'élève à EUR 212,5 millions contre EUR 85,5 millions l'année précédente.

Le résultat technique s'améliore significativement passant de EUR -574,6 millions à EUR -404,1 millions, soit une progression de 30 %. Tant l'activité Vie que l'activité Non-Vie ont contribué à cette évolution positive.

Le résultat technique de l'activité Vie évolue de EUR -631,8 millions fin 2012 à EUR -504,8 millions fin 2013, soit une amélioration de EUR 127 millions et ce, malgré un impact négatif de EUR 33,2 millions à la suite du transfert des réserves des fonds de pension de Belfius Banque vers un OFP récemment constitué. L'impact positif du transfert des actifs y afférent est repris dans le résultat financier.

En général, l'environnement économique actuel, caractérisé par des taux d'intérêt faibles et une augmentation de la pression fiscale, se ressent dans l'évolution de la marge technique en Vie. C'est l'un des éléments à la base de la révision de la politique de distribution de participation bénéficiaire résultant en une reprise de la provision pour un montant de EUR 85 millions (contre une dotation de EUR 180 millions en 2012). De plus, une dotation supplémentaire de EUR 73 millions à la réserve réglementaire pour baisse de taux (« réserve clignotante ») a été constituée à la suite de la décision de la Banque nationale de ne pas accorder de dérogation à cette dotation pour l'ensemble du secteur de l'assurance.

Le nouvel accord de distribution conclu avec Belfius Banque a engendré une augmentation des commissions versées par rapport à l'année précédente.

Le résultat technique de l'activité Non-Vie se solde par un résultat positif de EUR 100,7 millions, soit une progression de plus de 75%. Bien qu'une évolution positive soit constatée au travers de toutes les branches, ce sont essentiellement les produits Incendie et Auto qui ont contribué de manière significative à l'amélioration du résultat.

Le résultat du produit Incendie a été soutenu par de bonnes conditions climatiques et l'absence de gros sinistres. En ce qui concerne le résultat du produit Auto, l'assainissement du portefeuille ainsi que des règles d'acceptation plus sévères ont permis une baisse importante tant de la fréquence que du coût des sinistres. Le montant des recours activés a également contribué positivement au résultat pour un montant de EUR 14,3 millions.

Le résultat financier s'élève à EUR 851,5 millions et est en diminution de EUR 31,8 millions par rapport à 2012. Cette diminution s'explique par un léger recul de la marge d'intérêt partiellement compensé par une augmentation du résultat net sur les actifs financiers.

La baisse de la marge d'intérêt, de EUR 729,9 millions à EUR 676,7 millions en fin d'exercice, résulte des éléments suivants : (1) le rendement moyen des actifs financiers s'amenuise du fait de la compression des taux sur le marché obligataire observée depuis 2011 et (2) la prise en résultat, pour un montant de EUR 23 millions, de l'amortissement de l'*earn-out* versé à Belfius Banque (au total EUR 60 millions) sur le portefeuille de prêts hypothécaires acquis en 2012.

Le résultat net issu de réalisations et de réductions de valeur sur les actifs financiers augmente substantiellement en comparaison avec l'année 2012. Si l'année 2012 a été caractérisée par une politique de réduction du profil de risque, l'année 2013 se distingue par un retour à une situation de gestion normalisée, faisant place à une approche plus proactive basée sur les opportunités de marché. Comme mentionné plus haut, ce résultat reprend également l'impact lié au transfert des actifs des fonds de pension de Belfius Banque vers un OFP pour un montant de EUR 29,5 millions.

Les frais opérationnels au niveau global croissent de plus de 17 % pour terminer à EUR 219,4 millions. L'augmentation se situe dans les frais généraux et administratifs et reflète la forte croissance des frais IT et de consultance, en ligne avec les différents projets de développement. L'impact des investissements liés à la nouvelle stratégie *Switch to Belfius Insurance 2015* se fait également ressentir.

La baisse des frais de personnel par rapport à l'année précédente résulte d'un ajustement positif des engagements bruts pour plans de pension à hauteur de EUR 6,7 millions. Si l'on met de côté cet élément exceptionnel, les frais de personnel sont en hausse, ce qui est en ligne avec la décision d'augmenter le nombre d'employés et l'évolution normale de la charge salariale.

Les réductions de valeur sur les prêts et les créances démontrent un solde positif de EUR 16,8 millions dû à d'importantes reprises au niveau des provisions collectives. Ces reprises sont le résultat d'un affinement de la méthodologie de calcul, d'une part, et d'une réduction des volumes d'autre part.

Une réduction de valeur à hauteur de EUR 4,7 millions a été actée sur un immeuble de placement. Cette dépréciation se justifie par l'utilisation d'indicateurs provenant de sources d'informations externes.

Nonobstant la forte croissance du résultat net avant impôt, la charge d'impôt reste quant à elle inchangée par rapport à 2012 et s'élève à EUR 26 millions, reflétant un taux effectif de 11 %. Ce taux bas s'explique par la comptabilisation supplémentaire d'un actif d'impôt différé sur pertes fiscales à hauteur de EUR 17 millions, ainsi que la réalisation d'un montant plus important de plus-values non taxées.

# Gouvernance d'entreprise

## Composition du conseil d'administration et du comité de direction

### 1. Conseil d'administration

#### 1.1. Composition

##### 1.1.1. Composition au 31 décembre 2013

Le conseil d'administration de Belfius Insurance comptait, au 31 décembre 2013, douze membres, dont cinq font partie du comité de direction. Au 31 décembre 2013, le conseil d'administration se composait comme suit :

Vice-président	<b>Jos Clijsters</b> Président du conseil d'administration de Belfius Banque SA	
Autres membres a) <i>Dirigeants effectifs</i>	<b>Marc Raisière</b> Président du comité de direction de Belfius Insurance SA	
	<b>Cécile Flandre</b> Membre du comité de direction de Belfius Insurance SA Chief Financial Officer	
	<b>Luc Rasschaert</b> Membre du comité de direction de Belfius Insurance SA Chief Commercial Officer	
	<b>Michel Vanhaeren</b> Membre du comité de direction de Belfius Insurance SA Chief Operations Officer	
	<b>Sabine Wuïame</b> Membre du comité de direction de Belfius Insurance SA Chief Risk Officer	
	b) <i>Administrateurs non exécutifs</i>	<b>Marie-Gemma Dequea</b> Membre du conseil d'administration de Belfius Banque SA Ancienne gestionnaire des risques du groupe Bekaert Ancienne présidente de la Federation of European Risk Management Associations
		<b>Eric Hermann</b> Membre du comité de direction de Belfius Banque SA Chief Risk Officer

	<b>Dirk Vanderschrick</b> Membre du comité de direction de Belfius Banque SA Responsable du Retail and Commercial Banking
	<b>Johan Vankelecom</b> Membre du comité de direction de Belfius Banque SA Chief Financial Officer, responsable de Finance, Research & Balance Sheet Management
	<b>Serge Wibaut</b> Membre du conseil d'administration de Belfius Banque SA Consultant indépendant
c) <i>Administrateur indépendant</i>	<b>Johan Tack</b> Ancien CEO d'AON Belgium

##### 1.1.2. Changements dans la composition du conseil d'administration depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013

###### Changements concernant les administrateurs exécutifs

Monsieur Jos Brumagne a remis sa démission en tant que membre du comité de direction et administrateur avec effet au 15 décembre 2013. Monsieur Michel Luttgens a été nommé en tant que membre du comité de direction et administrateur de Belfius Insurance, responsable du Public and Corporate Insurance and Reinsurance, avec effet au 6 février 2014.

###### Changements concernant les administrateurs non exécutifs

Monsieur Marc Lauwers a remis sa démission en tant que membre du conseil d'administration de Belfius Insurance avec effet au 31 mars 2013.

Monsieur Alfred Bouckaert a remis sa démission en tant qu'administrateur, président du conseil d'administration et membre du comité Risk & Underwriting avec effet au 5 juin 2013. Monsieur Jos Clijsters a été désigné en tant que président du conseil d'administration et membre du comité Risk & Underwriting avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2014.

### 1.2. Rôle, responsabilités et compétences du conseil d'administration

Le conseil d'administration définit la stratégie et la politique générale de l'entreprise sur proposition ou après avis du comité de direction et est chargé du contrôle de la gestion de l'entreprise.

## Relation entre le conseil d'administration et le comité de direction

La gestion de l'entreprise d'assurances relève de la compétence exclusive du comité de direction. Cette gestion s'effectue sans aucune ingérence de l'extérieur, dans le cadre de la politique générale définie par le conseil d'administration.

### 1.3. Activités du conseil d'administration

Outre les activités habituelles qui relèvent de la compétence du conseil d'administration (comme le suivi des résultats trimestriels, la cooptation des administrateurs, la décision de convoquer l'assemblée annuelle des actionnaires, le reporting des réunions du comité d'audit et du comité Risk & Underwriting ainsi que le suivi des activités des filiales du groupe Belfius Insurance), le conseil d'administration s'est notamment penché sur les dossiers suivants en 2013 :

- la transformation de Dexia Technology Services (appelée à présent Innovative Solutions for Finance) ;
- le démantèlement des entités irlandaises ;
- la stratégie Public and Corporate Insurance (Vie et Non-Vie) ;
- le renforcement de l'activité de bancassurance relative à la Non-Vie ;
- la réorganisation interne via la création de *business units* et *d'activity lines* ; et
- le suivi des indicateurs de risque.

## 2. Comité de direction

### 2.1. Composition

Le comité de direction est composé de membres qui ont une expérience professionnelle dans le monde de la finance et des assurances. Les membres du comité de direction forment un collège.

Au 31 décembre 2013, le comité de direction compte cinq membres et se compose comme suit :

Président	Marc Raisière
Membres	Cécile Flandre
	Luc Rasschaert
	Michel Vanhaeren
	Sabine Wuiame

### 2.2. Rôle et compétences du comité de direction

Le conseil d'administration a délégué la gestion de l'entreprise au comité de direction qui a été créé en son sein.

Cette délégation de compétences ne porte pas sur le contrôle de la gestion et sur la position de l'entreprise, ni sur la définition de la politique générale, ni sur les autres compétences qui sont réservées, en vertu de la loi, au conseil d'administration.

Le comité de direction est chargé de la direction effective de l'entreprise dont il dirige et coordonne les divers métiers et leurs activités de support, et ce, dans le cadre des objectifs et de la politique générale définis par le conseil d'administration.

Le comité de direction, sous le contrôle du conseil d'administration, prend les mesures nécessaires pour veiller à ce que l'entreprise dispose d'une structure stratégique, d'une organisation administrative et comptable, de mesures de contrôle et de protection adaptées à ses activités actuelles ou futures en matière de traitement électronique de l'information et de contrôle interne.

Le comité de direction contrôle la hiérarchie et le respect des compétences et responsabilités attribuées, ainsi que les informations financières.

Le comité de direction est chargé de prendre toutes les mesures nécessaires pour pouvoir disposer :

- d'une procédure permettant d'effectuer un reporting financier adéquat ;
- d'un fonctionnement opérationnel adapté ;
- d'un système fiable de contrôle interne ; et
- de règles efficaces en matière de compliance et d'intégrité de l'entreprise.

Le comité de direction formule des propositions et donne des avis au conseil d'administration concernant la politique générale et la stratégie de l'entreprise et informe le conseil d'administration de la situation financière et de tous les autres aspects nécessaires à une exécution correcte de ses tâches.

Le comité de direction fait régulièrement rapport aux instances de contrôle et au commissaire agréé sur la situation financière, l'organisation, le contrôle interne et les fonctions de contrôle indépendantes.

## Comités spécialisés créés par le conseil d'administration

### 1. Comité d'audit

Le comité d'audit est un comité consultatif créé au sein du conseil d'administration et se compose de trois administrateurs non exécutifs.

#### 1.1. Composition

Depuis le 5 juin 2012, les personnes suivantes composent le comité d'audit de Belfius Insurance :

Président	Johan Tack
Membres	Marie-Gemma Dequae
	Johan Vankelecom

## 1.2. Indépendance et compétence

D'une part, un administrateur indépendant, qui dispose de la compétence individuelle requise en matière de comptabilité et/ou d'audit, siège au comité d'audit. Le comité d'audit dispose, d'autre part, dans sa composition actuelle, d'une expertise collective en matière d'activités de la société et en matière de comptabilité et d'audit.

Monsieur Johan Tack, qui a obtenu une licence en sciences économiques et une licence spéciale en gestion, peut se prévaloir d'une expérience professionnelle en matière de comptabilité et d'audit, qu'il a notamment acquise en qualité d'administrateur et de membre du comité d'audit de diverses entreprises (City Hotels SA, Samsonite Corporation, Picanol SA et Quest for Growth SA), ainsi qu'en qualité de CEO d'AON Belgium SA. Il dispose de la compétence individuelle requise et siège en tant qu'« administrateur indépendant » au sens de l'article 526ter du Code des sociétés.

Madame Marie-Gemma Dequae, docteur en sciences économiques appliquées, dispose d'une expérience professionnelle en comptabilité et audit qu'elle a acquise dans le cadre des fonctions qu'elle a exercées chez Partena et dans le groupe Vinçotte, chez Mensura et chez BELRIM (Belgian Risk Management Association).

Monsieur Johan Vankelecom a de l'expérience en comptabilité et audit de par sa fonction de membre du comité de direction de Belfius Banque SA, responsable de Finance, Research et Balance Sheet Management (Chief Financial Officer).

Par conséquent, le comité d'audit dispose d'une expertise collective dans le domaine des activités d'assurance et également de la comptabilité et de l'audit.

## 1.3. Tâches et compétences

Le comité d'audit assiste le conseil d'administration dans l'exercice de sa mission de surveillance et de contrôle.

### 1.3.1. Reporting financier

Le comité d'audit contrôle l'intégrité des informations financières qui sont fournies par la société, en évaluant en particulier les normes comptables appliquées, y compris les critères pour le périmètre de consolidation.

Le contrôle couvre également le monitoring des informations financières périodiques avant que celles-ci ne soient soumises au conseil d'administration de l'entreprise.

### 1.3.2. Contrôle interne et gestion des risques

Au moins une fois par an, le comité d'audit examine l'efficacité des systèmes de contrôle internes et la gestion des risques mise en place par le management exécutif pour s'assurer que les principaux risques (y compris les risques liés au respect de la législation et de la réglementation en vigueur) sont correctement identifiés et gérés. À cet effet, le comité de direction fournit au comité d'audit un rapport relatif aux systèmes de contrôle internes et à la gestion des risques.

Dans le courant de l'année 2013, le comité d'audit a pris connaissance des rapports sur la situation des litiges juridiques, les activités de Compliance et les activités d'Audit et Contrôle.

### 1.3.3. Fonctionnement de l'audit interne

Le comité d'audit évalue l'efficacité et l'indépendance du fonctionnement de la division Audit interne. Il vérifie également dans quelle mesure le management répond aux constatations de l'audit et à ses recommandations. En 2013, le comité d'audit a analysé le rapport d'activités de 2012, le plan d'audit de 2013, le rapport d'activités semestriel de 2013, ainsi que les rapports périodiques relatifs au suivi des recommandations. Ces rapports ont également été approuvés par le comité d'audit.

### 1.3.4. Contrôle du rapport financier intermédiaire et annuel

En 2013, le comité d'audit a fait rapport au conseil d'administration sur les résultats financiers de Belfius Insurance au 31 décembre 2012 et au 30 juin 2013. Après avoir évalué les commentaires fournis par la direction de l'entreprise et par le commissaire, le comité d'audit a rendu un avis positif au conseil d'administration sur les résultats financiers et les faits qui les ont influencés.

### 1.3.5. Fonction d'audit externe et suivi de l'indépendance des commissaires

Le comité d'audit s'assure du fonctionnement adéquat du contrôle externe par le commissaire.

Le comité d'audit formule des avis au conseil d'administration sur la désignation ou le renouvellement du mandat du commissaire par l'assemblée générale des actionnaires, ainsi que sur leur indépendance et leur rémunération.

Le comité d'audit contrôle l'indépendance du commissaire et son programme d'audit.

### 1.3.6. Monitoring du processus de reporting financier, du contrôle interne et des systèmes de gestion des risques, des comptes annuels et de l'indépendance du commissaire de Corona SA

En 2013, le comité d'audit de Belfius Insurance a également assumé le rôle et les obligations du comité d'audit de Corona SA, une filiale à 100 % de Belfius Insurance, conformément à la circulaire CBFA\_2009\_22 du 25 mai 2009.

## 1.4. Fonctionnement du comité d'audit

Le comité d'audit peut se faire communiquer toutes les informations ou pièces utiles et faire exécuter tout contrôle. Dans ce cadre, il fait appel à l'audit interne de Belfius Insurance qui dépend hiérarchiquement du président du comité de direction.

Le comité d'audit s'est réuni huit fois en 2013. Pendant ses réunions ordinaires, qui ont eu lieu avant les réunions du conseil d'administration, le comité d'audit a notamment analysé les données financières intermédiaires et annuelles.

En outre, deux réunions de concertation se sont tenues en séances communes du comité d'audit de Belfius Banque et de Belfius Insurance.

## 1.5. Audit interne

Belfius Insurance dispose d'une fonction d'audit ayant pour mission de promouvoir le contrôle interne et de veiller en permanence au fonctionnement performant, au caractère adéquat et à l'application effective des systèmes de contrôle existants.

L'audit interne vérifie, à l'aide de missions d'audit interne et du suivi périodique de la réalisation des recommandations formulées, si les risques que prend Belfius Insurance dans le cadre de toutes ses activités sont efficacement identifiés, analysés et gérés.

La fonction d'audit contribue au maintien de la bonne réputation de Belfius Insurance et à l'efficacité et à l'intégrité de ses structures et valeurs qu'elle estime particulièrement importantes.

## 2. Comité Risk & Underwriting

Après la mise en place de la nouvelle gouvernance de Belfius Insurance, le conseil d'administration a créé un comité Risk & Underwriting. Ce comité est actif depuis le 5 juin 2012.

### 2.1. Composition

Le comité Risk & Underwriting de Belfius Insurance SA se compose de cinq administrateurs non exécutifs, y compris le président du conseil d'administration.

Président	<b>Serge Wibaut</b> Administrateur de Belfius Insurance SA
Membres	<b>Jos Clijsters (à partir du 01/01/2014)</b> Président du conseil d'administration de Belfius Insurance SA
	<b>Marie-Gemma Dequae</b> Administrateur de Belfius Insurance SA
	<b>Eric Hermann</b> Administrateur de Belfius Insurance SA
	<b>Johan Vankelecom</b> Administrateur de Belfius Insurance SA

### 2.2. Compétences

Le comité Risk & Underwriting est un organe consultatif au sein du conseil d'administration et possède les compétences et responsabilités suivantes :

- discuter l'appétit pour le risque et la stratégie en matière de risque de l'entreprise ;
- analyser l'attribution de l'appétit pour le risque dans le cadre des différentes catégories de risques, ainsi que les mesures et limites en matière de risque pour la gestion et la limitation des risques importants (exemple : limites ALM globales) ;
- discuter des exigences et des objectifs en matière de capital et de liquidité de la société ;
- évaluer la gestion des besoins en fonction de l'avenir (concernant le risque) et la disponibilité du capital (concernant les finances) du point de vue économique et réglementaire, pour soutenir la stratégie de l'entreprise et en matière de risque. La gestion axée sur l'avenir peut notamment impliquer la direction des métiers concernant des types spécifiques et un mix de produits de l'actif et du passif ;
- évaluer le profil de risque de l'assureur à la lumière des prestations vis-à-vis de l'appétit pour le risque, les tendances en matière de risque et les concentrations de risques ;
- formuler un avis à propos d'opérations importantes et de nouvelles propositions d'activités stratégiques qui ont un impact considérable sur l'appétit pour le risque de l'entreprise ;
- fournir un avis sur des transactions importantes en matière de gestion du passif lorsqu'il s'agit en outre des fonds propres réglementaires ;
- prendre connaissance et analyser les rapports de gestion du management sur la nature et l'ampleur des risques auxquels la société est confrontée, le comité pouvant se pencher sur ces rapports pour l'exercice de ses tâches, comme :
  - le rapport trimestriel relatif aux risques,
  - les résultats des stress tests, et
  - les indicateurs trimestriels de l'appétit pour le risque (y compris les indicateurs relatifs au capital) et l'avis y afférent,
- contrôler et fournir un avis au conseil d'administration sur les positions de risque existantes et la stratégie future en matière de risque, y compris l'environnement macroéconomique ;
- évaluer l'efficacité de la fonction de gestion des risques, y compris la structure de l'organisation et les procédures principales, ainsi que la mesure dans laquelle l'analyse des risques correspond aux meilleures pratiques du secteur et à l'évolution générale de la situation ;
- fournir un avis sur le processus *Own Risk and Solvency Assessment* (ORSA), pour veiller à ce que cela devienne un processus Risk/Finance courant qui soit repris également dans l'établissement du budget annuel ;
- analyser les études et rapports financiers et liés aux risques externes ; et
- analyser les rapports relatifs à des thèmes sélectionnés portant sur les risques/assurances, tels que les changements dans la réglementation, que le comité estime ponctuellement recommandés.

## Autres comités

### 1. Comité des nominations et des rémunérations

#### 1.1. Contexte

Depuis le 16 février 2012, il existe un comité des nominations et des rémunérations au sein du conseil d'administration de Belfius Banque. Il se compose de trois administrateurs non exécutifs, dont le président du conseil d'administration de Belfius Banque. Il faut au moins que l'un de ses membres soit un administrateur indépendant.

Ce comité est également compétent pour Belfius Insurance.

Les présidents du comité de direction de Belfius Banque et de Belfius Insurance peuvent assister aux réunions de ce comité, sans en être membres.

Ce comité doit disposer de l'expertise nécessaire en matière de politique de rémunération et de nomination.

#### 1.2. Compétences

Le comité des nominations et des rémunérations prépare les décisions du conseil d'administration qui portent sur :

- la politique de rémunération; et
- la rémunération du président du comité de direction et, sur sa proposition, la rémunération des membres du comité de direction.

Le comité des nominations et des rémunérations :

- vérifie périodiquement auprès de la direction si les programmes de rémunération atteignent leur objectif et sont conformes aux dispositions applicables ;
- évalue chaque année les prestations et la mission des membres du comité de direction de Belfius Banque et de Belfius Insurance ;
- évalue les critères en matière d'indépendance sur la base desquels un administrateur peut être nommé « comme indépendant » et formule des propositions à l'assemblée générale ; et
- formule des propositions pour la nomination ou le renouvellement du mandat du président et des membres du comité de direction de Belfius Banque et de Belfius Insurance.

### 2. Comité stratégique

#### 2.1. Contexte

Depuis le 16 février 2012, il existe un comité stratégique au sein du conseil d'administration de Belfius Banque. Il se compose de maximum quatre membres non exécutifs, parmi lesquels le président du conseil d'administration et trois administrateurs non exécutifs.

Ce comité est également compétent pour les activités de bancassurance de Belfius Insurance.

Le président du comité de direction de Belfius Insurance peut assister aux réunions de ce comité, sans en être membre.

#### 2.2. Compétences

Le comité se réunit pour examiner les dossiers de nature stratégique ou les dossiers qui sont extrêmement confidentiels, avant même qu'ils ne soient analysés par le conseil d'administration, en observant les dispositions légales, réglementaires et statutaires en vigueur. Dans ce même ordre d'idée, il contrôle l'exécution des décisions du conseil d'administration.

Principales compétences :

- le comité stratégique analyse régulièrement les objectifs stratégiques de Belfius Banque et de ses principales filiales ;
- il évalue le bien-fondé et les conséquences des principales décisions stratégiques qui lui sont soumises ; et
- il contrôle l'exécution de la stratégie.

### 3. Comité de médiation

Le 28 novembre 2013, le conseil d'administration de Belfius Banque a défini les lignes de force de la gouvernance du groupe Belfius. Dans ce cadre, le conseil d'administration de Belfius Banque a décidé de créer en 2014 un comité de médiation au sein du groupe Belfius.

Ce comité sera chargé de traiter les divergences de vue ou les blocages concernant les décisions ou les opérations entre, d'une part, Belfius Banque et ses filiales, et, d'autre part, Belfius Insurance et ses filiales ou entre leurs filiales respectives.

La composition et les compétences précises de ce comité seront déterminées au cours de l'année 2014.

## Fonctions externes des administrateurs – Article 90 §4 de la loi du 9 juillet 1975 relative au contrôle des entreprises d'assurances

En vertu du règlement de la Banque nationale de Belgique du 6 décembre 2011, approuvé par l'arrêté royal du 20 juin 2012, concernant l'exercice de fonctions extérieures par les dirigeants d'entreprises réglementées, Belfius Insurance est tenue de publier les fonctions extérieures exercées par ses administrateurs et dirigeants effectifs. À cet effet, Belfius Insurance a opté pour la publication de ces mandats dans le rapport annuel de l'entreprise, qui est déposé à la Banque nationale.

## Commissaire

Le contrôle de la situation financière et des comptes annuels de Belfius Insurance est confié à Deloitte Réviseurs d'entreprise, SC s.f.d. SCRL, représenté par messieurs Dirk Vlaminckx et Bernard De Meulemeester. Leur mandat expirera au terme de l'assemblée générale de 2014.

Le tableau ci-dessous donne un aperçu des rémunérations que le commissaire a obtenues pour ses prestations effectuées pour Belfius Insurance et pour les sociétés qui y sont liées au cours de l'exercice 2013.

Deloitte (en EUR)	Prestations pour Belfius Insurance dans le courant de l'exercice 2013	Prestations pour le groupe Belfius Insurance (y compris sociétés liées à BI) dans le courant de l'exercice 2013
1) Mission d'audit des comptes	291 345	637 045
2) Mission de certification	65 000	153 340
3) Conseils fiscaux	0	77 900
4) Autres missions	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>356 345</b>	<b>868 285</b>

## Compliance

Belfius Insurance possède une fonction de compliance centralisée visant à prévenir les opérations de blanchiment, conseiller le management et le business sur les risques au sein des domaines d'activité de la fonction de compliance, harmoniser les initiatives de formation et de sensibilisation au sein des domaines de compliance et vérifier l'efficacité des procédures et des lignes stratégiques au sein de ces mêmes domaines. La fonction de compliance peut également faire appel aux correspondants compliance dans divers départements importants.

L'entreprise reste vigilante vis-à-vis des risques en matière de blanchiment et des domaines connexes. Les procédures existantes ont été réévaluées en 2013 à la lumière des récentes adaptations à la loi anti-blanchiment (notion de « fraude fiscale grave ») et une politique en matière de conflits d'intérêts a été mise au point en préparation à l'entrée en vigueur de la réglementation *Twin Peaks II*.

Outre la tâche plus traditionnelle de conseiller du management, des *business units* et des *activity lines*, la fonction de compliance continue à développer l'activité de monitoring et constitue le premier point de contact aux les régulateurs pour les différentes matières de compliance.



# Gestion des risques

## Processus de gestion des risques

Le risque naît de l'incertitude liée à la conduite d'une activité dans le cadre de la réalisation des objectifs de croissance d'une société. La gestion des risques a pour but de répondre de manière efficace à cette incertitude en tenant compte des opportunités sous-jacentes.

Dans ce contexte, Belfius Insurance a mis en place un dispositif de gestion des risques en accord avec les principes édictés par le cadre de référence COSO<sup>(1)</sup>. Ainsi, le dispositif de management des risques comprend huit éléments. Ces éléments résultent de la façon dont l'organisation est gérée et sont intégrés au processus de management.

### 1. Environnement interne

L'environnement interne englobe la culture et l'esprit de l'organisation. Il structure la façon dont les risques sont appréhendés et pris en compte par l'ensemble des collaborateurs de l'entité, et plus particulièrement la conception du management et son appétence pour le risque, l'intégrité et les valeurs éthiques, ainsi que l'environnement dans lequel l'organisation opère.

### 2. Fixation des objectifs

Les objectifs doivent avoir été préalablement définis pour que le management puisse identifier les événements potentiels susceptibles d'affecter la réalisation. Le management des risques permet de s'assurer que la direction a mis en place un processus de fixation des objectifs et que ces objectifs sont en ligne avec la mission de l'entité ainsi qu'avec son appétence pour le risque.

### 3. Identification des événements

Les événements internes et externes susceptibles d'affecter l'atteinte des objectifs d'une organisation doivent être identifiés en faisant la distinction entre risques et opportunités. Les opportunités sont prises en compte lors de l'élaboration de la stratégie ou au cours du processus de fixation des objectifs.

### 4. Évaluation des risques

Les risques sont analysés, tant en fonction de leur probabilité que de leur impact, cette analyse servant de base pour déterminer la façon dont ils doivent être gérés. Les risques inhérents et les risques résiduels sont évalués.

### 5. Traitement des risques

Le management élabore des solutions permettant de faire face aux risques : évitement, acceptation, réduction ou partage. Pour ce faire, le management élabore un ensemble de mesures permettant de mettre en adéquation le niveau des risques avec le seuil de tolérance et l'appétence pour le risque de l'organisation.

### 6. Activités de contrôle

Des politiques et procédures sont définies et déployées afin de veiller à la mise en place et l'application effective des mesures de traitement des risques.

### 7. Information et communication

Les informations utiles sont identifiées, collectées et communiquées dans un format et dans des délais permettant aux collaborateurs d'exercer leurs responsabilités. Plus globalement, la communication doit circuler verticalement et transversalement au sein de l'organisation de façon efficace.

### 8. Pilotage

Le processus de management des risques est piloté dans sa globalité et modifié en fonction des besoins. Le pilotage s'effectue au travers des activités permanentes de management ou par le biais d'évaluations indépendantes ou encore par une combinaison de ces deux modalités.

Le management des risques n'est pas un processus séquentiel dans lequel un élément affecte uniquement le suivant. C'est un processus multidirectionnel et itératif par lequel n'importe quel élément a une influence immédiate et directe sur les autres.

(1) Enterprise Risk Management - Integrated Framework - Executive summary (September 2004) by the Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission.

## Appétence pour le risque

L'appétence pour le risque exprime le niveau de risque qu'une société est prête à prendre afin de réaliser ses objectifs de croissance.

Un des principaux défis de la fonction de gestion des risques est donc d'établir une politique adéquate d'appétence pour le risque. Ceci implique la mise en œuvre d'une mesure des risques indépendante pour tous les types de risques.

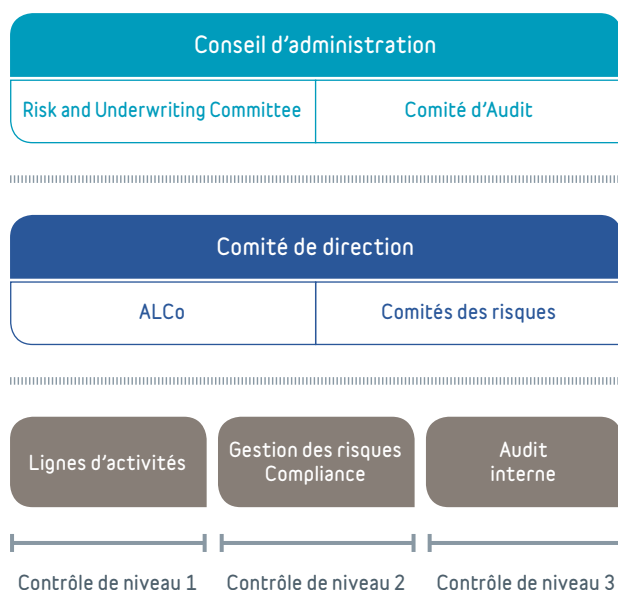
La mesure des risques implique une quantification cohérente et globale afin de déterminer si les niveaux de risque auxquels Belfius Insurance est exposée sont en accord avec l'appétence pour le risque définie. Le département de gestion des risques veille à ce que la sophistication du système de mesure des risques soit en accord avec la taille, la portée et la complexité des différentes lignes d'activités.

La définition de la méthodologie de calcul et sa mise en œuvre intégrée sont effectuées par le département de gestion des risques. Une fois que les mesures de risque ont été identifiées et définies en fonction de la taille et de la complexité des lignes d'activités, un cadre de référence global aligne les limites autorisées parmi les différentes entités locales avec le profil de risque de Belfius. Les limites de risque représentent les mécanismes par lesquels la stratégie du risque et l'appétence pour le risque sont articulées et communiquées aux différentes entités et lignes d'activités.

En outre, l'appétence pour le risque est soumise à l'approbation du conseil d'administration qui est responsable de la stratégie des risques.

## Gouvernance de la gestion des risques

Au niveau de Belfius Insurance, le comité de direction est chargé par le conseil d'administration qui lui délègue ses pouvoirs à cet effet, de la direction de Belfius Insurance dont il pilote et coordonne les différents métiers.



Afin d'assurer le bon fonctionnement et le développement de Belfius Insurance, le comité de direction est responsable de la mise en place et du maintien d'une gestion des risques appropriée. Il définit et coordonne la politique de gestion de Belfius Insurance dans le cadre de la stratégie définie par le conseil d'administration. Il alloue des moyens et attribue des délais de mise en place aux actions décidées dans le cadre de cette politique. Il vérifie que les objectifs donnés sont atteints et que la gestion des risques est en adéquation avec l'ensemble des besoins. Enfin, il ajuste ces besoins en fonction des évolutions internes et externes constatées.

Le contrôle interne au niveau des entités opérationnelles (contrôle de niveau 1) consiste à contrôler l'implémentation de plans d'actions définis lors de l'évaluation des risques et à effectuer le suivi de l'exécution de contrôles clés.

Les équipes plus spécifiquement concernées pour assurer une gestion des risques adéquate, sont les suivantes :

- **l'équipe de la Gestion des risques (contrôle de niveau 2)**, sous la responsabilité du CRO (Chief Risk Officer), membre du comité de direction, supervise sous sa direction la politique de gestion des risques. Elle établit les lignes de conduite pour les limites et les délégations, contrôle et mesure les risques agrégés, et met en place des méthodes harmonisées dans les différentes entités. Des équipes spécifiques sont responsables de la gestion des risques de Marché et ALM, Opérationnel et d'Assurance ;
- **le Chief Compliance Officer (contrôle de niveau 2)** s'attache au respect de la politique d'intégrité et au développement de la culture d'éthique et de déontologie de Belfius Insurance. Il est rattaché au CRO de Belfius Insurance et travaille en collaboration avec le Compliance Officer de Belfius Banque ;
- **l'Audit interne (contrôle de niveau 3)**, rattaché directement au CEO, président du comité de direction, vérifie la mise en place et l'application correcte du processus de contrôle interne à la fois de niveau 1 et de niveau 2..

En outre, l'ALCo prend les décisions tactiques affectant le bilan de Belfius Insurance et sa rentabilité en tenant compte de l'appétence pour le risque du groupe, s'assure que les lignes directrices relatives à la gestion de portefeuille d'investissement (opérations de couverture, diversification) sont correctement respectées et effectue le suivi de l'évolution réglementaire. Les ALCo locaux gèrent les risques spécifiques liés aux bilans des filiales.

Les **comités Risk** couvrent quant à eux les différents aspects de la gouvernance des risques auxquels Belfius Insurance est exposée.

Par ailleurs, le conseil d'administration de Belfius Insurance s'appuie sur un **comité d'audit** composé de trois administrateurs non exécutifs.

Le conseil d'administration s'appuie également sur le **comité Risk & Underwriting** qui le conseille dans les divers domaines de la gestion des risques tels l'appétence pour le risque, les expositions matérielles aux risques, la stratégie qui en découle et son impact sur le capital, la structure de la gestion des risques et son adéquation avec la nature des risques et les problèmes en cours.

Au niveau du groupe Belfius, un *governance memorandum* définit les modalités de collaboration entre Belfius Insurance et Belfius Banque. Il énonce les principes suivants :

- la gouvernance de la gestion des risques se doit de respecter les spécificités et responsabilités de chaque entité et demeurer légère, simple et transparente ;
- la gouvernance de la gestion des risques permet une compréhension mutuelle des risques, un usage optimal des moyens à disposition et un processus de décision efficace ;
- dans un souci de simplicité, l'appétence pour le risque de Belfius Banque et Belfius Insurance ainsi que les limites s'additionnent en consolidation (pas de compensation) ;
- les transferts de limites sont admis sous réserve de l'accord des deux parties. Les CRO de Belfius Banque et Belfius Insurance coordonnent entre eux les demandes. En cas de désaccord, les comités Risk & Capital (RCC) de la banque et Risk & Underwriting (RUC) de l'assurance sont consultés conjointement, proposant des solutions à leur conseil d'administration respectif.

## Cartographie des risques

Une cartographie des risques a été adoptée au niveau de Belfius Insurance, qui reprend les risques suivants :

### RISQUES FINANCIERS

Risque de crédit  
Risque de marché et ALM  
Risque de liquidité

### RISQUES D'ASSURANCE

Risque de souscription Vie  
Risque de souscription Non-Vie  
Risque de souscription Santé

### RISQUES OPÉRATIONNELS

Risque de fraude  
Risque lié aux ressources humaines  
Risque légal et de compliance  
Risque lié aux données électroniques  
Risque lié à la continuité des activités  
Risque lié à l'outsourcing

### RISQUES GÉNÉRAUX

Risque de business  
Risque stratégique  
Risque de réputation  
Risque de modèle

Les paragraphes suivants abordent plus en détail les différents risques auxquels Belfius Insurance est exposée.

## Risques financiers

Les risques financiers de Belfius Insurance proviennent principalement d'engagements financiers souscrits au passif tels que les garanties de taux sur les contrats d'assurance vie, d'une part, et des investissements réalisés à l'actif en couverture des réserves d'assurances, d'autre part.

### 1. Risque de crédit

Le **risque de crédit** résulte de l'incertitude quant à la capacité d'un débiteur à remplir ses obligations. Il comporte trois composantes :

- le risque de défaut : tout manquement ou tout retard de paiement du principal et/ou des intérêts qui se traduit par une perte pour l'institution financière ;
- le risque de dégradation de la qualité du crédit qui se traduit par une baisse de la valeur financière de la dette ;
- l'incertitude sur le taux de recouvrement en cas de défaut.

Belfius Insurance est exposée au risque de crédit à plusieurs niveaux :

- crédits accordés aux particuliers et aux entreprises,
- obligations du portefeuille d'investissement,
- transactions sur produits dérivés,
- part des réassureurs dans les provisions techniques (position nette de dépôts des réassureurs).

Le contrôle du risque de crédit de Belfius Insurance est effectué en collaboration avec les équipes de Credit Risk Management (CRM) de Belfius Banque. Un système opérationnel de gestion des risques et de limites a été défini dans le cadre de l'*Investment Framework* de Belfius Insurance. Il s'articule autour des éléments suivants :

- une allocation stratégique d'actifs fixant les limites pour la part d'actifs de crédit dans les actifs totaux ;
- une liste définissant les classes d'actifs autorisées avec des limites globales et spécifiques en termes de concentration par pays, secteur, rating, durée et contrepartie ;
- un suivi régulier du risque de contrepartie effectué par CRM de Belfius Banque avec rating interne ;
- la mise en place systématique de *collateral* dans le cadre d'opérations de produits dérivés, de *repos* ou d'autres activités ;
- un processus de souscription de crédits hypothécaires satisfaisant à des règles d'octroi spécifiques, des équipes d'analyse de crédit hypothécaire et pour le comité d'acceptation.

Le département de gestion des risques de Belfius Insurance donne des lignes directrices au département des investissements. Ces directives sont suivies dans les activités de gestion des actifs de manière à respecter l'appétit pour le risque de l'entreprise.

Valeur de marché au 31/12/12

	Cash	Immo- bilier	Actions	Oblig- ations d'État	Obli- gations sécurisées	Obliga- tions des institu- tions finan- cières	Obliga- tions d'entre- prises	Prêts et autres obliga- tions	Prêts hypothé- caires	TOTAL
(en millions d'EUR)										
Belgique	732	462	313	7 205	-	18	290	617	4 410	14 047
France	-	-	174	292	757	200	245	35	-	1 704
Italie	-	-	29	949	-	32	141	107	-	1 257
Espagne	-	-	4	2	783	56	75	149	-	1 069
Pays-bas	-	-	134	51	23	322	370	53	-	952
Royaume-Uni	-	-	20	-	405	137	71	19	-	651
États-Unis	-	-	-	-	-	446	194	15	-	656
Luxembourg	8	3	95	-	284	17	23	35	-	465
Allemagne	-	-	138	33	18	23	111	-	-	323
Danemark	-	-	-	-	-	-	-	225	-	225
Pologne	-	-	-	210	-	-	-	-	-	210
Irlande	22	-	-	11	27	13	41	41	-	156
Portugal	-	-	-	84	63	-	-	23	-	169
Grèce	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	8	204	18	232	207	-	-	669
<b>TOTAL</b>	<b>763</b>	<b>465</b>	<b>916</b>	<b>9 040</b>	<b>2 378</b>	<b>1 494</b>	<b>1 769</b>	<b>1 320</b>	<b>4 410</b>	<b>22 554</b>

Valeur de marché au 31/12/13

	Cash	Immo- bilier	Actions	Oblig- ations d'État	Obli- gations sécurisées	Obliga- tions des institu- tions finan- cières	Obliga- tions d'entre- prises	Prêts et autres obliga- tions	Prêts hypothé- caires	TOTAL
(en millions d'EUR)										
Belgique	373	504	398	7 019	-	39	729	722	5 025	14 810
France	-	-	110	218	721	195	203	32	-	1 479
Italie	-	-	18	765	8	19	128	79	-	1 017
Espagne	-	-	-	89	665	23	71	135	-	983
Pays-bas	-	-	97	32	17	307	320	20	-	792
Royaume-Uni	-	-	15	-	333	69	126	-	-	543
États-Unis	-	-	-	-	-	345	139	14	-	498
Luxembourg	25	1	294	5	-	25	-	28	-	380
Allemagne	-	-	109	16	12	17	92	-	-	247
Pologne	-	-	-	199	-	-	-	-	-	199
Danemark	-	-	-	-	-	-	-	170	-	170
Irlande	28	-	-	11	25	6	51	47	-	168
Autres	-	-	16	125	40	122	188	-	-	491
<b>TOTAL</b>	<b>426</b>	<b>506</b>	<b>1 056</b>	<b>8 479</b>	<b>1 821</b>	<b>1 167</b>	<b>2 048</b>	<b>1 248</b>	<b>5 025</b>	<b>21 777</b>

1.1. Vue globale du risque de crédit

Le tableau ci-dessus illustre la répartition du portefeuille hors branche 23 (en valeur de marché) par type d'investissement et par pays au 31 décembre 2012 et au 31 décembre 2013.

Une part importante du portefeuille est investie en Belgique. La politique de réduction des risques menée par Belfius Insurance s'est poursuivie de manière ciblée et a eu pour effet de réduire ses expositions envers certaines contreparties telles que les pays d'Europe centrale et de l'Est, l'Italie, l'Espagne, le Portugal et l'Irlande.

Dans ce cadre, Belfius Insurance a également maintenu son niveau d'activité en crédits hypothécaires sur le marché belge en 2013. La production de prêts hypothécaires par le réseau d'agents DVV/LAP et par le réseau de courtage via sa filiale de crédit Elantis porte le montant de ses investissements en crédits hypothécaires à EUR 5 025 millions à fin 2013.

Aucune augmentation significative des retards de paiement relatif au portefeuille de prêts hypothécaires n'est à noter.

Le portefeuille de crédit fait l'objet d'un suivi rigoureux. Dans l'intérêt du client et de Belfius Insurance, des circonstances peuvent mener à une renégociation des conditions du crédit afin de garantir les opérations commerciales du client. L'attribution d'une telle restructuration sera basée sur plusieurs critères, principalement liés à l'économie de l'entreprise en question. En 2013, aucun dossier n'a donné lieu à une telle restructuration.

De même, des investissements dans l'immobilier ont été réalisés en 2013 dans des actifs offrant une visibilité à long terme. Ils se traduisent par une hausse de la valeur totale des actifs immobiliers à EUR 506 millions en 2013.

Ces investissements ont été réalisés dans une perspective à la fois de diversification et de rendement stable à long terme.

Le tableau suivant montre les dix expositions les plus importantes de Belfius Insurance par contrepartie au 31 décembre 2012 et au 31 décembre 2013.

Pour limiter l'effet d'une hausse subite des spreads sur les obligations souveraines belges, des stratégies de couverture ont été mises en place.

Émetteur (en millions d'EUR)	Catégorie	Valeur de marché au 31/12/2012
État belge	Obligations d'État	6 218
État italien	Obligations d'État	949
Belfius Banque	Cash	576
Dexia Municipal Agency	Obligations sécurisées	455
	Obligations d'entreprises	5
Banco Santander SA	Obligations sécurisées	395
Communauté française de Belgique	Obligations d'État	280
	Obligations d'entreprises	16
Dexia LdG Banque SA	Obligations sécurisées	284
Société Wallonne du Logement	Obligations d'État	206
	Prêts et autres obligations	44
État polonais	Obligations d'État	210
FDS Log Fam Brux	Obligations d'État	207
<b>TOTAL</b>		<b>9 845</b>

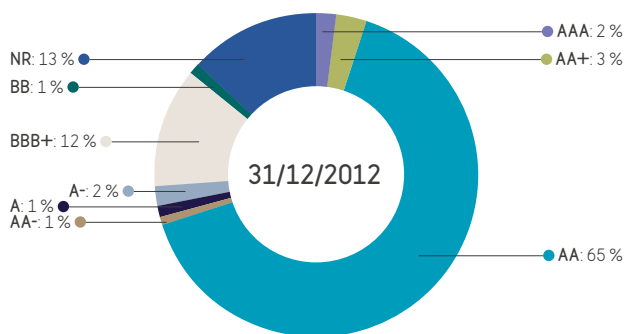
Émetteur (en millions d'EUR)	Catégorie	Valeur de marché au 31/12/2013
État belge	Obligations d'État	5 911
État italien	Obligations d'État	765
Belfius Banque	Cash	288
	Obligations d'entreprises	350
Banco Santander SA	Obligations sécurisées	541
	Obligations d'institutions financières	7
Caisse Française de Financement Local	Obligations sécurisées	446
	Obligations d'entreprises	5
Communauté française de Belgique	Obligations d'État	357
	Obligations d'entreprises	15
Société Wallonne du Logement	Obligations d'État	186
	Prêts et autres obligations	126
État polonais	Obligations d'État	199
Fonds Logement familles nombreuses	Obligations d'État	185
Banco Bilbao Vizcaya Argentaria SA	Obligations sécurisées	157
<b>TOTAL</b>		<b>9 539</b>

## 1.2. Information supplémentaire sur la qualité du portefeuille

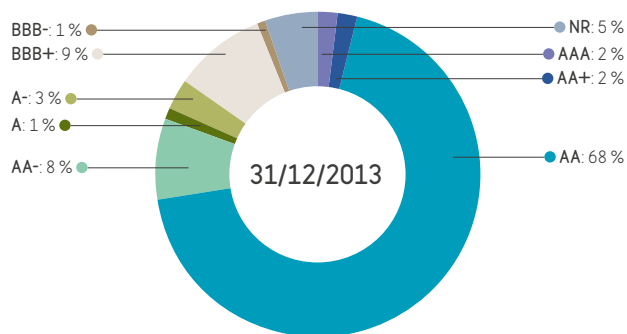
Comme mentionné ci-dessus, le risque de crédit est surveillé en collaboration avec les équipes de Credit Risk Management de Belfius Banque. Les graphiques ci-dessous montrent les répartitions des ratings par type d'actifs au 31 décembre 2012 et au 31 décembre 2013.

L'objectif de Belfius Insurance est de conserver un rating moyen de bonne qualité sur son portefeuille obligataire. La stratégie de réduction de risque menée en 2012 et en 2013 a permis d'atteindre cet objectif.

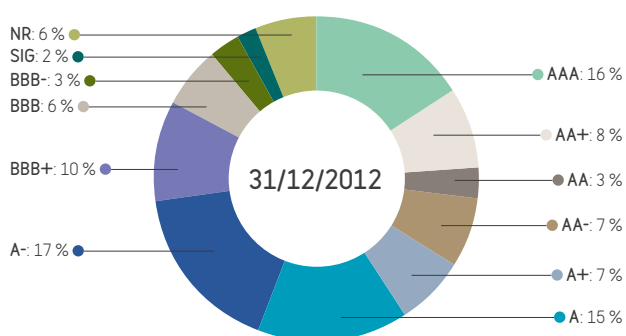
### Répartition des ratings des obligations d'État au 31/12/2012



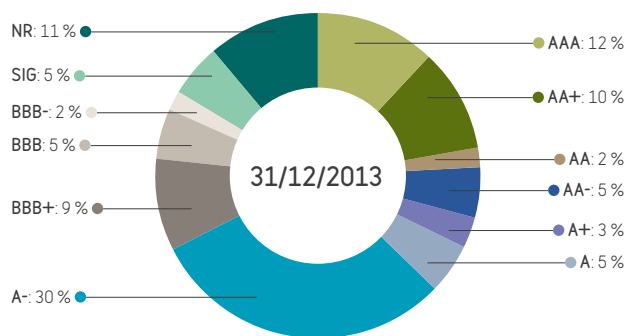
### Répartition des ratings des obligations d'État au 31/12/2013



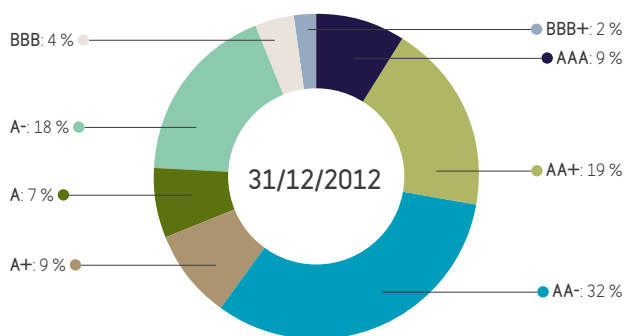
### Répartition des ratings des crédits (hors RMBS) au 31/12/2012



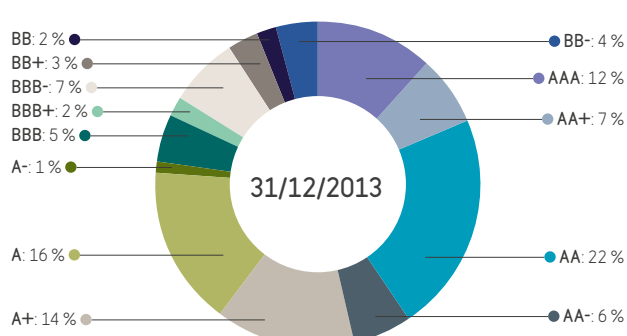
### Répartition des ratings des crédits (hors RMBS) au 31/12/2013



### Répartition des ratings des RMBS au 31/12/2012



### Répartition des ratings des RMBS au 31/12/2013



## 2. Risque de marché

Le risque de marché est le risque de perte qui peut résulter des fluctuations de prix des instruments financiers qui composent un portefeuille. Les différents facteurs de risque liés au marché sont les taux d'intérêt, les taux de change, le cours des actions ou de l'immobilier. Les variations de ces différents éléments donnent naissance au risque de marché.

Le suivi du risque de marché est sous la responsabilité de l'équipe ALM & Market Risk qui rapporte directement au CRO. Cette équipe est notamment responsable de la définition de l'*Investment Framework* en ligne avec l'appétence pour le risque et les limites de risque, ainsi que de l'élaboration de la *Strategic Asset Allocation (SAA)* qui consiste en la définition d'allocations d'actifs appropriées à des passifs d'assurance répartis en portefeuilles homogènes en termes de types de produits et de leurs options sous-jacentes.

L'appétence pour le risque et la stratégie relative au risque de marché sont définies au niveau du groupe Belfius Insurance. Les correspondants locaux sont responsables de leur implémentation au niveau de leur entité respective. La présence d'un représentant des départements Gestion des risques et Balance sheet management (BSM) au sein des ALCo locaux assure la cohérence au niveau local de la gestion du risque de marché.

### 2.1. Risque de change

Le risque de change n'est pas significatif chez Belfius Insurance où 1 % de la valeur totale de marché du portefeuille est libellée en devises étrangères. En effet, la possibilité de détenir des positions en devises étrangères est limitée par l'*Investment Framework*. Les positions existant avant l'approbation de ce Framework ont donc été liquidées ou sont en « run-off ».

Le risque de change actuel provient principalement de positions en couronnes danoises (*mortgage bonds*).

Valeur de marché (en millions d'EUR)	31/12/12	31/12/13
EUR	22 296	21 601
DKK	225	170
GBP	30	5
USD	3	2
CHF	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>22 554</b>	<b>21 777</b>

### 2.2. Risque de taux d'intérêt

L'objectif est de gérer la volatilité nette pouvant être induite par les mouvements des taux d'intérêt et de préserver la valeur économique du capital des actionnaires. Ainsi, aucune position comportant un risque de taux d'intérêt élevé n'est volontairement prise par Belfius Insurance.

La mesure de duration en tant que sensibilité du bilan aux taux d'intérêt est l'outil principal de mesure du risque de taux d'intérêt. Les sensibilités partielles et globales du risque de taux d'intérêt par intervalle de temps restent les principaux indicateurs utilisés par l'ALCo.

Les limites sont définies par l'ALCo et traduites dans l'*Investment Framework* dans le cadre de la gestion d'actifs.

La stratégie ALM a été revue et a engendré une réduction de l'écart de duration entre les actifs et passifs.

### 2.3. Risque lié aux marchés d'actions et à l'immobilier

Au niveau du groupe Belfius, la *Value at Risk (VaR)* est la méthode utilisée pour suivre le risque de prix (risque lié aux actions et à l'immobilier). La VaR représente la perte potentielle maximale sur un portefeuille dans un intervalle de temps avec une probabilité donnée.

De manière à assurer une gestion diversifiée, des limites globales et spécifiques en termes de diversification, de concentration et de contrepartie sont également établies et traduites dans l'*Investment Framework*.

## 3. Sensibilités

Le tableau suivant montre l'impact de différents événements sur les moyens financiers disponibles (défini comme la différence entre la juste valeur de l'actif et celle du passif) de Belfius Insurance.

### Impact sur les moyens financiers disponibles

Événement (en millions d'EUR)	31/12/12	31/12/13
<b>RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT</b>		
Augmentation des taux d'intérêt de 100 pb	(157)	(110)
Diminution des taux d'intérêt de 100 pb	109	85
<b>RISQUE LIÉ AU MARCHÉ D' ACTIONS</b>		
Diminution du cours des actions de 25 %	(212)	(211)
<b>RISQUE LIÉ À L'IMMOBILIER</b>		
Diminution du cours de l'immobilier de 25 %	(95)	(159)

## 4. Risque de liquidité

En tant que compagnie d'assurances, Belfius Insurance a un besoin en financement réduit. Les primes payées par les preneurs d'assurance sont investies sur le long terme pour garantir le capital et les intérêts associés à la maturité du contrat. Différents indicateurs d'appétence pour le risque et des contraintes réglementaires démontrent que Belfius Insurance détient constamment assez d'actifs liquides pour couvrir ses engagements au passif.

De plus, Belfius Insurance détient un montant significatif d'actifs éligibles selon la BNB. En effet, la compagnie investit au moins 40 % de son portefeuille obligataire dans des obligations d'État pouvant être utilisées pour des opérations de *repo* dans le cadre de la gestion de sa liquidité.

La direction des investissements est responsable de la gestion de liquidité et de trésorerie. À cette fin, elle s'appuie, d'une part, sur des projections à long terme de flux de trésorerie d'actifs et de passifs simulées à des conditions normales ou sous stress et, d'autre part, sur des projections de besoin de trésorerie à trois mois.

Notons que Belfius Insurance a aisément tenu ses engagements vis-à-vis de ses clients lors des deux périodes de tension d'octobre 2008 (crise post-Lehmann) et d'octobre 2011 (démantèlement du groupe Dexia). Le taux de rachat maximal s'élevait alors à 1 % des réserves Vie sur un mois. Belfius Insurance prend en outre des dispositions spécifiques pour gérer les arrivées à échéance et le remplacement de ses contrats d'assurance.

Le tableau ci-dessous reprend l'actif et le passif répartis en fonction de leur durée de vie contractuelle résiduelle.

#### Durée contractuelle résiduelle au 31/12/12

(en millions d'EUR)	Actif	Passif
< 1 an	1 692	1 877
1 < 5 ans	4 767	5 907
5 ans et +	14 410	11 150
Indéterminé	1 518	2 233
<b>TOTAL</b>	<b>22 388</b>	<b>21 167</b>

#### Durée contractuelle résiduelle au 31/12/13

(en millions d'EUR) <sup>(1)</sup>	Actif	Passif
< 1 an	2 391	1 549
1 < 5 ans	2 671	4 973
5 ans et +	15 088	10 065
Indéterminé	2 529	3 505
<b>TOTAL</b>	<b>22 679</b>	<b>20 092</b>

(1) Belfius Insurance SA (branche 23 incluse)

Les actifs ci-dessus sont en valeur de marché et ne tiennent pas compte de primes additionnelles découlant de nouvelles productions.

Le passif reprend quant à lui les *repos* dans la catégorie « indéterminée » et est établi dans l'hypothèse qu'une partie des contrats à taux révisable ne sont pas renouvelés pour une période de huit ans à échéance. Les pourcentages appliqués se basent sur les dernières statistiques disponibles.

Belfius Insurance dispose de suffisamment d'obligations liquides. En outre, à l'heure actuelle, une plus-value serait réalisée en cas de vente de ces obligations.

## Risques d'assurance

Les risques d'assurance représentent la perte potentielle résultant de la souscription à des contrats d'assurance. Ils seront donc appelés « risque de souscription » par la suite.

### 1. Définition

Chez Belfius Insurance, le risque de souscription est divisé en trois modules selon le type de contrat : Vie, Non-Vie, Santé. Chaque catégorie est ensuite divisée en sous-modules liés à la nature de l'activité sous-jacente.

### 1.1. Décomposition du risque de souscription Vie

Le risque de souscription Vie est divisé en sept sous-modules en accord avec les spécifications Solvency II.

- Le risque de mortalité : il correspond au risque d'augmentation de la mortalité. Il s'applique à tous les engagements pour lesquels les prestations à payer augmentent en cas de hausse de la mortalité.
- Le risque de longévité : contrairement au risque de mortalité, il s'applique aux contrats pour lesquels une baisse de la mortalité engendrerait une hausse des paiements attendus (ex : contrat retraite).
- Le risque de morbidité ou d'invalidité : il désigne le risque de pertes ou d'évolution adverse dans la valeur des prestations dues à des changements de niveau, de tendance ou de volatilité des taux d'invalidité.
- Le risque de rachat Vie : il se définit comme le risque de perte ou d'augmentation des prestations dû à un écart entre le taux réel d'exercice des options contractuelles de l'assuré et celui estimé. Le terme d'option doit être vu au sens large : le sous-module couvre les options de rachat, de résiliation, de réduction mais aussi d'extension des garanties. Pour certains contrats, l'exercice d'options peut être bénéficiaire à l'organisme, pour d'autres, il conduira à des pertes. Ce sous-module comprend donc deux scénarios : un pour lequel les options seront plus exercées que prévu et un pour lequel elles le seront moins.
- Le risque de frais de gestion : il correspond au risque que les frais de gestion soient plus élevés que prévu ou qu'ils subissent une inflation plus importante que prévu.
- Le risque de révision : il ne s'applique qu'aux rentes dont les montants peuvent évoluer dans un sens négatif pour l'assureur en raison d'un changement de l'environnement légal ou de l'état de santé de l'assuré.
- Le risque de catastrophe : il est limité aux contrats pour lesquels une hausse de la mortalité engendrerait une hausse des prestations.

### 1.2. Décomposition du risque de souscription Non-Vie

Le risque de souscription Non-Vie reflète le risque découlant des engagements d'assurance non-vie, compte tenu des périls couverts et des procédés appliqués dans l'exercice de cette activité.

Ce module de risque comporte trois sous-modules :

- le risque de prime : risque que le montant des primes perçues soit insuffisant pour payer les sinistres encourus au cours de la période de couverture relative à ces primes ;
- le risque de réserve : le risque de perte ou de changement défavorable de la valeur des engagements d'assurance, résultant de fluctuations affectant la date de survenance, la fréquence et la gravité des événements assurés, ainsi que la date et le montant des règlements de sinistres ;
- le risque de catastrophe : le risque d'occurrence d'un événement d'une grande importance non couvert par les deux risques précédents.



### 1.3. Décomposition du risque de souscription Santé

Il couvre le risque de souscription pour toutes les garanties santé et accidents du travail et se divise en deux sous-modules : Santé avec une base similaire à celle de l'assurance vie, ou non.

Le risque catastrophe est traité intégralement dans le module Santé en utilisant une méthodologie uniforme.

## 2. Gestion du risque d'assurance

Le comité Risk and Underwriting (RUC) donne son avis sur la stratégie de souscription et de réserve des entités d' (de) (ré)assurance de Belfius Insurance et la politique qui en découle, en particulier concernant les points suivants :

- types et caractéristiques des activités d'assurance que Belfius Insurance est prête à gérer ;
- critères de sélection des risques en ligne avec l'appétence pour le risque ;
- manière dont la souscription effective est suivie ;
- adéquation entre, d'une part, les primes d'assurance perçues et, d'autre part, les sinistres à payer ajoutés aux frais supportés ;
- identification des risques découlant des engagements de Belfius Insurance, y compris les options implicites et le capital garanti par les produits d'assurance ;
- provisionnement des sinistres.

Au niveau des filiales, cette stratégie est appliquée et suivie par les responsables locaux.

La réassurance est une des méthodes permettant de limiter le risque d'assurance. En effet, son objectif est de réduire la volatilité des besoins en capitaux et des bénéfices et donc l'incertitude liée au risque de valorisation de l'assureur.

Les fonctions de la réassurance sont les suivantes :

- capacité : la réassurance permet une plus grande flexibilité aux assureurs quant à l'importance, aux types de risques, et aux volumes d'activités qu'ils peuvent accepter de manière sûre. Cela donne la possibilité aux assureurs d'entrer dans de nouvelles activités, ou de les étendre dans une courte période ;
- stabilité : les programmes de réassurance structurés permettent aux assureurs de stabiliser leur résultat opérationnel. La limitation du risque de spread permet la diminution des besoins en fonds propres et donc de la marge de solvabilité ;
- protection : la réassurance fournit une protection contre des pertes financières cumulées dues à une succession d'événements (par exemple des intempéries) ou des pertes financières significatives découlant d'un seul événement ;
- financement : la réassurance peut être une alternative à l'augmentation de capital ;
- expertise : les réassureurs portent assistance aux assureurs dans leur domaine d'expertise. Le personnel qualifié des compagnies de réassurance offrira ses services dans la mise en place d'une nouvelle activité par exemple.

Le tableau ci-dessous montre la rétention la plus élevée par risque et par événement.

Gamme de produits 2013 (en EUR)	Rétention la plus élevée par risque	Rétention la plus élevée par événement
Responsabilité Civile automobile	2 207 325	2 207 325
Casco	néant	1 500 000
Incendie	1 594 964	16 500 000
Responsabilité Civile générale	1 103 663	1 103 663
Accidents du travail	591 292	591 292
Vie Retail et Invalidité	230 000	750 000
Groupe décès	270 000	750 000
Groupe invalidité	100 000	750 000
Assurance individuelle accidents	250 000	250 000

Un comité de réassurance a été mis en place afin d'assurer l'adéquation de la couverture de réassurance aux risques de Belfius Insurance.

## 3. Sensibilités

Risque de souscription Vie : Scénario correspondant à une baisse de <sup>(1)</sup>	Impact sur les moyens financiers disponibles au - 31/12/13 (en millions d'EUR)
5 % des taux de mortalité	9,3
10 % des frais	43,1
10 % des taux de rachat	(22,3)

(1) Impact pour Belfius Insurance sa.

Risque de souscription Non-Vie : Scénario correspondant à une baisse de <sup>(1)</sup>	Impact sur le résultat avant impôts au - 31/12/13 (en millions d'EUR)
Une baisse de 10 % des frais administratifs	4,7
Une hausse de 5 % des sinistres survenus	(16,0)

(1) Impact pour Belfius Insurance SA et Corona SA

Nous évaluons l'effet des sensibilités sur les fonds propres économiques. Celles-ci considèrent les provisions techniques en valeur de marché. Étant donné les taux de marché faibles, la valeur des provisions techniques est plus importante que la valeur de rachat, ce qui se traduit par un impact négatif sur les fonds propres en cas de diminution des taux de rachat. Une baisse du taux de rachat a un impact négatif sur les fonds propres économiques.

Les capitaux décès assurés sont plus importants que les provisions techniques à la juste valeur, ce qui se traduit par un impact positif sur les fonds propres en cas de diminution des taux de mortalité.

Une augmentation des frais entraîne forcément une augmentation de la juste valeur des provisions techniques et une diminution des fonds propres.

Des coûts administratifs plus faibles entraînent une augmentation du résultat tandis qu'une hausse des sinistres survenus mène à une diminution du résultat.

## 4. Développement des sinistres

Le triangle de sinistralité est la méthode usuelle pour cartographier les paiements de sinistres qui s'étalent sur plusieurs années. Il permet, entre autres, aux actuaires d'évaluer l'adéquation des provisions techniques. En assurance non-vie, entre la date de survenance et la date de clôture d'un sinistre, l'assureur ne peut en général pas déterminer exactement le coût total du sinistre. Durant cette période, l'assureur constitue une réserve égale à la somme estimée des paiements futurs pour ce sinistre.

La réserve n'étant qu'une estimation, il existe un risque que le montant effectivement payé lui soit supérieur. Pour évaluer le risque encouru, il est nécessaire d'étudier la variation au cours du temps de deux montants :

1. la somme des paiements réalisés avant cette date,
2. la réserve constituée à cette date pour les paiements futurs.

La somme de ces deux composantes est appelée la charge totale du sinistre.

Le tableau qui suit reprend l'évolution depuis 2003 de la somme à la fin de chaque année de la charge totale des sinistres survenus et ce, par année de survenance.

### CHARGE DES SINISTRES (HORS RÉASSURANCE ET FRAIS INTERNES)

(en milliers d'EUR)	Année de survenance										
	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Année de règlement											
Estimation à la fin de l'année de survenance	201 627	220 006	236 074	236 347	264 980	283 747	331 940	379 086	368 410	366 403	365 717
1	189 989	201 226	220 780	220 842	252 578	285 478	315 687	380 915	365 547	350 316	
2	182 447	192 969	211 463	212 356	238 903	276 021	303 138	379 076	355 180		
3	177 821	190 228	208 809	203 851	230 875	266 177	302 495	373 584			
4	175 828	186 994	202 227	203 874	227 911	266 535	300 257				
5	169 727	182 405	197 559	201 336	230 685	266 017					
6	166 230	180 903	194 354	201 281	228 322						
7	165 174	181 611	199 111	199 194							
8	163 969	181 985	196 897								
9	164 932	180 934									
10	163 939										

(en milliers d'EUR)	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Estimation actuelle	163 939	180 934	196 897	199 194	228 322	266 017	300 257	373 584	355 180	350 316	365 717
Paielements cumulés	(147 745)	(161 917)	(174 275)	(167 471)	(193 386)	(214 858)	(251 231)	(277 106)	(263 485)	(234 168)	(149 944)
Provisions actuelles	16 194	19 017	22 622	31 723	34 936	51 159	49 025	96 477	91 695	116 148	215 773

(en milliers d'EUR)	
Provisions (à partir de 2003)	744 768
Provisions (jusque 2003)	79 458
Frais internes	30 305
Affaires acceptées	12 165

**TOTAL** **866 696<sup>(1)</sup>**

(1) Provision pour sinistres au 31/12/2013 - Note 9.3.

## Risque opérationnel

Le cadre de gestion du risque opérationnel repose sur une gouvernance solide, qui implique des responsabilités et des rôles clairement définis. Le comité de direction, dont les réunions sont hebdomadaires, examine régulièrement l'évolution du profil de risque des différentes activités de Belfius Insurance et prend les décisions qui s'imposent.

Le responsable des risques opérationnels traduit en détail la politique approuvée par le comité de direction en recommandations adaptées aux activités commerciales. Il revoit les incidents opérationnels ainsi que les analyses réalisées.

Les managers des différents départements sont les principaux responsables de la gestion des risques opérationnels (première ligne de défense). Dans leur domaine d'activité, ils désignent un correspondant pour les risques opérationnels dont le rôle est de coordonner la collecte de données et l'autoévaluation des risques, avec l'appui de la fonction de gestion des risques opérationnels.

### 1. Méthodologie de gestion du risque opérationnel

#### 1.1. Constitution d'un historique

La construction d'un historique des incidents opérationnels est cruciale pour obtenir une meilleure compréhension du risque opérationnel lié à toute activité et constitue une source d'information pertinente pour le management (par exemple pour la perte annuelle estimée). Les incidents opérationnels majeurs font l'objet d'une investigation approfondie, d'un plan d'action spécifique et d'un suivi approprié.

#### 1.2. Autoévaluation des risques et contrôles liés

Une autoévaluation des risques et contrôles associés est effectuée chaque année pour les diverses activités de Belfius Insurance.

### 2. Risque de fraude

Le risque de fraude est estimé acceptable pour tous les processus avec un nombre limité de points d'attention spécifiques pour des processus déterminés.

La politique en termes de fraude est mise en place et communiquée en interne et dans l'ensemble du réseau des AP assurances.

Pour la bancassurance, une collaboration est prévue avec Belfius Banque pour prévenir toute fraude potentielle dans les agences. Une attention particulière est portée aux mécanismes de fraude lors de la formation des agents et des gestionnaires. Les collaborateurs concernés reçoivent une formation sur le code de déontologie et se basent sur diverses directives et procédures concernant le traitement de la fraude.

Un système de sécurité IT adéquat (concernant les e-mails ou internet) a par ailleurs été mis en place afin de limiter au maximum le risque de fraude dans ce domaine. Différents niveaux de procuration et d'autorisation sont pris en compte dans le système IT. Des contrôles préventifs et de détection (automatiques et manuels) sont en outre prévus pour éviter tout paiement non autorisé.

Les achats sont gérés quant à eux via la centrale d'achats. Les commandes sont régies par une procédure visant une séparation stricte entre commande, approbation et paiement.

Belfius Insurance dispose également d'une cellule distincte constituée d'inspecteurs spécialisés dans la détection de fraudes à l'assurance.

### 3. Risque RH

Les besoins en personnel sont déterminés et approuvés via l'exercice de *business planning* et sont comblés par des collaborateurs internes et externes pour les différents processus.

Dans ce cadre, un large éventail de formations internes et externes sont proposées aux collaborateurs.

Chaque collaborateur dispose en outre d'une description des tâches et les accords annuels contribuent à une définition claire des rôles et responsabilités de chacun. Des réunions de suivi individuel sont également organisées en cours d'année selon les besoins.

### 4. Risque Legal & Compliance

La législation applicable est suivie de manière systématique par le service Legal. La mise en œuvre de toute nouvelle législation au niveau opérationnel se fait en étroite collaboration entre Legal et le(s) département(s) concerné(s). De plus, Legal rend des avis sur divers domaines juridiques et rapporte régulièrement au comité de direction quant à l'évolution du risque juridique chez Belfius Insurance.

Compliance gère en collaboration avec Legal le suivi de la législation relative à la protection de la vie privée et la rédaction de clauses dans les contrats d'assurance y ayant trait, ainsi que la déclaration concernant le traitement de données privées signée par tous les collaborateurs de Belfius Insurance et les agents DVV/ LAP (dans les applications de Belfius Insurance).

Compliance forme enfin avec le département Vie le comité d'acceptation traitant les transactions de clients risquées.

Le code de conduite concernant la gestion des plaintes d'Assuralia a été signé par la direction et est disponible sur l'intranet. Comme requis par celui-ci, un reporting est régulièrement fait à la direction concernant le traitement et le contenu des plaintes.

### 5. Risque Electronic data processing

La structure IT organisationnelle a pour but de fournir des services optimaux grâce aux comptes IT permettant une bonne gestion des applications existantes et le développement de nouvelles applications.

Le portefeuille de projets IT est géré par le processus *Portfolio & Project Management*. Ce processus de sélection et de reporting est conçu pour optimiser l'allocation des ressources à des projets stratégiques, en se basant sur certains critères définis.

L'environnement informatique du back office est grandement automatisé, avec des contrôles d'application adéquats. Une gestion des accès avec des contrôles adaptés pour chaque plateforme est également mise en place.

Digis (*Global Imaging System*) permet une mise en œuvre aisée de la numérisation de documents papier.

## 6. Risque lié au plan de continuité des activités

La continuité des activités est essentielle pour garantir une livraison en temps et en heure des produits et services de Belfius Insurance. En vertu d'une obligation légale, contractuelle et réglementaire, Belfius Insurance est tenue de démontrer sa capacité à assurer la disponibilité de ses services aux clients et à minimiser l'interruption de ses opérations en cas de « désastre ».

Toutes les lignes d'activités au sein de Belfius Insurance ont adopté la même approche dans le développement et la maintenance du plan de continuité des activités et ce, en ligne avec celle de Belfius Banque.

Cette approche prévoit la mise à disposition de postes de travail dans des localisations de repli en fonction du niveau de criticité, en plus de la possibilité de travail à domicile. L'efficacité du plan BCP est régulièrement testée et l'implémentation des plans d'action éventuels suivie.

Les autres entités de Belfius Insurance disposent de leur plan de continuité propre.

## 7. Outsourcing

Belfius Insurance travaille en collaboration avec plusieurs partenaires externes pour certaines activités IT déterminées et principalement techniques (Innovative Solutions for Finance (ISFF) pour la gestion de l'infrastructure IT, Hexaware pour certains développements IT ou d'autres fournisseurs externes). Cette collaboration est suivie en continu et des plans d'action sont définis et implémentés pour traiter d'éventuels points d'attention. Dans ce cadre, une série de mesures ont été définies avec ISFF pour améliorer la performance et la stabilité des systèmes en 2013.

Une part conséquente de la surveillance anti-blanchiment est par ailleurs confiée à Belfius Banque (Compliance). Dans ce cadre, un SLA définissant les modalités de travail a été signé.

Le modèle de collaboration avec Dexia Asset Management a en outre été revu en 2012. Les rôles et responsabilités de chaque partie concernant la gestion des actifs sont décrits dans le contrat relatif à la gestion discrétionnaire et les services liés à la gestion financière des portefeuilles d'assurance de Belfius Insurance et de ses filiales.

Pour la gestion des instruments financiers, la décision finale revient au comité ALCo. L'exécution des instructions données par l'ALCo est assurée par Candriam<sup>(1)</sup> et suivie par l'ALCo. Ainsi, une réunion de l'ALCo durant laquelle Dexia AM communique le statut des ordres passés est organisée toutes les deux semaines.

## Autres risques

### 1. Risque « business »

Le risque « business », défini comme le risque de baisse de la rentabilité des différents métiers de Belfius Insurance, est central dans la gestion quotidienne de l'entreprise et ses orientations stratégiques.

Le département de planification stratégique et de contrôle est responsable de la consolidation de toutes les données nécessaires pour le suivi de la rentabilité et de la performance globale de l'entreprise via divers indicateurs.

Le pilotage de la rentabilité future est effectué par divers comités et finalement, par le comité de direction et le conseil d'administration. Ces derniers définissent les décisions stratégiques à prendre pour atteindre les niveaux de rentabilité attendus et assurer la compétitivité à long terme de Belfius Insurance.

### 2. Risque stratégique

Le risque stratégique est le coût potentiel de la perte de clients, ou le coût d'opportunité de la perte de clients potentiels, résultant de changements externes et de décisions défavorables, d'une mise en œuvre inadéquate des décisions ou un manque de réactivité face aux changements de l'environnement d'affaires.

Les principes qui sous-tendent les mesures de limitation du risque stratégique sont les suivants :

- s'assurer de l'adéquation du plan stratégique Belfius Insurance avec son contexte commercial ;
- réagir efficacement aux changements de l'environnement économique ou aux possibilités de développement ;
- s'assurer de la bonne mise en œuvre des décisions prises par la direction de Belfius Insurance et ses entités dans les métiers/ entités.

Le risque stratégique est géré via un système de gouvernance solide mis en place chez Belfius Insurance et ses entités.

### 3. Risque de réputation

Le risque de réputation est la perte de valeur potentielle de Belfius Insurance découlant de la perception négative de l'entreprise par des clients, des contreparties, actionnaires, investisseurs, régulateurs et autres parties prenantes.

Belfius Insurance accorde beaucoup d'importance à la satisfaction de ses principales parties prenantes et organise donc régulièrement des enquêtes de satisfaction auprès des clients et de ses employés. Ce sont des outils importants pour identifier une éventuelle baisse de confiance de parties prenantes importantes.

(1) Anciennement Dexia Asset Management.

Le risque de réputation est géré par une gouvernance d'entreprise et des règles de compliance solides au sein de Belfius Insurance. Le risque de réputation est géré par différents départements : compliance, gestion des risques, service juridique et fiscal et communication.

Ces acteurs clés du contrôle interne ont mis en place des cadres de gestion des risques et des politiques visant à prévenir, détecter et suivre les impacts potentiels du risque de réputation dans les domaines dont ils ont la charge. Tout manquement constaté est accompagné d'une action correctrice.

#### 4. Risque de modèle

Chez Belfius Insurance, le risque de modèle est défini comme le risque d'erreur d'évaluation des risques résultant d'une méthodologie inadéquate, de l'incertitude des données et/ou de l'utilisation inappropriée de modèles.

Comme tout autre risque, le risque de modèle est géré. Les facteurs de succès sont :

- un bon développement du modèle réalisé par divers experts (en statistiques, finance, et assurance) en collaboration avec les diverses lignes d'activités qui ont une solide expérience de l'activité qui est modélisée ;
- une documentation claire des modèles qui permet d'identifier les points faibles de manière simple ;
- un *back testing* approfondi ;
- une analyse comparative dans la mesure du possible ;
- un contrôle de qualité sur les données qui sont utilisées ;
- une validation interne approfondie au moment de l'implémentation du modèle et ensuite durant tout son cycle de vie.

Le département Validation suit le cycle de vie complet du modèle par le biais d'une réévaluation régulière et d'une validation du modèle lui-même, de ses données et de ses paramètres. Le processus d'approbation interne de la validation comprend en outre trois étapes : émission d'un rapport par le département Validation, validation par le VACI (Validation Committee Insurance) et l'approbation par le RPCI (Risk Policies Committee Insurance).

# Gestion du capital

## Contrôle prudentiel

Belfius Insurance fait rapport à la BNB, en tant qu'organe de contrôle, tant au niveau consolidé que statutaire. Le contrôle statutaire des filiales a lieu dans les pays où ces dernières sont établies, c'est-à-dire en Belgique (Corona SA), au Luxembourg (IWI, Belfius Re) et en Irlande (Euro Re).

Belfius Insurance transmet un rapport trimestriel à la BNB relatif aux exigences en matière de solvabilité et aux valeurs de couverture disponibles. Par ailleurs, dans le cadre du contrôle prudentiel, la BNB est informée de manière très détaillée notamment de la stratégie, de la politique ALM et de l'adéquation des réserves techniques.

Belfius Insurance suit de près la nouvelle réglementation de l'UE concernant la solvabilité des (ré)assureurs (Solvency II) et participe depuis 2006 aux études d'impact mises en place. Même si les directives proposées en matière de mise en œuvre sont encore soumises à des adaptations et que leur introduction est reportée à 2016, la gestion du capital en tient déjà compte. Des informations à ce sujet sont également communiquées à la BNB.

## Solvabilité

Le tableau ci-dessous fournit un aperçu des fonds propres disponibles et de l'exigence en matière de solvabilité pour fin 2012 et 2013. Le ratio de solvabilité consolidé augmente de 160 % en 2012 à 185 % en 2013 (avant distribution des dividendes), et le surplus s'élève à EUR 714 millions à la fin 2013.

La gestion du capital de Belfius Insurance prévoit un autofinancement de la croissance avec l'objectif d'atteindre un ratio de solvabilité minimal de 150 % tant au niveau statutaire que consolidé. Le conseil d'administration a décidé de distribuer un dividende de EUR 29 millions. Prenant en considération la distribution de dividende, la marge de solvabilité fin 2013 s'élève encore à 181 %.

(en milliers d'EUR)	31/12/12	31/12/13
Total des fonds propres inscrits au bilan selon IFRS <sup>(1)</sup>	1 554 070	1 600 987
Dettes subordonnées considérées comme constitutives de la solvabilité	351 000	351 000
<b>APPLICATION DES FILTRES PRUDENTIELS</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Immobilisations incorporelles	(11 571)	(9 823)
Provisions pour égalisation et catastrophes	(32 705)	(36 507)
Provisions pour risques de taux d'intérêt et participations bénéficiaires discrétionnaires futures	237 033	236 668
Résultats non réalisés actés parmi les fonds propres <sup>(1)</sup>	(739 401)	(573 361)
Autres <sup>(1)</sup>	7 822	(9 770)
Plafonnement des créances fiscales différées (après application des filtres prudentiels précédents)	(7 249)	0
<b>ÉLÉMENTS CONSTITUTIFS DE LA SOLVABILITÉ</b>	<b>1 358 999</b>	<b>1 559 193</b>
<b>EXIGENCES DE SOLVABILITÉ</b>	<b>849 011</b>	<b>844 974</b>
<b>EXCÉDENT DE SOLVABILITÉ</b>	<b>509 988</b>	<b>714 219</b>
<b>RATIO DE SOLVABILITÉ AVANT AFFECTATION DU RÉSULTAT</b>	<b>160 %</b>	<b>185 %</b>
Dividendes versés	0	29 024
<b>RATIO DE SOLVABILITÉ APRÈS AFFECTATION DU RÉSULTAT</b>	<b>160 %</b>	<b>181 %</b>

(1) Les chiffres au 31/12/2012 ont été adaptés à la suite de l'amendement de la norme IAS 19.

## 1. Éléments constitutifs de la solvabilité

La détermination des éléments constitutifs de la solvabilité s'appuie, en phase initiale, sur le total des fonds propres selon IFRS. Conformément à la réglementation en matière de solvabilité, les dettes subordonnées prises en compte au titre d'éléments constitutifs de la solvabilité sont ajoutées et les filtres prudentiels sont appliqués. L'autorité de surveillance estime en effet indispensable l'exécution de certaines corrections pour que le calcul basé sur les comptes annuels établis selon le référentiel IFRS coïncide aussi étroitement que possible avec les objectifs de la surveillance prudentielle dont font l'objet les entreprises d'assurances.

Les principaux filtres prudentiels incluent les éléments suivants :

- les provisions techniques pour égalisation et catastrophes non retenues sous IFRS 4 (phase 1) sont, conformément aux règles de solvabilité, à nouveau rétablies et par conséquent, portées en déduction des éléments constitutifs de la solvabilité ;
- lors de la définition des éléments constitutifs de la solvabilité, les résultats non réalisés actés parmi les fonds propres (IFRS) sont éliminés ;
- les provisions pour risques de taux d'intérêt (provisions clignotantes) et participations bénéficiaires discrétionnaires futures, reprises sous les provisions techniques, sont, dans la mesure où les tests d'adéquation le permettent, ajoutées au titre d'éléments constitutifs de la solvabilité (nets d'impôts différés) ;

- sous « autres » sont reprises les adaptations pour IAS 19, ainsi que la déduction de participations dans des institutions financières ; et
- conformément aux dispositions en matière de filtres prudentiels, les créances fiscales différées ne peuvent être actées au titre d'éléments constitutifs du patrimoine à concurrence de plus de 10 % des fonds propres. Compte tenu des pertes significatives enregistrées en 2011, sur lesquelles des créances fiscales différées ont été actées, la limite a été franchie. En 2012 et 2013, celles-ci ont été progressivement éliminées, ce qui permet fin 2013 de ne plus appliquer le filtre prudentiel.

## 2. Exigences de solvabilité

Les exigences de solvabilité sont calculées sur une base consolidée, conformément aux normes prudentielles de Solvency I. Elles s'intensifient à mesure que les provisions techniques s'accroissent. La légère diminution des exigences de solvabilité entre 2012 et 2013 est expliquée par un glissement dans les ventes de contrats d'assurance vers la branche 23 pour laquelle l'exigence de capital est inférieure.





# Comptes consolidés

États financiers au 31 décembre 2013

Bilan consolidé	42
Compte de résultats consolidé	44
Aperçu consolidé du résultat total	45
Aperçu consolidé des mutations des fonds propres	46
Tableau des flux de trésorerie consolidés	51
Annexes aux comptes annuels consolidés	53
I. Règles de présentation et d'évaluation des comptes consolidés	53
II. Impact de l'amendement de IAS 19	65
III. Changements significatifs dans le périmètre de consolidation et liste des filiales et entreprises associées à Belfius Insurance	66
IV. Analyse par métier	69
V. Événements postérieurs à la clôture	70
VI. Litiges	70
VII. Notes sur l'actif du bilan consolidé	71
VIII. Notes sur les dettes figurant au bilan consolidé	82
IX. Notes relatives aux activités d'assurance	88
X. Autres notes sur le bilan consolidé	101
XI. Notes sur les éléments consolidés hors bilan	108
XII. Notes annexes sur le compte de résultats consolidé	109
XIII. Notes sur l'exposition au risque	116
Rapport du commissaire	132

# Bilan consolidé

Actif					
(en milliers d'EUR)		Notes	01/01/12	31/12/12	31/12/13
I.	Actifs financiers et autres placements		22 489 696	25 758 448	25 356 609
1.	Prêts et créances		3 148 180	7 383 429	7 655 371
1.1.	Prêts et créances sur les établissements de crédit	7.1.	1 242 633	1 036 514	873 286
1.2.	Crédits hypothécaires et autres prêts	7.2.	1 905 547	6 346 915	6 782 084
2.	Actifs financiers désignés à la juste valeur par le compte de résultats	9.4.	3 132 392	3 458 524	3 647 131
3.	Actifs financiers disponibles à la vente	7.3.	15 909 403	14 497 325	13 522 638
4.	Placements immobiliers	7.5.	286 668	408 835	416 301
5.	Produits dérivés	10.1.	4 483	4	5 958
6.	Investissements dans des entreprises associées et joint ventures	7.6.	8 570	10 331	109 211
II.	Immobilisations corporelles pour usage propre	7.7.	55 732	54 805	51 017
III.	Immobilisations incorporelles et goodwill	7.8.	12 646	17 332	14 866
IV.	Impôts à recevoir <sup>(1)</sup>	10.2.	333 345	23 125	50 395
V.	Actifs relatifs aux activités d' (de) (ré)assurance	7.9., 9.1., 9.2. & 9.3.	225 659	315 851	273 764
1.	Part des réassureurs dans les provisions techniques	7.9., 9.1., 9.2. & 9.3.	84 708	100 455	98 817
2.	Dépôts et créances résultant d'activités d' (de) (ré)assurance	7.9.	70 851	159 257	148 979
3.	Autres actifs spécifiques à l'assurance	7.9.	70 100	56 138	25 968
VI.	Autres actifs	7.10.	65 245	16 954	48 727
VII.	Actifs non courants destinés à être cédés				
<b>TOTAL DE L' ACTIF<sup>(1)</sup></b>			<b>23 182 323</b>	<b>26 186 515</b>	<b>25 795 378</b>

(1) Les chiffres au 31/12/2012 ont été adaptés à la suite de l'amendement de la norme IAS 19.

Pour une réconciliation, nous vous renvoyons au chapitre II Impact de la révision de IAS 19.

Dettes					
(en milliers d'EUR)		Notes	01/01/12	31/12/12	31/12/13
I.	Passif financier		5 148 228	6 127 956	5 997 759
1.	Dettes envers les établissements de crédit	8.1.	1 555 532	2 232 931	1 925 074
2.	Dépôts des clients	8.2.	59 481	31 669	13 483
3.	Passifs financiers désignés à la juste valeur par le compte de résultats	9.5.	3 132 392	3 458 524	3 647 131
4.	Produits dérivés	10.1.	673	482	3 007
5.	Dettes subordonnées	8.3.	400 150	404 350	409 064
II.	Provisions techniques résultant d'activités d'assurance	9.1.	17 066 805	17 881 247	17 645 141
	Provision pour primes non acquises et risques en cours	9.1., 9.2. & 9.3.	109 798	112 273	114 218
	Provision pour sinistres	9.1., 9.2. & 9.3.	983 172	948 276	973 786
	Provision d'assurance vie	9.1. & 9.2.	15 875 386	16 547 374	16 395 344
	Provision pour participation discrétionnaire	9.1. & 9.2.	75 876	250 082	130 360
	Autres provisions techniques	9.1., 9.2. & 9.3.	22 573	23 242	31 433
III.	Provisions et autres obligations <sup>(1)</sup>	8.4.	100 341	96 324	110 057
IV.	Impôts à payer	10.2.	14 450	132 893	84 448
V.	Passifs relatifs aux activités d' (de) (ré)assurance	8.5.	180 732	302 590	222 398
VI.	Autres passifs	8.6.	149 828	91 435	134 589
VII.	Passifs inclus dans des groupes destinés à être cédés				
<b>TOTAL DES DETTES<sup>(1)</sup></b>			<b>22 660 384</b>	<b>24 632 446</b>	<b>24 194 391</b>

(1) Les chiffres au 31/12/2012 ont été adaptés à la suite de l'amendement de la norme IAS 19.

Pour une réconciliation, nous vous renvoyons au chapitre II Impact de la révision de IAS 19.

Les notes de la page 53 à la page 131 font partie intégrante des états financiers consolidés.

<b>Fonds propres</b>					
(en milliers d'EUR)					
	Notes	01/01/12	31/12/12	31/12/13	
VIII.	Capital souscrit	10.4.	556 523	556 523	556 523
IX.	Primes d'émission		482 395	482 395	0
X.	Actions propres		0	0	0
XI.	Réserves et résultat reporté à nouveau <sup>(1)</sup>		84 263	(324 324)	243 176
XII.	Résultat net de la période <sup>(1)</sup>		(404 235)	84 348	212 413
<b>FONDS PROPRES DE BASE<sup>(1)</sup></b>			<b>718 946</b>	<b>798 942</b>	<b>1 012 111</b>
XIII.	Gains ou pertes latents ou différés reconnus dans les fonds propres <sup>(1)</sup>		(211 809)	739 093	573 159
1.	Réserves des actifs financiers disponibles à la vente		(125 071)	800 053	606 347
2.	Ajustement « gelé » de la juste valeur des actifs financiers reclassés en créances		(95 260)	(71 552)	(45 002)
3.	Réévaluations régimes à prestations définies <sup>(1)</sup>			3 823	4 602
4.	Élément discrétionnaire des participations aux bénéficiaires		63	0	0
5.	Autres réserves		8 459	6 770	7 213
<b>FONDS PROPRES DU GROUPE<sup>(1)</sup></b>			<b>507 137</b>	<b>1 538 035</b>	<b>1 585 271</b>
XIV.	Intérêts minoritaires		14 801	16 035	15 716
<b>TOTAL FONDS PROPRES<sup>(1)</sup></b>			<b>521 938</b>	<b>1 554 070</b>	<b>1 600 987</b>
<b>TOTAL DES DETTES ET FONDS PROPRES<sup>(1)</sup></b>			<b>23 182 323</b>	<b>26 186 515</b>	<b>25 795 378</b>

(1) Les chiffres au 31/12/2012 ont été adaptés à la suite de l'amendement de la norme IAS 19.

Pour une réconciliation, nous vous renvoyons au chapitre II Impact de la révision de IAS 19.

Les notes de la page 53 à la page 131 font partie intégrante des états financiers consolidés.

# Compte de résultats consolidé

(en milliers d'EUR)	Notes	31/12/12	31/12/13
I. Résultat technique		(574 647)	(404 120)
Primes brutes acquises	9.1., 9.2. & 9.3.	2 054 387	1 822 249
Charges pour sinistres et autres frais techniques	9.1., 9.2. & 9.3.	(2 329 359)	(1 866 397)
Commissions d'acquisition	9.1., 9.2. & 9.3.	(259 696)	(298 040)
Résultat technique attribué à la réassurance	9.1., 9.2. & 9.3.	(39 979)	(61 932)
II. Résultat financier		883 293	851 515
Charges et produits d'intérêts	12.1.	729 861	676 728
Dividendes	12.2.	45 982	44 488
Résultat net des entreprises associées et joint ventures	12.3.	2 663	2 367
Résultat net des instruments financiers désignés à la juste valeur par le compte de résultats	12.4.	2 011	2 242
Résultat net issu des réalisations et réductions de valeur sur les actifs financiers	12.5.	85 498	108 361
Autres produits et charges financiers	12.6.	17 278	17 330
III. Autres revenus nets	12.7.	2 768	(1 658)
IV. Frais généraux d'administration et de gestion <sup>(1)</sup>		(187 063)	(219 391)
Frais de personnel <sup>(1)</sup>	12.8.	(107 262)	(105 161)
Frais généraux et administratifs	12.9.	(72 357)	(106 941)
Amortissement sur immobilisations incorporelles et corporelles à usage propre	12.10.	(7 443)	(7 290)
V. Réduction de valeur sur les prêts et les créances	12.11.	(13 040)	16 831
VI. Réduction de valeur sur les immobilisations incorporelles et corporelles	12.12.		(4 658)
VII. Réduction de valeur sur goodwill			
VIII. Provisions pour litiges juridiques	12.13.	0	0
<b>RÉSULTAT NET AVANT IMPÔT<sup>(1)</sup></b>		<b>111 311</b>	<b>238 519</b>
IX. Impôt sur le résultat <sup>(1)</sup>	12.14.	(25 851)	(26 027)
<b>RÉSULTAT NET<sup>(1)</sup></b>		<b>85 460</b>	<b>212 492</b>
<b>RÉSULTAT NET<sup>(1)</sup></b>		<b>85 460</b>	<b>212 492</b>
Attribuable aux intérêts minoritaires		1 112	79
Attribuable aux actionnaires <sup>(1)</sup>		84 348	212 413

(1) Les chiffres au 31/12/2012 ont été adaptés à la suite de l'amendement de la norme IAS 19.

Les notes de la page 53 à la page 131 font partie intégrante des états financiers consolidés.

# Aperçu consolidé du résultat total

(en milliers d'EUR)	31/12/12		
	Montant avant impôt	Impôt	Montant net d'impôt
<b>RÉSULTAT NET REPRIS DANS LE COMPTE DE RÉSULTATS<sup>(1)</sup></b>	111 311	(25 851)	85 460
<b>ÉLÉMENTS NE POUVANT PAS ÊTRE COMPTABILISÉS EN GAIN OU PERTE</b>			
Réévaluation régimes de pension à prestations définies <sup>(1)</sup>	5 773	(1 950)	3 823
<b>TOTAL « RÉSULTAT NON RÉALISÉ NE POUVANT PAS ÊTRE COMPTABILISÉ EN GAIN OU PERTE »</b>	<b>5 773</b>	<b>(1 950)</b>	<b>3 823</b>
<b>ÉLÉMENTS POUVANT ÊTRE COMPTABILISÉS EN GAIN OU PERTE</b>			
Variation de la juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente	1 325 580	(399 955)	925 625
Variation de la juste valeur sur des actifs financiers reclassés de « disponible à la vente » vers « prêts et créances »	33 530	(9 768)	23 762
Gains (pertes) sur couverture des flux de trésorerie	(2 559)	870	(1 689)
<b>TOTAL « RÉSULTAT NON RÉALISÉ POUVANT ÊTRE COMPTABILISÉ EN GAIN OU PERTE »</b>	<b>1 356 551</b>	<b>(408 853)</b>	<b>947 698</b>
<b>RÉSULTAT RÉALISÉ ET NON RÉALISÉ</b>	<b>1 473 635</b>	<b>(436 655)</b>	<b>1 036 981</b>
Attribuable aux intérêts minoritaires			1 668
Attribuable aux actionnaires			1 035 313

(1) Les chiffres au 31/12/2012 ont été adaptés à la suite de l'amendement de la norme IAS 19.

(en milliers d'EUR)	31/12/13		
	Montant avant impôt	Impôt	Montant net d'impôt
<b>RÉSULTAT NET REPRIS DANS LE COMPTE DE RÉSULTATS</b>	238 519	(26 027)	212 492
<b>ÉLÉMENTS NE POUVANT PAS ÊTRE COMPTABILISÉS EN GAIN OU PERTE</b>			
Réévaluation régimes de pension à prestations définies <sup>(1)</sup>	1 198	(419)	779
<b>TOTAL « RÉSULTAT NON RÉALISÉ NE POUVANT PAS ÊTRE COMPTABILISÉ EN GAIN OU PERTE »</b>	<b>1 198</b>	<b>(419)</b>	<b>779</b>
<b>ÉLÉMENTS POUVANT ÊTRE COMPTABILISÉS EN GAIN OU PERTE</b>			
Variation de la juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente	(286 152)	92 527	(193 626)
Variation de la juste valeur sur des actifs financiers reclassés de « disponible à la vente » vers « prêts et créances »	35 362	(8 790)	26 572
Gains (pertes) sur couverture des flux de trésorerie	(2 552)	868	(1 685)
Écarts de conversion cumulés	208	0	208
Gains (pertes) sur couverture d'investissement net	2 908	(989)	1 920
<b>TOTAL « RÉSULTAT NON RÉALISÉ POUVANT ÊTRE COMPTABILISÉ EN GAIN OU PERTE »</b>	<b>(250 226)</b>	<b>83 615</b>	<b>(166 611)</b>
<b>RÉSULTAT RÉALISÉ ET NON RÉALISÉ</b>	<b>(10 509)</b>	<b>57 170</b>	<b>46 660</b>
Attribuable aux intérêts minoritaires			181
Attribuable aux actionnaires			46 479

# Aperçu consolidé des mutations des fonds propres

Fonds propres de base	Capital souscrit	Primes d'émission	Réserves et résultat reporté à nouveau	Résultat net de la période	Fonds propres de base
(en milliers d'EUR)					
<b>MONTANT AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2012<sup>(1)</sup></b>	<b>556 523</b>	<b>482 395</b>	<b>84 263</b>	<b>(404 235)</b>	<b>718 946</b>
<b>Mouvements de la période</b>					
Transfert vers les réserves			(404 235)	404 235	0
Modifications du périmètre de consolidation			(58)		(58)
Autres			(4 294)		(4 294)
Résultat net de la période <sup>(1)</sup>				84 348	84 348
<b>MONTANT AU 31 DÉCEMBRE 2012</b>	<b>556 523</b>	<b>482 395</b>	<b>(324 324)</b>	<b>84 348</b>	<b>798 942</b>

(1) Les chiffres au 31/12/2012 ont été adaptés à la suite de l'amendement de la norme IAS 19.

Gains et pertes latents ou différés reconnus dans les fonds propres	Résultat non réalisé pouvant être comptabilisé en gain et perte					Résultat non réalisé ne pouvant pas être comptabilisé en gain et perte	Part du groupe
	Réserves des actifs financiers disponibles à la vente	Ajustement « gelé » de la juste valeur des actifs financiers reclassés en créances	Élément discrétionnaire des participations aux bénéfices relatif aux activités d'assurance	Produits dérivés - couvertures des flux de trésorerie	Écarts de conversion cumulés	Réévaluations régimes à prestations définies	
(en milliers d'EUR)							
<b>MONTANT AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2012<sup>(1)</sup></b>	<b>(125 071)</b>	<b>(95 260)</b>	<b>63</b>	<b>8 667</b>	<b>(208)</b>	<b>0</b>	<b>(211 809)</b>
<b>Mouvements de la période</b>							
Variation nette de la juste valeur par les fonds propres - pour les actifs financiers disponible à la vente	1 072 259						1 072 259
Transfert en résultat de la réserve sur titres disponibles à la vente à la suite d'une réduction de valeur	32 673						32 673
Transfert en résultat de la réserve sur titres disponibles à la vente à la suite d'une vente	(49 837)	11 340					(38 497)
Amortissement du montant net de la juste valeur sur le portefeuille reclassé en application de l'amendement de IAS 39		12 463					12 463
Variation nette de la juste valeur via les fonds propres - couvertures des flux de trésorerie				(1 689)			(1 689)
Effet cumulé de variations à la suite des changements de règles comptables ou des corrections d'erreurs fondamentales <sup>(1)</sup>						3 823	3 823
Modifications du périmètre de consolidation	(29)	(23)					(52)
Transfert vers « les provisions techniques relatives aux activités d'assurance » à la suite de la comptabilité reflet (shadow accounting)	(129 942)	(72)	(63)				(130 077)
<b>MONTANT AU 31 DÉCEMBRE 2012</b>	<b>800 053</b>	<b>(71 552)</b>	<b>0</b>	<b>6 978</b>	<b>(208)</b>	<b>3 823</b>	<b>739 094</b>

(1) Les chiffres au 31/12/2012 ont été adaptés à la suite de l'amendement de la norme IAS 19.

Intérêts minoritaires	Fonds propres de base	Gains et pertes latents ou différés reconnus dans les fonds propres	Intérêts minoritaires
(en milliers d'EUR)			
<b>MONTANT AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2012<sup>(1)</sup></b>	15 257	(456)	14 801
<b>Mouvements de la période</b>			
Dividendes	(278)		(278)
Résultat net de la période	1 112		1 112
Variation nette de la juste valeur par les fonds propres		493	493
Transfert en résultat de la réserve sur titres disponibles à la vente à la suite d'une vente		(19)	(19)
Modifications du périmètre de consolidation	55	52	107
Amortissement du montant net de la juste valeur sur le portefeuille reclassé en application de l'amendement de IAS 39		30	30
Autres	(211)		(211)
<b>MONTANT AU 31 DÉCEMBRE 2012</b>	<b>15 935</b>	<b>100</b>	<b>16 035</b>

(1) Les chiffres au 31/12/2012 ont été adaptés à la suite de l'amendement de la norme IAS 19.

(en milliers d'EUR)	
Fonds propres de base	798 942
Gains et pertes latents ou différés reconnus dans les fonds propres à attribuer aux actionnaires	739 094
Intérêts minoritaires	16 035
<b>TOTAL FONDS PROPRES AU 31 DÉCEMBRE 2012</b>	<b>1 554 071</b>

Fonds propres de base	Capital souscrit	Primes d'émission	Réserves et résultat reporté à nouveau	Résultat net de l'année	Fonds propres de base
(en milliers d'EUR)					
<b>MONTANT AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2013</b>	<b>556 523</b>	<b>482 395</b>	<b>(324 324)</b>	<b>84 348</b>	<b>798 942</b>
<b>Mouvements de la période</b>					
Transfert vers les réserves		(482 395)	566 743	-84 348	0
Modifications du périmètre de consolidation			756		756
Résultat net de la période				212 413	212 413
<b>MONTANT AU 31 DÉCEMBRE 2013</b>	<b>556 523</b>	<b>0</b>	<b>243 176</b>	<b>212 413</b>	<b>1 012 111</b>



Gains et pertes latents ou différés reconnus dans les fonds propres	Résultat non réalisé pouvant être comptabilisé en gain et perte				Résultat non réalisé ne pouvant pas être comptabilisé en gain et perte	Part du groupe
	Réserves des actifs financiers disponibles à la vente	Ajustement « gelé » de la juste valeur des actifs financiers reclassés en créances	Produits dérivés – couvertures des flux de trésorerie	Écarts de conversion cumulés	Réévaluations régimes à prestations définies	
(en milliers d'EUR)						
<b>MONTANT AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2013</b>	<b>800 053</b>	<b>(71 552)</b>	<b>6 978</b>	<b>(208)</b>	<b>3 823</b>	<b>739 094</b>
<b>Mouvements de la période</b>						
Variation nette de la juste valeur par les fonds propres – pour les actifs financiers disponibles à la vente	(140 334)		1 920			(138 414)
Transfert en résultat de la réserve sur titres disponibles à la vente à la suite d'une réduction de valeur	1 783	1				1 783
Transfert en résultat de la réserve sur titres disponibles à la vente à la suite d'une vente	(102 188)	20 569				(81 620)
Amortissement du montant net de la juste valeur sur le portefeuille reclassé en application de l'amendement de IAS 39		6 085				6 085
Variation nette de la juste valeur via les fonds propres – couvertures des flux de trésorerie			(1 685)			(1 685)
Écart de conversion	1 109			208		1 317
Transfert vers « les provisions techniques relatives aux activités d'assurance » à la suite de la comptabilité reflet (shadow accounting)	45 924	(104)				45 820
Provisions comptabilisées de/vers les fonds propres					779	779
<b>MONTANT AU 31 DÉCEMBRE 2013</b>	<b>606 347</b>	<b>(45 002)</b>	<b>7 213</b>	<b>0</b>	<b>4 602</b>	<b>573 159</b>

Intérêts minoritaires	Fonds propres de base	Gains et pertes latents ou différés reconnus dans les fonds propres	Intérêts minoritaires
(en milliers d'EUR)			
<b>MONTANT AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2013</b>	<b>15 935</b>	<b>100</b>	<b>16 035</b>
<b>Mouvements de la période</b>			
Dividendes	(500)		(500)
Résultat net de la période	79		79
Variation nette de la juste valeur par les fonds propres		167	167
Transfert en résultat de la réserve sur titres disponibles à la vente à la suite d'une vente		(205)	(205)
Transfert au résultat de la réserve sur titres disponibles à la vente à la suite d'une réduction de valeur		119	119
Amortissement du montant net de la juste valeur sur le portefeuille reclassé en application de l'amendement de IAS 39		21	21
<b>MONTANT AU 31 DÉCEMBRE 2013</b>	<b>15 514</b>	<b>202</b>	<b>15 717</b>

(en milliers d'EUR)	
Fonds propres de base	1 012 111
Gains et pertes latents ou différés reconnus dans les fonds propres à attribuer aux actionnaires	573 159
Intérêts minoritaires	15 717
<b>TOTAL FONDS PROPRES AU 31 DÉCEMBRE 2013</b>	<b>1 600 987</b>

Les notes de la page 53 à la page 131 font partie intégrante des états financiers consolidés.

# Tableau des flux de trésorerie consolidés

(en milliers d'EUR)	31/12/12	31/12/13
<b>FLUX DE TRÉSORERIE DES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES</b>		
Résultat net après impôt <sup>(1)</sup>	85 460	212 492
Ajustements pour :		
Corrections de valeur, amortissements et autres dépréciations	14 239	20 232
Dépréciations sur obligations, actions, prêts et autres actifs	(823 461)	(34 254)
(Gains) ou pertes nets sur investissements	79 559	(15 161)
Charges pour provisions (principalement activité d'assurance)	586 507	208 096
Pertes et profits non réalisés	(2 559)	(2 552)
Revenus des entreprises associées et joint ventures	(2 663)	(2 367)
Dividendes des entreprises associées et joint ventures	902	787
Impôts différés <sup>(1)</sup>	21 602	8 213
Autres ajustements <sup>(1)</sup>	187	
Variation des actifs et des dettes opérationnels <sup>(1)</sup>	183 095	173 017
<b>FLUX NET DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉ (CONSOMMÉ) PAR LES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES</b>	<b>142 869</b>	<b>568 503</b>
<b>FLUX DE TRÉSORERIE DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>		
Acquisition d'immobilisations	(106 645)	(10 187)
Ventes d'immobilisations	325	2 371
Acquisitions d'actions non consolidées	(409 959)	(508 937)
Vente d'actions non consolidées	398 853	345 488
Acquisition de filiales et d'unités d'exploitation	(10 906)	(5 018)
Vente de filiales et d'unités d'exploitation	883	
<b>FLUX NET DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉ (CONSOMMÉ) PAR LES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>	<b>(127 450)</b>	<b>(176 282)</b>
<b>FLUX DE TRÉSORERIE DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT</b>		
Émission de dettes subordonnées	4 200	4 714
Dividendes payés	(4 778)	(500)
<b>FLUX NET DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉ (CONSOMMÉ) PAR LES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT</b>	<b>(578)</b>	<b>4 214</b>
<b>LIQUIDITÉS NETTES DÉGAGÉES</b>	<b>14 842</b>	<b>396 434</b>
<b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À L'OUVERTURE</b>		
Flux de trésorerie des activités opérationnelles	142 869	568 503
Flux de trésorerie des activités d'investissement	(127 450)	(176 282)
Flux de trésorerie des activités de financement	(578)	4 214
Effet de la variation des taux de change et du périmètre de consolidation sur la trésorerie et équivalents de trésorerie	0	208
<b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA CLÔTURE</b>	<b>970 249</b>	<b>1 366 891</b>

(1) Les chiffres au 31/12/2012 ont été adaptés à la suite de l'amendement de la norme IAS 19.

Si les actifs financiers disponibles à la vente ont une durée restante jusqu'à l'échéance finale de moins de 90 jours, ils sont également considérés comme de la trésorerie et équivalents de trésorerie.

Les notes de la page 53 à la page 131 font partie intégrante des états financiers consolidés.

Dans le tableau des flux de trésorerie, les soldes suivants, dont l'échéance est inférieure à 90 jours, sont compris dans la trésorerie et équivalents :

(en milliers d'EUR)	31/12/12	31/12/13
Caisse	8	28
Avoirs auprès des établissements de crédit	773 333	643 513
Actifs financiers disponibles à la vente	196 908	723 350
<b>TOTAL</b>	<b>970 249</b>	<b>1 366 891</b>
<b>INFORMATION COMPLÉMENTAIRE</b>		
Primes reçues nettes	1 918 756	1 692 352
Sinistres payés nets	(1 668 154)	(1 634 417)
Impôt sur le résultat payé	(7 490)	(19 389)
Dividendes reçus	46 884	45 274
Intérêts reçus	845 020	742 519
Intérêts payés	(39 016)	(23 275)

Les notes de la page 53 à la page 131 font partie intégrante des états financiers consolidés.

# Annexes aux comptes annuels consolidés

## I. Règles de présentation et d'évaluation des comptes consolidés

### Table des matières

Règles et méthodes comptables	
1. Généralités	53
2. Consolidation	54
3. Compensation des actifs et passifs financiers	55
4. Conversion des opérations et des actifs et passifs libellés en monnaies étrangères	55
5. Actifs et passifs financiers	57
6. Dérivés	57
7. Dépréciations d'actifs financiers	58
8. Juste valeur des instruments financiers	59
9. Activité d'assurance et de réassurance	61
10. Immobilisations corporelles et placements immobiliers	62
11. Actifs incorporels	62
12. Écarts d'acquisition	62
13. Autres actifs	62
14. Contrats de location	63
15. Opérations de mise en pension et prêts de titres	63
16. Impôt différé	63
17. Avantages au personnel	64
18. Provision pour risques et charges	64
19. Capital et actions propres	64

### Règles et méthodes comptables

#### 1. Généralités

L'arrêté royal du 27 septembre 2009 relatif aux comptes consolidés des entreprises d'assurances et de réassurance de droit belge, stipule que toute entreprise d'assurances qui est une entreprise mère est tenue d'établir des comptes consolidés et un rapport de gestion sur les comptes consolidés si, seule ou conjointement, elle contrôle une ou plusieurs filiales de droit belge ou de droit étranger.

De plus, l'arrêté stipule que les comptes consolidés doivent être établis en appliquant l'ensemble des normes comptables internationales définies par l'*International Accounting Standards Board* qui, à la date de clôture du bilan, ont été adoptées par la Commission européenne et que les règles sont applicables aux entreprises soumises à l'arrêté à partir de l'exercice comptable qui prend cours le 1<sup>er</sup> janvier 2012 ou après cette date.

Les états financiers consolidés, y compris toutes les annexes, ont été approuvés en vue de leur publication par le conseil d'administration de Belfius Insurance SA en date du 27 mars 2014.

Les états financiers ont été établis conformément aux normes IFRS adoptées par l'union européenne et approuvées par la Commission européenne jusqu'au 31 décembre 2013.

Les états financiers sont préparés sur une hypothèse de continuité de l'exploitation.

#### 1.1. Estimations et jugements comptables

Dans la préparation des états financiers consolidés, la direction se doit de faire des estimations et des hypothèses qui impactent les montants présentés. Pour réaliser ces estimations et hypothèses, la direction utilise l'information disponible à la date de préparation des états financiers et exerce son jugement. Bien que la direction estime avoir tenu compte de toutes les informations disponibles dans l'élaboration de ces hypothèses, la réalité peut différer de celles-ci et des différences peuvent provoquer des impacts significatifs sur les états financiers.

Des jugements sont effectués principalement dans les domaines suivants :

- classification des instruments financiers dans les catégories appropriées « Prêts et créances », « Détenus jusqu'à l'échéance », « Disponibles à la vente », « Détenus à des fins de transaction » et « Désignés à la juste valeur par le compte de résultats » en fonction de la méthode d'évaluation et selon les caractéristiques de l'instrument et l'intention de gestion de Belfius Insurance ;
- détermination de l'existence ou non d'un marché actif selon des critères tels que le volume de transaction, les transactions récentes, la liquidité du marché, l'écart achat-vente pour les instruments financiers évalués à la juste valeur ;
- détermination de la juste valeur à partir de modèles de valorisation pour des instruments financiers évalués à la juste valeur ;
- désignation d'un instrument dérivé en tant qu'instrument de couverture ;
- existence d'une obligation résultant d'événements passés dans le cadre de l'enregistrement d'une provision ; et
- identification des critères de déclenchement de dépréciation.

Des estimations sont effectuées principalement dans les domaines suivants :

- détermination du montant recouvrable des actifs financiers dépréciés ;
- détermination de la durée d'utilité et de la valeur résiduelle des immobilisations corporelles, des immeubles de placement et des immobilisations incorporelles ;
- détermination des corrections de juste valeur afin de tenir compte de l'incertitude du modèle et de l'évaluation ;
- évaluation des passifs pour les contrats d'assurance ;
- appréciation de l'efficacité des transactions de couverture ;
- hypothèses actuarielles relatives à l'évaluation des obligations liées aux avantages du personnel ;
- estimation de profits taxables futurs pour la comptabilisation et l'évaluation d'impôts différés actif ; et
- estimation du montant recouvrable des unités génératrices de trésorerie pour la dépréciation du goodwill.

## 1.2. Changements dans les règles et méthodes comptables

### 1.2.1. Textes IASB et IFRIC avalisés par la Commission européenne et applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2013

Les normes, interprétations ou amendements suivants ont été avalisés par la Commission européenne et sont appliqués depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013.

- Améliorations annuelles des normes IFRS (cycle 2009-2011), lesquelles sont une série d'amendements au référentiel IFRS existant. Ces amendements sont appliqués rétrospectivement et n'ont pas d'impact matériel sur Belfius.
- La révision de IAS 19 « Avantages du personnel » est appliquée rétrospectivement et impacte Belfius Insurance. Cet amendement modifie principalement la comptabilisation et l'évaluation des régimes de retraite à prestations définies (avec notamment la suppression du mécanisme du « corridor ») et améliore les informations relatives à ces régimes à fournir en annexe. Par conséquent, Belfius Insurance n'est plus autorisée à utiliser la méthode du corridor et doit comptabiliser immédiatement le montant total des gains ou pertes actuariels dans les gains (pertes) latents ou différés. L'intérêt net sur le passif net au titre des prestations définies est calculé en utilisant un taux d'actualisation correspondant au taux d'intérêt des obligations d'entreprises de très bonne qualité.
- L'amendement à IAS 1 « Présentation des postes des autres éléments du résultat global » clarifie les exigences sur la présentation de l'état du résultat global et introduit une présentation des autres éléments du résultat global en distinguant ceux qui sont recyclables par le compte de résultats ou non. Cet amendement est appliqué rétrospectivement et impacte la présentation des gains (pertes) latents ou différés de Belfius Insurance.
- L'amendement à IFRS 7 « Instruments financiers : Informations à fournir - Compensation des actifs et des passifs financiers » requiert des informations supplémentaires à fournir dans les annexes aux états financiers relatives aux instruments financiers comptabilisés qui ont été compensés et aux instruments financiers comptabilisés sujets à des accords de compensation exécutoires ou à des contrats similaires, même s'ils ne sont pas compensés selon IAS 32.

Cet amendement à IFRS 7 est appliqué rétrospectivement et complète les informations à fournir en annexe aux états financiers annuels de Belfius Insurance sur la compensation des instruments financiers.

- IFRS 13 « Évaluation de la juste valeur » décrit la façon d'évaluer la juste valeur en IFRS et introduit de nouvelles exigences d'information à présenter dans les annexes. IFRS 13 est appliqué de manière prospective.
- Amendement à IAS 12 « Impôt différé : recouvrement des actifs sous-jacents ». Il n'y a pas d'impact pour Belfius Insurance qui évalue ces immeubles de placement au coût amorti.

### 1.2.2. Textes IASB et IFRIC avalisés par la Commission européenne mais pas encore applicables

Certains textes sont déjà avalisés par la Commission européenne mais seront appliqués à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2014.

- États financiers consolidés, partenariats et informations à fournir quant aux participations dans d'autres entités : règles de transition (amendements aux IFRS 10, IFRS 11 et IFRS 12). Cet amendement simplifie la transition et limitera les informations à fournir. Belfius Insurance va appliquer les règles de transition à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au même moment que IFRS 10, IFRS 11, IFRS 12, IAS 27 et IAS 28.
- L'amendement à IAS 39 « Novation d'instruments financiers et maintien de la comptabilité de couverture ». Ainsi, en respectant certains critères, la novation d'un dérivé désigné comme un instrument de couverture ne doit pas être considérée comme un événement entraînant la cessation de la comptabilité de couverture, si la novation est effectuée avec une contrepartie centrale à la suite des lois et règlements en vigueur. Cet amendement peut impacter Belfius Insurance et sera applicable à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2014.
- L'amendement à IAS 36 « Informations à fournir sur la valeur recouvrable des actifs non financiers » traite les informations relatives à la valeur recouvrable des actifs dépréciés lorsque ce montant est basé sur la juste valeur diminuée des coûts de sortie. Cet amendement sera applicable à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2014 sur une base rétrospective et n'impactera pas Belfius Insurance.

## 2. Consolidation

Les acquisitions d'entreprises sont comptabilisées par l'application de la méthode d'acquisition conformément à IFRS 3 « Regroupement d'entreprises ».

Les filiales sont des sociétés pour lesquelles Belfius Insurance exerce, directement ou indirectement, un contrôle effectif sur la gestion ou sur la politique financière.

Les filiales entrent en intégration globale dans le périmètre de consolidation à la date où le contrôle effectif est transféré à Belfius Insurance et sortent du périmètre de consolidation dès que Belfius Insurance perd le contrôle sur ces sociétés. Les opérations et les soldes intragroupe sont éliminés ainsi que les gains ou pertes latents résultant d'opérations intragroupe. Le cas échéant, les principes comptables des filiales sont ajustés afin d'être cohérents avec les principes adoptés par Belfius Insurance.

Les changements dans la participation dans une filiale qui n'aboutissent pas à une perte du contrôle sont comptabilisés comme des transactions impactant les capitaux propres. Les valeurs comptables des participations, qu'elles donnent ou non le contrôle, sont ajustées afin de refléter les changements de leurs participations relatives dans la filiale. Toute différence entre le montant par lequel les participations ne donnant pas le contrôle sont ajustées et la juste valeur de la contrepartie payée ou reçue est comptabilisée directement en capitaux propres.

Si Belfius Insurance perd le contrôle d'une filiale, le résultat de cession correspond à la différence entre :

- la somme de la juste valeur de la contrepartie reçue et de la juste valeur des participations résiduelles ;
- la dernière valeur comptable des actifs (y compris les écarts d'acquisition) et des passifs de la filiale, ainsi que des participations ne donnant pas le contrôle.

Une société contrôlée conjointement résulte d'un accord contractuel par lequel deux parties ou plus entreprennent ensemble une activité économique, soumise à un contrôle conjoint. Les sociétés contrôlées conjointement sont consolidées par mise en équivalence.

Les sociétés associées sont initialement évaluées au coût et consolidées par mise en équivalence. Les sociétés associées sont des participations dans lesquelles Belfius Insurance exerce une influence notable sans en posséder le contrôle. Les participations dans lesquelles Belfius Insurance possède entre 20 et 50 % des droits de vote relèvent de cette catégorie. La quote-part dans le résultat de l'exercice de la société associée est comptabilisée en résultat des entreprises associées tandis que la quote-part dans les gains ou pertes latents ou différés de la société associée est comptabilisée sur une ligne distincte des gains ou pertes latents ou différés (repris dans les fonds propres du groupe).

Les gains ou pertes latents résultant d'opérations entre Belfius Insurance et ses participations mises en équivalence sont éliminés dans la limite de la participation de Belfius Insurance. L'enregistrement des pertes des sociétés mises en équivalence cesse lorsque le montant de la participation est réduit à zéro, à moins que Belfius Insurance ne doive reprendre à son compte ou garantir des engagements de la société associée. Si nécessaire, les règles et méthodes comptables des sociétés associées ont été amendées pour assurer leur cohérence avec celles adoptées par Belfius Insurance.

### 3. Compensation des actifs et passifs financiers

Les actifs et passifs financiers sont compensés (et par conséquent seul le montant net apparaît au bilan) quand Belfius Insurance a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants et a l'intention, soit de procéder au règlement sur une base nette, soit de réaliser l'actif et le passif de manière simultanée.

## 4. Conversion des opérations et des actifs et passifs libellés en monnaies étrangères

### 4.1. Conversion des comptes en monnaies étrangères

Les comptes annuels consolidés sont exprimés en euro, la monnaie fonctionnelle du groupe Belfius Insurance.

Lors de la consolidation, les comptes de résultats et les tableaux de flux de trésorerie des entités étrangères dont la monnaie fonctionnelle est différente de la monnaie de présentation de Belfius Insurance sont convertis dans la monnaie de présentation de Belfius Insurance au cours moyen de l'exercice (rapport annuel) ou de la période (rapport intermédiaire). Les actifs et passifs sont convertis au cours de change de clôture de l'exercice ou de la période.

Les différences de change qui résultent de la conversion de participations dans des filiales étrangères, coentreprises ou sociétés associées, de la conversion d'emprunts en monnaies étrangères ou de la conversion d'instruments de couverture du risque de change correspondant, sont constatées sous la forme d'un écart de conversion en capitaux propres. Lors de la cession d'une entité étrangère, ces différences de change sont comptabilisées au résultat comme partie du résultat de cession.

### 4.2. Opérations en monnaies étrangères

Les opérations en monnaies étrangères sont comptabilisées en utilisant le cours de change approximatif à la date de l'opération.

Les actifs et passifs monétaires et non monétaires comptabilisés à la juste valeur et libellés en monnaies étrangères existant à la date de la clôture de l'exercice ou de la période sont comptabilisés au cours de clôture de l'exercice ou de la période. Les actifs et passifs non monétaires, évalués au coût, sont comptabilisés à leurs cours historiques. Les différences de changes qui résultent des postes non monétaires comptabilisées à la juste valeur sont comptabilisées comme des ajustements de juste valeur. Les différences de change des postes monétaires sont comptabilisées dans le résultat consolidé.

## 5. Actifs et passifs financiers

Un actif ou passif financier est porté au bilan au moment où Belfius Insurance devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument.

Les opérations d'achat et de vente des instruments financiers pour lesquelles le règlement s'effectue selon les conventions standard de marché sont comptabilisées à la date de règlement. Les dérivés, détenus à des fins de transaction ou désignés comme instruments de couverture, sont comptabilisés à la date de transaction.

Les actifs et passifs financiers sont, en accord avec IAS 39, subdivisés dans une des catégories suivantes.

## 5.1. Prêts et créances

Cette catégorie reprend les actifs financiers non dérivés à paiements fixes ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif, à l'exception des prêts et créances qui sont :

- classés comme détenus à des fins de transaction ou désignés dès le début comme étant à leur juste valeur par le biais du compte de résultats ;
- désignés comme disponibles à la vente lors de leur comptabilisation initiale.

Lors de la comptabilisation initiale, les prêts et créances sont enregistrés à la juste valeur majorée des coûts de transaction. Les évaluations ultérieures se font au coût amorti diminué de toute dépréciation pour perte de valeur. Les intérêts, calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif, sont comptabilisés dans la marge d'intérêt.

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les flux de trésorerie attendus futurs sur la durée de vie attendue ou, quand cela est plus approprié, sur une période plus courte, de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier.

## 5.2. Actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance

Les actifs financiers non dérivés avec une échéance finale déterminée et des paiements fixes ou déterminables sont classés dans la rubrique « Actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance » dans le cas où la direction a la ferme intention et la capacité financière de conserver ces actifs jusqu'à leur échéance.

Ces actifs financiers sont initialement comptabilisés à leur juste valeur majorée des coûts de transaction et ultérieurement au coût amorti après déduction éventuelle d'une dépréciation pour perte de valeur. Les intérêts sont comptabilisés en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif et sont comptabilisés dans la marge d'intérêt.

Belfius Insurance ne possède à ce jour aucun actif appartenant à cette catégorie.

## 5.3. Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat

### 5.3.1. Prêts et titres détenus à des fins de transaction

Les prêts et titres détenus à des fins de transaction sont des actifs financiers acquis avec l'intention d'en retirer un bénéfice en prenant avantage des variations à court terme des cours ou de la marge d'intermédiation, ou des titres faisant partie d'un portefeuille dont la tendance de gestion est de réaliser des plus-values à court terme. Les titres détenus à des fins de transaction sont initialement comptabilisés et ensuite réévalués à leur juste valeur. Ces variations de juste valeur sont enregistrées sous la rubrique « Résultat net des instruments financiers désignés à la juste valeur par le compte de résultats ». Les intérêts courus non échus sont valorisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif et enregistrés en « Charges et produits d'intérêts ». Les dividendes encaissés sont comptabilisés sous la rubrique « Dividendes ».

Belfius Insurance ne possède, à ce jour, pas d'actifs financiers à des fins de transaction.

### 5.3.2. Prêts et titres désignés à la juste valeur par le compte de résultats

Cette catégorie reprend les actifs financiers (ou un groupe d'instruments financiers) considérés dès le début comme évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultats. L'application de cette option est possible si :

- une telle désignation élimine ou réduit de manière significative une incohérence relative à l'évaluation ou la classification ;
- un groupe d'actifs financiers, de passifs financiers ou les deux sont gérés, et leur performance est évaluée, sur la base de leur juste valeur conformément à une stratégie de gestion des risques ou d'investissements dûment documentée ; et
- un instrument contient un dérivé incorporé qui n'est pas étroitement lié aux caractéristiques du contrat hôte.

Afin d'éviter la volatilité dans les fonds propres et dans les résultats, Belfius Insurance qualifiera par conséquent les actifs et engagements de contrats liés à un fonds d'investissement (branche 23) en tant que valorisés à la juste valeur via le compte de résultats.

Les réévaluations à la juste valeur (*dirty price*) sont reprises dans la rubrique « Résultat net des instruments financiers désignés à la juste valeur par le compte de résultats ».

## 5.4. Actifs financiers disponibles à la vente

Les actifs détenus pour une durée indéfinie et qui peuvent être vendus pour répondre à un besoin de liquidités ou à la suite d'une variation des taux d'intérêt, d'une modification des taux de change ou d'une évolution des cours de Bourse sont classifiés dans la catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente ».

Ces actifs financiers sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, y compris les frais de transaction. Les intérêts sont comptabilisés en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif et sont comptabilisés dans les « Charges et produits d'intérêt ». Les dividendes reçus sur les instruments de fonds propres sont repris dans la rubrique « Dividendes ».

Les actifs financiers disponibles à la vente sont réévalués ultérieurement à leur juste valeur. Les résultats latents liés aux variations de juste valeur de ces actifs sont comptabilisés en capitaux propres dans une ligne spécifique « Réserves des actifs financiers disponibles à la vente ». Lorsque ces actifs sont vendus ou dépréciés, la juste valeur accumulée dans les capitaux propres est recyclée en résultat en « Résultat net issu des réalisations et réductions de valeur sur les actifs financiers ».

## 5.5. Passifs financiers évalués à la juste valeur par résultat

### 5.5.1. Passifs détenus à des fins de transaction

Les passifs contractés sur des opérations à des fins de transaction suivent le même traitement comptable que celui appliqué aux « Prêts et titres détenus à des fins de transaction ».

Belfius Insurance ne possède, à ce jour, pas de passifs financiers à des fins de transaction.



### 5.5.2. Passifs financiers désignés à la juste valeur par le compte de résultats

Lors de la réévaluation ultérieure, les principes applicables aux passifs désignés à la juste valeur par résultat suivent les principes appliqués aux instruments financiers désignés à la juste valeur par le résultat.

### 5.6. Autres passifs financiers

Cette catégorie reprend tous les passifs financiers non dérivés qui ne sont pas repris dans une des catégories précédentes. Ces passifs sont comptabilisés initialement à leur juste valeur, c'est-à-dire pour leur montant reçu, net des frais de transaction. Ultérieurement, ces passifs sont comptabilisés à leur coût amorti. Toute différence entre la valeur comptable initiale et le montant de remboursement est comptabilisée au compte de résultats sur la durée de l'emprunt en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

## 6. Dérivés

### 6.1. Dérivés - portefeuille de transaction

Si le dérivé n'est pas lié à une opération de couverture, il est considéré comme un dérivé détenu à des fins de transaction. Les dérivés détenus à des fins de transaction sont valorisés à leur juste valeur, obtenue à partir des prix constatés sur les marchés ou en utilisant des modèles de flux de trésorerie ou d'évaluation internes suivant le cas. Toute variation de la juste valeur est enregistrée au compte de résultats.

Les résultats d'intérêts d'instruments dérivés qui n'ont aucun lien économique avec le résultat d'intérêts d'un actif apparenté, sont comptabilisés dans le « Résultat net des instruments financiers désignés à la juste valeur par le compte de résultats ».

Les dérivés sont présentés comme des actifs si leur juste valeur est positive ou comme des passifs si elle est négative.

Les dérivés incorporés dans d'autres contrats financiers sont séparés du contrat et traités comme des dérivés à part, lorsque :

- leurs risques et caractéristiques ne sont pas étroitement liés à ceux du contrat hôte ; et
- le contrat hybride n'est pas comptabilisé à la juste valeur par le résultat avec variation des gains ou pertes latentes présentés en résultat.

### 6.2. Dérivés de couverture

Les dérivés de couverture appartiennent à l'une des trois catégories suivantes :

- couverture de la juste valeur d'un actif ou d'un passif ou d'un engagement ferme (couverture de juste valeur) ;
- couverture d'un flux de trésorerie futur attribuable à un actif ou à un passif déterminé, ou à une transaction future (couverture de flux de trésorerie) ; ou
- couverture d'investissement net dans une entité étrangère (couverture d'investissement net).

Un dérivé peut être désigné comme instrument de couverture si certaines conditions sont remplies :

- une documentation précise et formalisée sur l'instrument de couverture, sur le sous-jacent à couvrir, sur la stratégie retenue et sur la relation entre l'instrument de couverture et le sous-jacent doit être préparée préalablement à la mise en place de la couverture ;
- une étude doit démontrer que la couverture sera efficace (entre 80 % et 125 %) pour neutraliser les variations de juste valeur ou de flux de trésorerie du sous-jacent couvert tout au long de l'exercice ou de la période de couverture ; et
- la couverture doit débuter dès la mise en place de l'instrument et se poursuivre sans interruption.

Les variations de juste valeur des dérivés désignés dans une relation de couverture en juste valeur, qui satisfont aux conditions et qui ont démontré leur efficacité vis-à-vis du sous-jacent à couvrir, sont comptabilisées en résultat au même titre que les variations de juste valeur des actifs ou passifs couverts. Les résultats d'intérêts sont repris dans la ligne « Charges et produits d'intérêts ».

Si, à un moment donné, la couverture vient à ne plus satisfaire aux conditions de la comptabilité de couverture, la part revalorisée à la juste valeur de l'élément financier couvert portant intérêt en résultat est amortie sur la durée résiduelle de l'élément couvert (ou de l'instrument de couverture si celle-ci est plus courte), sous la forme d'un ajustement du rendement de l'élément couvert.

La part efficace des variations de juste valeur des dérivés désignés comme couverture de flux de trésorerie, qui satisfont aux conditions, est comptabilisée dans les capitaux propres dans la rubrique « Autres réserves » (voir tableau de variation des fonds propres consolidés). La partie non efficace de la variation de juste valeur des dérivés est comptabilisée au compte de résultats. Les montants stockés en capitaux propres sont reclassés en compte de résultats et comptabilisés en produits ou en charges lorsque l'engagement de couverture ou la transaction prévue impacte le résultat.

## 7. Dépréciations d'actifs financiers

Une dépréciation spécifique est enregistrée lorsqu'il existe une indication objective de perte de valeur d'un actif ou d'un groupe d'actifs, résultant d'un ou de plusieurs événements intervenus après la comptabilisation initiale de l'actif et que cet événement générateur de pertes a un impact sur les flux de trésorerie futurs attendus de l'actif financier ou du groupe d'actifs financiers et peut être estimé de façon fiable.

### 7.1. Actifs financiers au coût amorti

Belfius Insurance évalue dans un premier temps s'il existe une indication objective de dépréciation pour un actif financier pris individuellement. Si une telle preuve n'existe pas, cet actif financier est inclus dans un groupe d'actifs financiers présentant des caractéristiques de risque de crédit similaires et est soumis collectivement à un test de dépréciation.

### 7.1.1. Détermination de la dépréciation

- Dépréciation spécifique – S'il existe une indication objective qu'un prêt ou une créance ou un actif détenu jusqu'à échéance est déprécié, le montant de la dépréciation est calculé comme la différence entre sa valeur comptabilisée au bilan et sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable d'un actif est la valeur actualisée des flux de trésorerie prévus, nets des garanties et des nantissements, actualisé au taux d'intérêt effectif original de l'actif. Lorsqu'un actif a été déprécié, il est exclu du portefeuille sur la base duquel la dépréciation collective est calculée (sauf pour les actifs reclassés, voir ci-dessous). Les actifs de faible valeur ayant des caractéristiques de risque similaires suivent les principes décrits ci-dessous.
- Dépréciation collective – La dépréciation collective couvre la perte de valeur « encourues non encore rapportées », sur des segments (portefeuilles) lorsqu'il existe un indice objectif des pertes futures. En tenant compte de l'environnement économique, Belfius Insurance estime ces pertes en se fondant sur l'expérience et les tendances historiques de chaque segment et la notation affectée à chaque emprunteur.

### 7.1.2. Traitement comptable de la dépréciation

Les variations du montant de la dépréciation sont comptabilisées en résultat dans la rubrique « Réductions de valeur sur les prêts et créances ». Une fois que l'actif est déprécié, la dépréciation est reprise par le compte de résultats si l'amélioration des flux de trésorerie est objectivement liée à un événement postérieur à la comptabilisation de la dépréciation.

## 7.2. Actifs financiers reclassés

Exceptionnellement, les actifs financiers de la catégorie « Détenus à des fins de transaction » ou « Disponibles à la vente » peuvent être reclassés vers la catégorie « Détenus jusqu'à l'échéance » ou « Prêts et Créances ». Dans de telles circonstances, la juste valeur en date de transfert devient le nouveau coût amorti de ces actifs financiers. Tout ajustement de juste valeur initialement comptabilisé en capitaux propres est gelé et amorti sur la maturité résiduelle de l'instrument. Les actifs financiers reclassés sont dépréciés selon les mêmes estimations, jugements et principes comptables que lors de la dépréciation des actifs financiers au coût amorti. S'il existe une indication objective qu'un actif reclassé est déprécié, le montant de la dépréciation est calculé comme la différence entre sa valeur nette comptable, et sa valeur recouvrable actualisée au taux de rendement effectif recalculé en date du transfert. Toute réserve gelée non amortie est recyclée en compte de résultats et présentée sous la rubrique « Réductions de valeur sur les prêts et créances ».

## 7.3. Actifs financiers disponibles à la vente

Un actif financier disponible à la vente est déprécié sur une base individuelle lorsqu'il existe une indication objective de perte de valeur, résultant d'un ou de plusieurs événements intervenus après la comptabilisation initiale de l'actif.

### 7.3.1. Détermination de la dépréciation

- Instruments de capitaux propres – Pour les instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif, une baisse significative (plus de 40 %) ou prolongée (trois ans et plus) de leur cours en deçà de leur coût d'acquisition constitue une indication objective de dépréciation. De plus, la direction peut décider de comptabiliser une dépréciation dès lors que d'autres indicateurs objectifs existent. Une dépréciation est comptabilisée pour les instruments de capitaux propres non cotés, s'il existe des indications objectives de dépréciation, comme par exemple des problèmes financiers de l'émetteur ou une probabilité de faillite.
- Instruments de dettes portant intérêts – Pour les instruments de dettes portant intérêts, la dépréciation est déclenchée selon les mêmes critères que ceux qui s'appliquent individuellement aux actifs comptabilisés au coût amorti.

### 7.3.2. Traitement comptable de la dépréciation

Lorsque des actifs financiers disponibles à la vente sont dépréciés, la réserve reconnue en fonds propres est recyclée au compte de résultats en « Résultat net issu des réalisations et réductions de valeur sur les actifs financiers ». Cette rubrique reprend également les dépréciations sur actions.

Lorsqu'une dépréciation est enregistrée sur un instrument financier portant intérêt, toute baisse supplémentaire est également reprise dans cette rubrique. Pour les instruments de capitaux propres, toute baisse supplémentaire de la juste valeur est considérée comme une dépréciation et également comptabilisée dans cette rubrique.

Les dépréciations sur actifs financiers portant intérêt sont reprises par le compte de résultats si l'amélioration des flux de trésorerie est objectivement liée à un événement postérieur à la comptabilisation de la dépréciation. Une perte de valeur constatée sur des instruments de capitaux propres ne peut pas être reprise en compte de résultats à la suite d'une augmentation ultérieure de la juste valeur. Dans ce cas, et pour toutes les situations non décrites ci-dessus, les ajustements de la juste valeur sont repris dans les « Réserves des actifs financiers disponibles à la vente ».

## 8. Juste valeur des instruments financiers

La juste valeur est le prix qui serait perçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des participants de marché à la date d'évaluation.

Les prix de marché cotés sont utilisés pour évaluer les justes valeurs lorsqu'il existe un marché actif (tel qu'une Bourse officielle). Ces prix de marché sont en effet la meilleure estimation de la juste valeur d'un instrument financier. Cependant, il n'existe pas de prix de marché actif pour les tous actifs ou passifs détenus ou émis par Belfius Insurance.

Si l'instrument financier n'est pas traité sur un marché actif, des techniques de valorisation sont utilisées. Un modèle de valorisation reflète le prix de transaction en date d'évaluation dans des conditions de concurrence normale et dans un cadre normal d'activités, c'est-à-dire le prix que recevrait le détenteur de l'actif financier dans une transaction normale qui n'est pas une vente ou une liquidation forcée.

Le modèle de valorisation prend en compte tous les facteurs que les acteurs du marché prennent en considération pour valoriser l'actif. Évaluer la juste valeur d'un instrument financier requiert la prise en compte des conditions de marché existantes au moment de l'évaluation. Dans la mesure où des données observables sont disponibles, elles doivent être incorporées dans le modèle.

Les principes de valorisation retenus par Belfius Insurance pour ses instruments financiers peuvent être résumés comme suit :

### 8.1. Instruments financiers comptabilisés à la juste valeur (détenus à des fins de transaction, désignés à la juste valeur par le compte de résultats, disponibles à la vente, dérivés)

#### 8.1.1. Instruments financiers évalués à la juste valeur pour lesquels des cotations de marchés fiables sont disponibles (niveau 1)

Si le marché est actif – ce qui implique qu'il y a des cours d'achat-vente représentant des transactions effectives conclues dans des conditions normales de marché entre parties consentantes, ces prix de marché correspondent à la meilleure évidence de juste valeur et seront donc utilisés pour les valorisations.

Ces prix de marché utilisés dans un marché actif pour des instruments identiques sans ajustement répondent aux conditions requises pour l'inclusion au niveau 1 de la hiérarchie de juste valeur telle que définie dans l'IFRS 13, contrairement à l'utilisation de prix cotés sur des marchés non actifs ou l'utilisation de spreads cotés.

#### 8.1.2. Instruments financiers à la juste valeur pour lesquels il n'existe pas de prix de marché fiable et pour lesquels les valorisations sont obtenues par des techniques d'évaluation (niveau 2-3)

Les instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés actifs sont évalués sur la base de techniques d'évaluation. La détermination de l'existence ou non d'un marché actif est faite selon des critères tels que le volume de transaction, les transactions récentes, la liquidité du marché, l'écart achat/vente. Les modèles utilisés par Belfius Insurance varient des modèles standard à des modèles développés en interne. La disponibilité de prix observables sur le marché et les paramètres d'input du modèle réduisent le besoin d'évaluation et d'estimation du management ainsi que l'incertitude relative à la détermination de la juste valeur. La disponibilité de prix observables sur le marché et des paramètres d'input varie en fonction des produits et des marchés et est soumise à des changements reposant sur des événements spécifiques et le contexte des marchés financiers.

Les modèles d'évaluation qui utilisent des données non observables nécessitent un degré plus élevé d'évaluation et d'estimation pour la détermination de la juste valeur. L'évaluation et l'estimation du management sont généralement requises pour la sélection du modèle d'évaluation approprié, la détermination des flux de trésorerie attendus de l'instrument financier à évaluer, la détermination de la probabilité de défaut et de remboursement de la contrepartie ainsi que la sélection des taux d'escompte appropriés.

L'inclusion au niveau 2 requiert la satisfaction de deux conditions :

- le modèle doit être validé par le département responsable de la validation ; et
- les données que Belfius Insurance intègre dans ses modèles de valorisation sont soit directement observables (prix), soit indirectement observables (*spreads*).

Les justes valeurs d'instruments financiers qui reposent significativement sur des hypothèses doivent être repris en niveau 3.

Pour les obligations commercialisées dans les marchés inactifs, les titres sont valorisés en utilisant des techniques d'évaluation. L'évaluation s'appuie sur une composante de prix de marché et une composante de prix de modèle. La pondération accordée à chaque composante reflète les hypothèses retenues sur la liquidité du marché et/ou les caractéristiques des instruments considérés.

### 8.2. Instruments financiers comptabilisés au coût amorti (évaluation pour l'annexe IFRS sur la juste valeur)

La juste valeur des prêts et créances, y compris les prêts hypothécaires, est déterminée selon les principes suivants :

- la valeur comptable des instruments financiers dont l'échéance est inférieure à douze mois est approximativement estimée comme étant leur juste valeur ;
- la valorisation des titres classifiés en titres détenus jusqu'à leur échéance ou en prêts et créances depuis l'origine suit les mêmes principes de valorisation que les titres disponibles à la vente ; et
- la valorisation s'appuie sur une composante taux d'intérêt et, si possible, une composante risque de crédit.

Ces principes s'appliquent également aux instruments financiers reclassés du portefeuille de négociation ou disponibles à la vente vers le portefeuille de prêts. En réponse à la crise financière, l'IASB a publié le 13 octobre 2008 un amendement à IAS 39 autorisant la reclassification de certains actifs financiers illiquides. À cette occasion, Belfius Insurance a décidé d'utiliser cet amendement pour reclassifier les actifs pour lesquels n'existaient plus de marché actif ou de cotations fiables.

Pour la première application des normes IFRS fin 2012, Belfius Insurance a décidé d'utiliser les valeurs comptables intégrées dans la consolidation de la société mère. Cela reprend également la reclassification appliquée en 2008.

## 9. Activité d'assurance et de réassurance

### 9.1. Classification

Belfius Insurance est active aussi bien dans les activités d'assurance vie que non-vie.

IFRS 4 (phase 1) est appliqué à tous les contrats pour lesquels l'assureur accepte un risque d'assurance significatif en convenant d'indemniser le preneur d'assurance si un événement futur incertain spécifié (l'événement assuré) se produit. Les traités de réassurance ainsi que les contrats de placement avec participation discrétionnaire (*Discretionary Participation Feature* ou DPF) entrent également dans ce champ d'application.

Les règles de *deposit accounting* s'appliquent aux instruments financiers sans participation bénéficiaire discrétionnaire et aux contrats d'assurance *unit-linked* (branche 23). Cela signifie que la composante dépôt et la composante assurance sont évaluées séparément. Pour le *deposit accounting*, cette partie des primes ainsi que la comptabilisation résultant de l'obligation ne sont pas reprises dans le compte de résultats. Les obligations elles-mêmes ne sont pas mentionnées dans les provisions techniques mais sous les obligations financières. Les frais administratifs et les commissions s'y rapportant sont immédiatement enregistrés en compte de résultats. Les versements liés ne sont pas comptabilisés dans le compte de résultats mais entraînent une réduction du passif. Pour les contrats *unit-linked* (branche 23), la composante dépôt et les investissements sous-jacents sont évalués à la juste valeur, les fluctuations de valeur étant enregistrées en compte de pertes et profits. La juste valeur correspond au nombre d'unités multiplié par la valeur de l'unité, basée sur la juste valeur des investissements sous-jacents.

Les assurances groupe pour les employés de Belfius Insurance ne sont pas visées et tombent sous l'application d'IAS 19.

## 9.2. Évaluation

### 9.2.1. Application des normes comptables locales

Conformément à IFRS 4 (phase 1), les normes comptables locales ont été appliquées pour l'évaluation des contrats d' (de) (ré)assurance entrant dans le champ d'application décrit ci-dessus. Sous IFRS, aucune provision pour égalisation et catastrophe ne peut être constituée.

#### Provision pour primes non acquises

La provision pour primes non acquises est calculée sur la base de la prime nette suivant la méthode *pro rata temporis* pour chaque contrat pris séparément. Pour les activités de réassurance acceptée, les réserves sont constituées sur la base des données communiquées par les compagnies cédantes.

#### Provision pour sinistres

Le montant de la provision pour sinistres dans les affaires directes des activités Non-Vie équivaut à la somme due aux bénéficiaires, majorée des frais de gestion des sinistres.

La provision pour les sinistres déclarés dans les opérations directes des activités Non-Vie, en ce compris les frais de règlements futurs, est calculée dossier par dossier ou comme réserve complémentaire pour un ensemble de dossiers.

Lorsque des dommages et intérêts doivent être versés sous la forme d'un paiement périodique, les montants à réserver à cet effet sont calculés sur la base des méthodes actuarielles reconnues.

Une provision est constituée pour les sinistres *claims incurred but not (entirely) reported* (IBN(E)R) à la date de clôture des comptes. Pour le calcul, il est tenu compte de l'expérience acquise par le passé en ce qui concerne le nombre et le montant de sinistres notifiés après la date du bilan. En outre, il faut tenir compte des événements exceptionnels qui se sont produits et également de provisions complémentaires constituées sur la base de dispositions légales telles que dans le cas d'accidents du travail.

#### Provision en assurance vie

La provision en assurance vie est calculée compte tenu des exigences légales et des modalités relatives à l'activité d'assurance vie. Les règles suivantes sont d'application :

- évaluation selon la méthode prospective : cette méthode est appliquée aux provisions pour assurances vie de la branche 21 classique et pour assurances vie de la branche 21 moderne avec taux garanti sur les primes futures. Le calcul s'appuie sur les dispositions techniques des contrats ;
- évaluation selon la méthode rétrospective : cette méthode est appliquée à la provision pour les autres assurances vie de la branche 21 moderne. Les calculs reposent sur les dispositions techniques des contrats, mais ne tiennent pas compte des versements futurs ;
- pour les assurances acceptées, une provision est constituée pour chaque contrat séparément sur la base des informations communiquées par le cédant ;
- outre les règles mentionnées ci-dessus, une provision complémentaire pour risque de taux d'intérêt est constituée conformément aux règles légales locales.

#### Provision pour participations discrétionnaires

La participation discrétionnaire est un droit contractuel mais conditionnel de recevoir en plus des prestations garanties des prestations complémentaires.

Belfius Insurance a choisi de présenter séparément ces participations aux bénéficiaires jusqu'au moment où l'assemblée générale approuve l'attribution de celles-ci aux contrats d'assurance individuels. À partir de ce moment-là, les participations discrétionnaires sont définitivement attribuées aux preneurs d'assurance et sont enregistrées dans la provision pour assurance vie.

La provision pour participations discrétionnaires comprend principalement la part dans le bénéfice de l'exercice comptable de l'année clôturée que la compagnie d'assurances prévoit d'accorder aux assurés, conformément au plan de participation aux bénéfices et après approbation par l'assemblée générale pour l'année écoulée.

Le fonds constitué pour les attributions futures, conformément aux normes comptables locales, fait également partie des participations discrétionnaires et est enregistré via le compte de pertes et profits.

Lors des dotations et reprises dans ce fonds, Belfius Insurance tient compte des résultats d'investissement réalisés ainsi que des estimations des participations aux bénéfices conditionnelles, calculées par elle-même à la date de clôture. À chaque date de reporting, une nouvelle estimation est réalisée en tenant compte des conditions de marché du moment et de sa position financière.

Si l'estimation totale des participations discrétionnaires est supérieure à la somme des provisions constituées pour les participations aux bénéfices et du fonds pour les attributions futures, ce déficit sera enregistré séparément dans les fonds propres comme un élément des gains non réalisés sur le portefeuille disponible à la vente.

### Actifs réassurés

Un actif de réassurance est déprécié si :

- il existe des preuves tangibles, à la suite d'un événement survenu après la comptabilisation initiale de l'actif au titre de réassurance, que le cédant puisse ne pas recevoir tous les montants qui lui sont dus aux termes du contrat. Cette analyse tient compte du rating et de la solvabilité du réassureur ;
- cet événement a un impact mesurable de manière fiable sur les montants que le cédant recevra du réassureur.

Nous renvoyons ici aux règles qui sont d'application en matière de dépréciation spécifique.

#### 9.2.2. Comptabilité reflet (*shadow accounting*)

Belfius Insurance a décidé d'appliquer la comptabilité reflet pour tenir compte de la différence de valorisation entre les actifs disponibles à la vente et les provisions techniques. Lorsque la réalisation des gains latents sur le portefeuille disponible à la vente enregistrés en fonds propres a un impact sur la valorisation des provisions techniques, la comptabilité reflet offre la possibilité de transférer une partie de ces gains reconnus en fonds propres vers les provisions techniques.

Initialement, Belfius Insurance appliquait la comptabilité reflet lorsque les conditions légales ou contractuelles précisaient que la réalisation des gains latents comptabilisés sur des actifs déterminés de l'assureur, affectait directement la valorisation des contrats d'assurance et des contrats d'investissement comprenant un élément de participation discrétionnaire (EPD). Cette méthode s'applique particulièrement aux contrats d'assurance assortis d'une gestion administrative indépendante dans des fonds cantonnés.

En outre, la nécessité d'un ajustement reflet des pertes des autres actifs disponibles à la vente vis-à-vis des provisions techniques a également été précisée. On considère que la réalisation de ces investissements et leur réinvestissement aux conditions de marché du moment a une influence sur la valorisation des provisions techniques. S'il en résulte que le niveau de provision technique est insuffisant, le montant nécessaire de plus-values non réalisées est transféré directement des fonds propres vers les provisions techniques.

#### 9.2.3. Test de suffisance du passif (*Liability Adequacy Test - LAT*)

Après l'application de la comptabilité reflet décrite ci-dessus, Belfius Insurance réalise un test de suffisance du passif sur ses provisions techniques. Si ce test montre que la valeur comptable des provisions techniques est insuffisante par rapport à la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés, un montant complémentaire de provision est comptabilisé via le compte de résultats à hauteur de cette différence. Le test de suffisance du passif est réalisé séparément pour les provisions techniques Vie et pour les provisions techniques Non-Vie.

Lorsqu'un test de suffisance du passif en matière d'assurance vie imposé par l'autorité locale est disponible, il en résultera que les provisions techniques sont atteintes ou non. Si un tel test n'est pas disponible, une estimation des flux de trésorerie attendus pour les assurances vie sera effectuée, tenant compte des hypothèses utilisées à d'autres fins de modélisation. Ces tests de suffisance tiennent compte des garanties et options reprises dans les contrats. La valeur actuelle des flux de trésorerie est calculée à l'aide d'un taux essentielle-

ment basé sur le rendement effectif du portefeuille d'investissement et sur les conditions de marché du moment applicable au réinvestissement des placements à leur échéance.

Pour le volet Non-Vie, le test de suffisance du passif examine si les provisions pour les primes non acquises et les provisions pour sinistres sont suffisantes pour indemniser définitivement les sinistres déjà survenus et ceux qui pourraient avoir lieu pendant la durée des contrats.

## 10. Immobilisations corporelles et placements immobiliers

Les immobilisations corporelles et placements immobiliers sont comptabilisés à leur coût d'acquisition (y compris les coûts directement attribuables) diminué des amortissements et des éventuelles réductions de valeur. Les immeubles de placement sont des biens immobiliers détenus pour en retirer des loyers ou pour réaliser une plus-value en capital ou les deux. Dans certains cas, Belfius Insurance utilise pour son propre usage une partie d'un immeuble de placement. Si la partie utilisée pour compte propre peut être cédée séparément ou faire l'objet d'une location-financement, cette partie est comptabilisée isolément. Si, en revanche, la partie utilisée pour compte propre n'est pas susceptible d'être vendue séparément, le bien immobilier n'est classé comme immeuble de placement, que si la portion utilisée ne représente qu'une faible portion de l'investissement total. L'amortissement des immeubles et des autres actifs en location simple est enregistré en « Autres produits nets ».

Le montant amortissable de ces immobilisations est calculé après déduction de leur valeur résiduelle. Ces immobilisations sont amorties linéairement sur leur durée d'utilité attendue.

On trouvera ci-dessous les durées d'utilité pour les principaux types d'immobilisation :

- immeubles (y compris les frais accessoires et les impôts non récupérables) : 20 à 50 ans ;
- matériel informatique : 1 à 6 ans ;
- aménagements des bureaux, mobiliers et matériels : 2 à 12 ans ;
- véhicules : 2 à 5 ans.

Les terrains, de par leur nature, ne sont pas amortis.

Les immobilisations corporelles font l'objet d'un test de dépréciation lorsque des indices de pertes de valeur sont identifiés. Lorsque la valeur nette comptable de l'immobilisation figurant au bilan est supérieure à sa valeur recouvrable estimée, une réduction de valeur est constatée et la valeur au bilan de cette immobilisation est ramenée à son montant recouvrable estimé. Après la comptabilisation d'une dépréciation, la dotation aux amortissements de l'actif doit être ajustée pour les périodes futures, afin que la valeur comptable révisée de l'actif, diminuée de sa valeur résiduelle (s'il y a lieu), puisse être répartie de façon systématique sur sa durée d'utilité restant à courir.

Les plus ou moins-values de cession des immobilisations sont calculées sur la base de la valeur nette comptable et sont imputées en « Résultat net issu de réalisations et réductions de valeur sur les actifs financiers ».

## 11. Actifs incorporels

Les actifs incorporels sont comptabilisés, si les conditions de comptabilisation en tant qu'actif sont remplies, à leur coût d'acquisition (y compris les frais d'acquisition directement attribuables), déduction faite des amortissements cumulatifs et réductions de valeur. Le montant amortissable de ces actifs incorporels est calculé après déduction de leur valeur résiduelle. Ces immobilisations sont amorties linéairement sur leur durée d'utilité attendue, en général cinq ans.

Les frais de constitution sont directement imputés dans l'année comptable des dépenses.

Les actifs incorporels (autres que les écarts d'acquisition) font l'objet d'un test de dépréciation lorsqu'un indice de réduction de valeur existe. Lorsque la valeur nette comptable d'une immobilisation figurant au bilan est supérieure à sa valeur recouvrable estimée, une réduction de valeur est constatée et la valeur au bilan de cette immobilisation est ramenée à son montant recouvrable.

## 12. Écarts d'acquisition

### 12.1. Évaluation de l'écart d'acquisition

Un écart d'acquisition est un actif générateur d'avantages économiques futurs, issus d'autres actifs acquis dans le cadre d'un regroupement d'entreprises qui ne peuvent être identifiés et comptabilisés séparément.

Les écarts d'acquisition sont évalués comme la différence entre :

- la somme du montant de la contrepartie transférée, du montant des éventuelles participations ne donnant pas le contrôle dans l'entité acquise et de la juste valeur des intérêts préalablement détenus par l'acquéreur dans l'entité acquise ; et
- la juste valeur déterminée à la date d'acquisition des actifs et des passifs acquis identifiables.

Un montant négatif (*negative goodwill*) est comptabilisé directement au résultat en plus-value d'achat.

Les variations du pourcentage de détention dans des filiales intégralement consolidées sont considérées comme des opérations entre actionnaires. En conséquence, si le changement de pourcentage en hausse ou en baisse ne conduit pas à un changement de méthode de consolidation, aucun ajustement n'est apporté à la juste valeur ou au montant de l'écart d'acquisition. La différence entre la valeur d'achat ou de vente d'un actif net et le prix d'achat ou de vente est comptabilisée directement en capitaux propres.

### 12.2. Dépréciation des écarts d'acquisition

L'écart d'acquisition (ou *goodwill*) n'est pas amorti mais fait l'objet d'un test de dépréciation annuel. Dans ce but, les écarts d'acquisition sont alloués à des unités génératrices de trésorerie ou à des groupes d'unités génératrices de trésorerie.

S'il existe des indices laissant à penser que l'écart d'acquisition a subi une réduction de valeur à la suite d'événements particuliers, l'écart d'acquisition est déprécié si la valeur de recouvrement de l'unité génératrice de trésorerie ou du groupe d'unités génératrices de trésorerie à laquelle il a été alloué est inférieure à la valeur comptable.

La valeur de recouvrement est le montant le plus élevé entre la juste valeur moins les coûts de cession et la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est la somme des flux de trésorerie futurs attendus de l'unité génératrice de trésorerie.

L'estimation de la valeur d'utilité doit également prendre en compte la valeur temps de l'argent (le taux actuel d'intérêt sans risque), ajusté de la prime de risque liée à l'actif, ce qui reflète le taux d'actualisation.

## 13. Autres actifs

Les autres actifs sont constitués essentiellement des produits à recevoir (autre que prorata d'intérêts), des paiements effectués d'avance, des taxes opérationnelles et des autres débiteurs. On y trouve également des actifs émanant des produits d'assurance (primes d'assurance dues, réassurance, etc.). Ces autres actifs sont évalués en suivant la norme applicable. Les actifs gérés dans le cadre des obligations de retraite sont comptabilisés conformément à la norme IAS 19.

## 14. Contrats de location

Un contrat de location est qualifié de location-financement si le contrat transfère l'essentiel des risques et des avantages liés à la possession de l'actif. Un contrat qui n'est pas un contrat de location-financement est un contrat de location simple.

### 14.1. Belfius Insurance est locataire

Belfius Insurance conclut principalement des contrats de location simple pour la location de ses équipements ou d'immeubles. Les loyers de location sont comptabilisés dans le compte de résultats linéairement sur la période de location.

Quand un contrat de location simple est terminé de manière anticipée, toutes les pénalités à payer au bailleur sont comptabilisées en charges de la période au cours de laquelle la résiliation est survenue.

Si le contrat transfère au preneur l'essentiel des risques et avantages de la possession de l'actif, la location est qualifiée de location-financement et l'actif est immobilisé. Lors de la mise en place de cette location-financement, l'actif est comptabilisé à sa juste valeur, ou à la valeur actualisée du flux des loyers minimaux contractuels si cette valeur est plus faible. L'actif est amorti sur sa durée d'utilité estimée, sauf si la durée de location est courte et que le transfert de propriété n'est pas prévu. Le passif correspondant aux engagements de loyers à payer est comptabilisé comme emprunt, et les intérêts sont comptabilisés via la méthode du taux d'intérêt effectif.

## 14.2. Belfius est bailleur

Lorsqu'un actif est utilisé dans le cadre d'un contrat de location simple, les loyers perçus sont enregistrés en résultat linéairement sur la période du contrat de location. L'actif sous-jacent est comptabilisé selon les règles applicables à ce type d'actif.

Lorsqu'un actif détenu est donné en location dans le cadre d'une location-financement, Belfius Insurance enregistre une créance correspondant à l'investissement net dans le contrat de location, laquelle peut être différente de la valeur actualisée des paiements minima dus au titre du contrat.

Le taux d'intérêt utilisé pour l'actualisation est le taux implicite du contrat de location. Les revenus sont comptabilisés sur la durée du contrat de location en utilisant le taux d'intérêt implicite.

## 15. Opérations de mises en pension et prêts de titres

Les titres vendus avec un engagement de rachat (*repos*) ne sont pas décomptabilisés et demeurent au bilan. La contrepartie au passif est incluse sous la rubrique « Dettes envers les établissements de crédit ». L'actif est présenté comme gagé dans les annexes.

Les titres achetés avec un engagement de revente (*reverse repos*) sont comptabilisés au hors-bilan et les prêts correspondants sont enregistrés en tant que « Prêts et créances sur les établissements de crédit ».

La différence entre le prix de vente et le prix de rachat est considérée comme un produit d'intérêt ou une charge d'intérêt. Ce produit ou cette charge est proraté sur la durée du contrat en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les titres prêtés à des tiers ne sont pas décomptabilisés et sont maintenus dans le bilan dans la même catégorie. Les titres empruntés ne sont pas repris au bilan.

## 16. Impôt différé

Un impôt différé est comptabilisé sur les différences temporaires entre les valeurs comptables des actifs et passifs, tels qu'ils figurent dans les états financiers, et leurs valeurs fiscales.

Les principales différences temporaires résultent de la dépréciation des immobilisations corporelles, de la réévaluation de certains actifs et passifs, des dépréciations sur actifs financiers et des provisions.

Ils sont calculés aux taux d'imposition en vigueur au moment de la réalisation des actifs ou des passifs sur lesquels ils portent.

Les actifs d'impôt différé sont comptabilisés pour toutes les différences temporaires déductibles entre la valeur comptable et la valeur fiscale des actifs et des passifs dans la mesure où il est probable que des bénéfices imposables seront disponibles, sur lesquels il sera possible d'imputer ces différences temporaires déductibles.

Les impôts différés qui résultent de la réévaluation d'actifs disponibles à la vente, de couvertures de flux de trésorerie et d'autres opérations comptabilisées directement en capitaux propres, sont également comptabilisés en capitaux propres.

Des passifs d'impôt différé sont comptabilisés pour toutes les différences temporaires imposables.

## 17. Avantages au personnel

### 17.1. Avantages à court terme

Les avantages à court terme sont les avantages dont le règlement intégral est attendu dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice au cours duquel les membres du personnel ont presté les services correspondants. Ils ne sont pas actualisés et sont comptabilisés comme une dépense.

### 17.2. Passifs liés aux retraites

Les avantages postérieurs à l'emploi comprennent les prestations de retraite (annuités ou sommes versées à la retraite) et les autres avantages postérieurs à l'emploi comme l'assistance médicale.

### 17.3. Régimes à prestations définies

Les engagements liés aux régimes à prestations définies se calculent comme la valeur des flux de paiements futurs estimés, actualisée au taux d'intérêt déterminé par référence aux taux de rendement des obligations de sociétés de haute qualité avec une durée qui correspond à la durée des obligations liées. S'il n'existe pas de marché actif pour ce type d'obligations, il faut se référer aux taux de rendement du marché des obligations d'État. Cette technique d'évaluation des dépenses de pension prend en compte des hypothèses actuarielles comprenant des considérations d'ordre démographique et financier telles que le taux d'inflation ou l'augmentation du salaire.

Le montant comptabilisé au bilan pour les régimes à prestations définies correspond à la différence entre la valeur actualisée des paiements futurs estimés nécessaires à l'extinction de l'obligation, liée aux services rendus (déterminé selon la méthode des Unités de crédit projetées) et la juste valeur des actifs du régime. L'obligation est présentée nette des actifs comme une dette ou un actif. Dans le cas d'un actif net, le montant reconnu est limité au plafond de l'actif, qui correspond à la valeur actuelle des avantages économiques disponibles pour Belfius Insurance sous la forme d'un remboursement en trésorerie ou d'une diminution de ses cotisations futures.

Les réévaluations du passif (de l'actif) net sont reconnues dans les gains ou pertes latents ou différés et ne seront pas reclassées ultérieurement en compte de résultats. Les réévaluations comprennent les changements dans les hypothèses démographiques et financières, les ajustements liés à l'expérience, le rendement des actifs du régime et toute variation de l'effet du plafond de l'actif.

### 17.4. Régimes à cotisations définies

Les contributions de Belfius Insurance aux régimes à cotisations définies sont comptabilisées dans le résultat de l'année. Sous de tels régimes, les obligations de Belfius Insurance se limitent à payer le montant que le groupe a accepté de verser dans le fonds pour le compte des salariés. À la suite du rendement minimum (garanti) imposé par l'État Belge, les régimes belges à cotisations définies sont considérés pour IAS 19 comme des régimes à prestations définies et présentés ainsi.

### 17.5. Autres avantages à long terme

Un avantage est considéré comme un avantage à long terme si le règlement intégral n'est pas attendu dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice au cours duquel le membre du personnel a rendu les services correspondants. Ces avantages concernent essentiellement les primes d'ancienneté et bonus qui seront octroyés aux salariés après avoir presté une période définie de service.

L'évaluation des autres avantages à long terme ne connaît pas le même degré d'incertitude que celle des avantages postérieurs à l'emploi. Une méthode simplifiée pour la comptabilisation des primes d'ancienneté et autres avantages à long terme, basée sur des calculs actuariels, est admise. Une provision est constituée pour l'obligation estimée liée aux services rendus à la date de clôture du bilan et les réévaluations sont reconnues en résultat.

### 17.6. Indemnités de fin de contrat de travail

Les indemnités de cessation d'emploi résultent soit de la décision de Belfius Insurance de mettre fin au contrat de travail avant la date normale de mise en retraite, soit de la décision du membre du personnel d'accepter les indemnités offertes par Belfius Insurance en échange de la cessation de son emploi. Tout avantage qui requiert des services futurs n'est pas considéré comme une indemnité de cessation d'emploi.

Une provision pour indemnités de fin de contrat de travail est comptabilisée à la première des dates suivantes : la date de comptabilisation des coûts de restructuration et la date à laquelle Belfius Insurance ne peut plus retirer son offre d'indemnités.

### 18. Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges regroupent principalement les provisions pour litiges, pour restructuration et pour engagements de crédit hors bilan.

Une provision est évaluée à la valeur actualisée des dépenses attendues pour régler l'obligation. Le taux d'intérêt retenu est le taux avant impôt qui reflète la valeur temps de l'argent telle que définie par le marché.

Les provisions sont comptabilisées quand :

- Belfius Insurance a une obligation légale ou implicite résultant d'événements passés ;
- il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques soit nécessaire pour éteindre cette obligation ;
- il est possible d'estimer avec une fiabilité suffisante le montant de l'obligation.

Les provisions sur engagements de crédits sont comptabilisées dès lors qu'il existe une incertitude sur la solvabilité de la contrepartie.

### 19. Capital et actions propres

#### 19.1. Coût d'émission d'actions

Les coûts externes directement attribuables à l'émission d'actions nouvelles, autres que provenant d'un regroupement d'entreprises, sont déduits des capitaux propres nets de tout impôt y afférent.

#### 19.2. Dividendes sur actions ordinaires

Belfius Insurance comptabilise ses dividendes sur actions ordinaires en dette au cours de la période où ces dividendes ont été annoncés. Les dividendes de l'exercice, qui sont annoncés postérieurement à la date d'arrêt du bilan, sont mentionnés dans la note relative aux événements postérieurs à la clôture.



## II. Impact de la révision d'IAS 19

IAS 19r, tel qu'il a été adapté en 2011, modifie le traitement comptable des règlements de pension à prestations définies et les indemnités de licenciement. La principale adaptation porte sur le traitement comptable des modifications de l'obligation brute et des actifs du plan de pension. Les adaptations nécessitent que ces modifications de l'obligation brute et des actifs du plan de pension soient enregistrées immédiatement (le recours au « corridor » n'est plus autorisé) et accélèrent

la reconnaissance du coût des services passés. Les pertes et les bénéfices actuariels sont enregistrés dans une rubrique distincte des fonds propres et le calcul des charges d'intérêts et du rendement attendu des actifs est remplacé par une approche des intérêts nets. La taxe d'assurance et la cotisation de sécurité sociale sur le déficit doivent également être reprises dans l'obligation brute.

Ces adaptations ont eu un impact sur le compte de résultats et les fonds propres des années précédentes. Les tableaux ci-dessous donnent un aperçu de ces adaptations.

(en milliers d'EUR)	Publié au 1/01/2012	Adaptation	Adapté au 1/01/2012	Publié au 31/12/2012	Adaptation	Adapté au 31/12/2012
Actifs financiers et autres investissements	22 489 696	-	22 489 696	25 758 448	-	25 758 448
Immobilisations corporelles pour usage propre	55 732	-	55 732	54 805	-	54 805
Immobilisations incorporelles et goodwill	12 646	-	12 646	17 332	-	17 332
Impôts à recevoir	329 058	4 287	333 345	20 693	2 433	23 125
Actifs relatifs aux activités d' (de) (ré)assurance	225 659	-	225 659	315 851	-	315 851
Autres actifs	65 245	-	65 245	16 954	-	16 954
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>23 178 036</b>	<b>4 287</b>	<b>23 182 323</b>	<b>26 184 083</b>	<b>2 433</b>	<b>26 186 515</b>
Passifs financiers	5 148 228	-	5 148 228	6 127 957	-	6 127 957
Provisions techniques relatives aux activités d'assurance	17 066 805	-	17 066 805	17 881 247	-	17 881 247
Provisions et autres engagements	87 671	12 670	100 341	89 143	7 181	96 324
Impôts à payer	14 450	-	14 450	132 893	-	132 893
Passifs relatifs aux activités d' (de) (ré)assurance	180 732	-	180 732	302 590	-	302 590
Autres passifs	149 828	-	149 828	91 435	-	91 435
<b>TOTAL DES DETTES</b>	<b>22 647 714</b>	<b>12 670</b>	<b>22 660 384</b>	<b>24 625 265</b>	<b>7 181</b>	<b>24 632 446</b>
Capital et primes d'émission	1 038 918	-	1 038 918	1 038 918	-	1 038 918
Réserves et résultat reporté à nouveau	92 647	(8 384)	84 263	(315 941)	(8 384)	(324 324)
Résultat net de la période	(404 235)	-	(404 235)	84 535	(187)	84 348
Gains ou pertes latents ou différés reconnus dans les fonds propres	(211 809)	-	(211 809)	735 271	3 823	739 093
Intérêts minoritaires	14 801	-	14 801	16 035	-	16 035
<b>FONDS PROPRES DU GROUPE</b>	<b>530 322</b>	<b>(8 384)</b>	<b>521 938</b>	<b>1 558 818</b>	<b>(4 748)</b>	<b>1 554 070</b>

(en milliers d'EUR)	Publié au 31/12/2012	Adaptation	Adapté au 31/12/2012
Résultat technique	(574 647)	-	(574 647)
Résultat financier	883 293	-	883 293
Autres revenus nets	2 768	-	2 768
Frais généraux d'administration et de gestion	(186 779)	(284)	(187 063)
Réduction de valeur sur les prêts et les créances	(13 040)	-	(13 040)
Réduction de valeur sur les immobilisations incorporelles et corporelles	0	-	0
Impôts sur le résultat	(25 948)	97	(25 851)
<b>RÉSULTAT NET</b>	<b>85 647</b>	<b>(187)</b>	<b>85 460</b>
<i>Attribuable aux intérêts minoritaires</i>	<i>1 112</i>	<i>-</i>	<i>1 112</i>

## III. Changements significatifs dans le périmètre de consolidation et liste des filiales et entreprises associées de Belfius Insurance

### 3.1. Changements significatifs dans le périmètre de consolidation

#### 1. Au 31 décembre 2012

Le 29 juin 2012, les entreprises LFB SA et Legros Renier - Les Amantres Seigneurie de Loverval SA ont été achetées.

Au 31 août 2012, la société Elantis SA a été achetée.

#### 2. Au 31 décembre 2013

En 2013, Belfius Insurance a effectué des acquisitions supplémentaires. Elles portent essentiellement sur des projets immobiliers et s'inscrivent dans le cadre de la stratégie d'investissement de l'assureur.

##### Coquelets SA

Le 27 juin 2013, Belfius Insurance a repris la société immobilière Coquelets. Au bilan de la société figure un projet immobilier à Nivelles, qui sera affecté comme maison de repos.

Il a de nouveau été décidé d'opter pour une collaboration à long terme (via un bail de 25 ans) avec une contrepartie spécialisée qui garantit une exploitation de grande qualité, donnant la priorité à l'individu. Investir dans des maisons de repos belges avec un partenaire qui prône les mêmes valeurs s'inscrit dans la politique d'investissement socialement responsable menée par Belfius Insurance.

Le coût de la reprise de la société Coquelets s'élève à EUR 5,3 millions. L'impact de cette reprise sur le bilan consolidé est le suivant :

##### Actif

(en milliers d'EUR)

Prêts et créances sur établissements de crédit	203
Placements immobiliers	17 384
Autres actifs	34

**TOTAL DE L'ACTIF** **17 621**

##### Obligations

(en milliers d'EUR)

Dettes envers les établissements de crédit	11 623
Autres obligations	707

**TOTAL DES OBLIGATIONS** **12 329**

Coût 5 291

**TOTAL DES OBLIGATIONS ET COÛT** **17 621**

##### Pole Star SA & North Light SA

En juin 2013, Belfius Insurance et AG Real Estate ont annoncé qu'elles avaient conclu un important partenariat immobilier dans le quartier nord à Bruxelles. Le partenariat est devenu effectif le 11 décembre 2013 par l'acquisition par Belfius Insurance de 60 % des actions des sociétés immobilières North Light et Pole Star. À long terme, AG Real Estate souhaite conserver 40 % de l'investissement dans son portefeuille.

La collaboration porte sur l'investissement à long terme dans le nouveau complexe de bureaux que le groupe GDF Suez a choisi pour y implanter son siège central belge. La première phase du projet, North Light avec un espace de bureaux de 35 000 m<sup>2</sup>, a été terminée en janvier 2011. La deuxième phase, Pole Star avec un espace de bureaux de 40 000 m<sup>2</sup>, a été livrée début décembre.

Les deux bâtiments sont équipés des technologies les plus récentes en matière d'économie d'énergie, dont la plus grande installation géothermique dans un immeuble belge.

Le coût des acquisitions s'élève à EUR 33,8 millions pour North Light et à EUR 33,3 millions pour Pole Star. L'investissement prévoit également la souscription à 60 % d'une nouvelle émission obligataire effectuée par les deux sociétés pour un montant de EUR 42 millions chez North Light et de EUR 53,4 millions chez Pole Star. Cela porte l'investissement total pour Belfius Insurance à EUR 162,5 millions.

Bien que Belfius Insurance acquière 60 % du capital des deux sociétés, cela ne représente que 50 % des droits de vote. Selon la structure et les modalités du contrat, il est considéré d'un point de vue comptable comme une joint venture et est consolidé, conformément aux règles d'évaluation, selon la méthode de la mise en équivalence.

##### Auxipar SA

En décembre 2013, Belfius Insurance a acquis une participation supplémentaire de 13,6 % dans Auxipar, dont le vendeur était Belfius Banque. Par cette transaction, Belfius Insurance a augmenté sa part dans la société à 39,7 %. L'opération s'inscrit dans le cadre de la politique d'investissement de Belfius Insurance et contribue également à la simplification de la structure du groupe Belfius.

Auxipar est une société holding dont le portefeuille est essentiellement constitué d'investissements dans le secteur de l'énergie et de l'eau, d'un part, et de la distribution de médicaments, d'autre part, auxquels s'ajoutent des investissements dans des actions cotées en Bourse.

Étant donné qu'il n'y a pas de modification dans le contrôle, la participation reste reprise dans les comptes consolidés de Belfius Banque et Belfius Insurance comme une participation associée selon la méthode de la mise en équivalence.

### 3.2. Liste des filiales, des entreprises pour lesquelles la méthode de mise en équivalence est appliquée, des filiales communes pour lesquelles aucune intégration proportionnelle n'est appliquée et des filiales non consolidées

#### 1. Liste des filiales consolidées globalement

Nom	Adresse	Fraction du capital détenue (%) <sup>(1)</sup>	Code d'activité
Audit et Ingénierie Sociale Consulting SA	Route de Creton F-18110 Vasselay	99,99	30
Belfius Insurance Invest SA	Avenue Galilée 5 B-1210 Bruxelles	100	21
Belfius Insurance Services Finance SA	20, rue de l'Industrie L-8399 Windhof	100	21
Belfius Re SA	20, rue de l'Industrie L-8399 Windhof	100	27
Copharma Industries Unltd	International Financial Services Centre 6 George's Dock IRL-Dublin 1	15,41	47
Corona Invest SA	Avenue de la Métrologie 4 B-1130 Bruxelles	100	21
Corona SA	Avenue de la Métrologie 2 B-1130 Bruxelles	100	28
Coquelets SA	Avenue Galilée 5 B-1210 Bruxelles	100	31
Delp Invest SCRL	Namur Office Park Avenue des Dessus de Lives 2 B-5101 Loyers	93,69	21
Elantis SA	Rue des Clarisses 38 B-4000 Liège	100	6
Eurco Ltd	International Financial Services Centre 6 George's Dock IRL-Dublin 1	100	47
Eurco Re Ltd	International Financial Services Centre 6 George's Dock IRL-Dublin 1	100	27
Eurco Rück AG <sup>(2)</sup>	Beethovenstrasse 49 CH-8002 Zürich	100	27
Ibro Holdings Unltd	International Financial Services Centre 6 George's Dock IRL-Dublin 1	100	47
International Wealth Insurer SA	2, rue Nicolas Bové L-1253 Luxembourg	99,99	25
Legros Renier - Les Amarantes Seigneurie de Loverval SA	Avenue Galilée 5 B-1210 Bruxelles	100	31
LFB SA	Avenue Galilée 5 B-1210 Bruxelles	100	31

(1) Fraction du capital détenue par l'actionnaire direct.

(2) Liquidée le 12/11/2013.

#### 2. Liste des entreprises pour lesquelles la méthode de mise en équivalence est appliquée

Nom	Adresse	Fraction du capital détenue (%)	Code d'activité
Aviabel SA	Avenue Louise 54 B-1050 Bruxelles	20	26
Auxipar SA	Avenue Urbain Britsier 5 B-1030 Bruxelles	39,7	10
North Light SA	Boulevard Saint-Lazare 4-10 B-1210 Bruxelles	60	31
Pole Star SA	Boulevard Saint-Lazare 4-10 B-1210 Bruxelles	60	31
Sepia SA	Avenue Galilée 5 B-1210 Bruxelles	50	25

### 3. Liste des filiales non consolidées

Nom	Adresse	Fraction du capital détenue (%)	Motif de l'exclusion	Code d'activité
Boonefaes Verzekeringen SA	Sint-Walburgapark 1 B-8630 Veurne	98,67	pourcentage non significatif	30
Bureau Laveaux & Martin SPRL	Ravensteinstraat 2 bus 3 B-9000 Gent	100	pourcentage non significatif	30
Caring People SA	Avenue de la Métrologie 2 B-1130 Bruxelles	100	pourcentage non significatif	30
SCI St-Mesmin Immobilier	Route de Creton F-18110 Vasselay	100	pourcentage non significatif	32
Syneco ASBL	Rue Edouard Dinot 32 B-5590 Ciney	20	pourcentage non significatif	47
VDL - Interass SA	Brusselsesteenweg 346 bus c B-9090 Melle	100	pourcentage non significatif	30
Zakenkantoor Vandepitte - Leplae SA	Astridlaan 37 B-8310 Assebroek	26	pourcentage non significatif	30
DVV-kantoor Eke SPRL	's Gravendreef 1 B-9810 Eke	99,99	pourcentage non significatif	30

#### Code d'activité

1. Banques et établissements de crédit	26. Assurances non-vie
2. Caisses d'épargne privées	27. Réassurance
3. Institutions publiques de crédit	28. Entreprises d'assurance - multibranches
4. Agences	29. Agents et courtiers en produits financiers
5. Sociétés de leasing	30. Agents et courtiers en produits d'assurance
6. Crédits hypothécaires	31. Activité immobilière pour compte propre
7. Financement de sociétés par prises de participations	32. Activité immobilière pour compte de tiers
8. Distribution de crédits à la consommation	33. Santé et action sociale
9. Distribution de crédits divers	34. Informatique
10. Prise et gestion de participations	35. Activités associatives bancaires
11. Sociétés de Bourse	36. Autres activités associatives
12. SICAV	37. Assainissement, voirie et gestion des déchets
13. Fonds communs de placement	38. Activités récréatives
14. Sociétés de gestion de SICAV	39. Télécommunications
15. Affacturage, factoring	40. Transports
16. Sociétés de financement d'infrastructures et de biens immobiliers	41. Autres services fournis aux entreprises
17. Autres auxiliaires de distribution de produits financiers spécifiques	42. Énergie
18. Administration de marchés financiers	43. Développement économique
19. Gestion de portefeuille, conseils en investissements	44. Eau
20. Ingénierie financière, consultance, études et conseils financiers	45. Édition de livres et multimédia
21. Autres professionnels du secteur financier	46. Activités d'étude, de recherche et de développement
22. Sociétés de cautionnement	47. Autres activités de service
23. Fiduciaires	48. Production, gestion et distribution de moyens de paiement informatisés
24. Bureau de change	49. Sociétés de financement
25. Assurances vie	50. Merchant bank

## IV. Analyse par métier

Un métier est un ensemble identifiable d'activités de Belfius Insurance qui fournit des produits ou services donnés (secteur d'activités).

Compte de résultats consolidé (en milliers d'EUR)	31/12/12			
	Vie	Non-Vie	Non-Technique	Total
I. Résultat technique	(631 882)	57 235	0	(574 647)
Primes brutes acquises	1 523 921	530 466	0	2 054 387
Charges pour sinistres et autres frais techniques	(1 947 194)	(382 165)	0	(2 329 359)
Commission d'acquisition	(166 643)	(93 053)	0	(259 696)
Résultat technique attribué à la réassurance	(41 966)	1 987	0	(39 979)
II. Résultat financier	831 091	54 003	(1 801)	883 293
Produits et charges d'intérêts	698 642	35 145	(3 926)	729 861
Dividendes	42 626	3 308	48	45 982
Résultat net dans les entreprises associées et joint ventures	2 663	0	0	2 663
Résultat net issu des instruments financiers désignés à la juste valeur par le compte de résultats	2 040	(28)	(1)	2 011
Résultat net issu des réalisations et des réductions de valeur sur les actifs financiers	72 843	11 490	1 165	85 498
Autres produits financiers et charges financières	12 277	4 088	913	17 278
III. Autres revenus nets	3 972	3 415	(4 619)	2 768
IV. Frais d'exploitation et d'administration <sup>(1)</sup>	(76 159)	(102 756)	(8 147)	(187 063)
Frais de personnel <sup>(1)</sup>	(41 494)	(60 720)	(5 048)	(107 262)
Frais généraux et d'administration	(29 997)	(39 326)	(3 034)	(72 357)
Amortissement des immobilisations incorporelles et corporelles pour usage propre	(4 668)	(2 710)	(65)	(7 443)
V. Réduction de valeur sur créances	(5 095)	(7 069)	(876)	(13 040)
VI. Réduction de valeur sur les actifs incorporels et corporels	0	0	0	0
VII. Réduction de valeur sur goodwill	0	0	0	0
VIII. Provisions pour litiges juridiques	0	0	0	0
<b>RÉSULTAT NET AVANT IMPÔT</b>	<b>121 927</b>	<b>4 828</b>	<b>(15 443)</b>	<b>111 311</b>
IX. Impôt <sup>(1)</sup>			(25 851)	(25 851)
<b>RÉSULTAT NET<sup>(1)</sup></b>	<b>121 927</b>	<b>4 828</b>	<b>(41 294)</b>	<b>85 460</b>
<b>RÉSULTAT NET<sup>(1)</sup></b>	<b>121 927</b>	<b>4 828</b>	<b>(41 295)</b>	<b>85 460</b>
Attribuable aux intérêts minoritaires	15	(1)	1 098	1 112
Attribuable aux actionnaires <sup>(1)</sup>	121 912	4 829	(42 393)	84 348

(1) Les chiffres au 31/12/2012 ont été adaptés à la suite de l'amendement de la norme IAS 19.

Bilan consolidé : Provisions techniques (en milliers d'EUR)	31/12/12			
	Vie	Non-Vie	Non-Technique	Total
II. Provisions techniques relatives aux activités d'assurance	16 923 070	958 177		17 881 247
V. Actifs relatifs aux activités d' (de) (ré)assurance				
Part des réassureurs dans les provisions techniques	12 470	87 985		100 455

Les notes de la page 53 à la page 131 font partie intégrante des états financiers consolidés.

Compte de résultats consolidé (en milliers d'EUR)		31/12/13			
		Vie	Non-Vie	Non-Technique	Total
I.	Résultat technique	(504 770)	100 650	0	(404 120)
	Primes brutes acquises	1 278 238	544 011		1 822 249
	Charges pour sinistres et autres frais techniques	(1 550 159)	(316 238)		(1 866 397)
	Commissions d'acquisition	(194 115)	(103 925)		(298 040)
	Résultat technique attribué à la réassurance	(38 734)	(23 198)		(61 932)
II.	Résultat financier	818 931	46 946	(14 362)	851 515
	Produits et charges d'intérêts	651 098	43 225	(17 595)	676 728
	Dividendes	41 361	3 076	51	44 488
	Résultat net dans les entreprises associées et joint ventures	2 103	(13)	278	2 367
	Résultat net issu des instruments financiers désignés à la juste valeur par le compte de résultats	2 244	(3)	1	2 242
	Résultat net issu des réalisations et des réductions de valeur sur les actifs financiers	104 743	729	2 889	108 361
	Autres produits financiers et charges financières	17 382	(68)	15	17 329
III.	Autres revenus nets	(1 341)	1 508	(1 825)	(1 658)
IV.	Frais d'exploitation et d'administration	(96 666)	(118 707)	(4 017)	(219 391)
	Frais de personnel	(45 390)	(57 866)	(1 904)	(105 161)
	Frais généraux et d'administration	(46 057)	(58 786)	(2 098)	(106 940)
	Amortissement des immobilisations incorporelles et corporelles pour usage propre	(5 220)	(2 055)	(15)	(7 289)
V.	Réduction de valeur sur créances	16 579	1 450	(1 197)	16 831
VI.	Réduction de valeur sur les actifs incorporels et corporels	(4 658)			(4 658)
VII.	Réduction de valeur sur goodwill				0
VIII.	Provisions pour litiges juridiques				0
	<b>RÉSULTAT NET AVANT IMPÔT</b>	<b>228 074</b>	<b>31 847</b>	<b>(21 401)</b>	<b>238 519</b>
IX.	Impôt			(26 027)	(26 027)
	<b>RÉSULTAT NET</b>	<b>228 074</b>	<b>31 847</b>	<b>(47 428)</b>	<b>212 492</b>
	<b>RÉSULTAT NET</b>	<b>228 074</b>	<b>31 847</b>	<b>(47 428)</b>	<b>212 492</b>
	Attribuable aux intérêts minoritaires	8	1	70	79
	Attribuable aux actionnaires	228 067	31 846	(47 498)	212 413

Bilan consolidé : Provisions techniques		31/12/13			
(en milliers d'EUR)		Vie	Non-Vie	Non-Technique	Total
II.	Provisions techniques relatives aux activités d'assurance	16 632 932	1 012 209		17 645 141
V.	Actifs relatifs aux activités d' (de) (ré)assurance				
	Part des réassureurs dans les provisions techniques	12 811	86 006		98 817

Les notes de la page 53 à la page 131 font partie intégrante des états financiers consolidés.

## V. Événements postérieurs à la clôture

Aucun événement postérieur à la clôture ayant un impact important sur les comptes de l'exercice n'est à noter.

## VI. Litiges

Aucune procédure judiciaire significative n'est en cours.

## VII. Notes sur l'actif du bilan consolidé

(Certains totaux peuvent différer en raison d'arrondis.)

### 7.1. Prêts et créances aux établissements de crédit

#### Analyse par nature

(en milliers d'EUR)	31/12/12	31/12/13
Comptes nostro	660 373	370 894
Caisse	8	28
Conventions de cession-rétrocession	70 606	355 191
Prêts et autres avances	104 328	55 454
Instruments de dettes (portefeuille des obligations)	215 951	90 030
Instruments de dettes ayant subi une réduction de valeur spécifique	6 416	6 419
Moins :		
Réductions de valeur spécifiques	(3 065)	(1 251)
Réductions de valeur collectives	(18 103)	(3 479)
<b>TOTAL</b>	<b>1 036 514</b>	<b>873 286</b>
<i>dont inclus en trésorerie et équivalents de trésorerie</i>	<i>773 342</i>	<i>643 541</i>

Les transactions *reverse repo* entrent dans le cadre de la gestion d'actifs de contreparties avec lesquelles des opérations de couverture ont été réalisées. Dans ce cadre, des transactions *repo* compensatoires (reprises dans la rubrique Dettes envers les établissements de crédit) ont également été conclues de telle sorte que la position économique nette pour Belfius Insurance est nulle.

Le recul enregistré dans les comptes à vue, les crédits et autres créances (composées de dépôts à terme) s'explique par le réinvestis-

sement de liquidités disponibles et de dépôts à terme arrivés à échéance en certificats de dépôt à court terme, repris dans les actifs financiers disponibles à la vente, pour un montant de EUR 350 millions. Le volume de l'encours des emprunts obligataires subordonnés a baissé de EUR 126 millions, à la suite de circonstances favorables du marché ayant entraîné des remboursements et réalisations anticipés.

Pour une analyse de l'évolution des réductions de valeur, il est fait référence aux tableaux 7.12. et 13.2.

### 7.2. Crédits hypothécaires et autres prêts

#### 1. Analyse selon la contrepartie

(en milliers d'EUR)	31/12/12	31/12/13
Secteur public	255 658	255 693
Entreprises	1 759 039	1 737 814
Particuliers	4 340 449	4 779 704
Prêts ayant subi une réduction de valeur spécifique	17 635	33 470
Moins :		
Réductions de valeur spécifiques	(2 796)	(4 566)
Réductions de valeur collectives	(23 070)	(20 032)
<b>TOTAL</b>	<b>6 346 915</b>	<b>6 782 084</b>

## 2. Analyse par nature

(en milliers d'EUR)	31/12/12	31/12/13
Prêts et autres avances	4 928 131	5 457 903
<i>dont crédits à la consommation</i>	37 902	31 943
<i>dont prêts hypothécaires</i>	4 302 585	4 666 501
<i>dont avances en comptes courants</i>	2 406	2 424
<i>dont autres créances sur crédits</i>	585 240	757 036
Instruments de dettes (portefeuille des obligations)	1 427 015	1 315 309
Prêts et instruments de dettes ayant subi une réduction de valeur	17 635	33 470
Moins :		
Réductions de valeur spécifiques	(2 796)	(4 566)
Réductions de valeur collectives	(23 070)	(20 032)
<b>TOTAL</b>	<b>6 346 915</b>	<b>6 782 084</b>

Cette année encore, les canaux LAP et Elantis peuvent afficher des chiffres de production solides en prêts hypothécaires. En deux ans, le volume de l'encours a progressé de EUR 462 millions à EUR 4,7 milliards, notamment à la suite de la reprise d'un portefeuille de Belfius Banque.

Une conséquence logique de la croissance exponentielle du volume de l'encours est l'augmentation du nombre de crédits qui enregistrent un retard de paiement et, en parallèle, une hausse du montant des réductions de valeur spécifiques. En dépit de l'évolution observée, les montants restent limités par rapport au total du portefeuille.

La baisse des réductions de valeur collectives, calculée et comptabilisée sur le portefeuille de produits de crédits structurés, est une conséquence logique d'un recul constant des volumes. À partir de 2013, une réduction de valeur collective supplémentaire est comptabilisée sur le portefeuille de crédits hypothécaires.

Pour de plus amples informations sur les risques de crédit, il est fait référence au tableau 13.2.

## 7.3. Actifs financiers disponibles à la vente

### 1. Analyse selon la contrepartie

(en milliers d'EUR)	31/12/12	31/12/13
Secteur public	8 204 223	7 706 149
Établissements de crédit	756 768	579 472
Entreprises	5 389 768	5 172 430
Particuliers	45 939	1 481
Actifs financiers ayant subi une réduction de valeur spécifique	154 885	100 491
<b>TOTAL ACTIFS FINANCIERS AVANT RÉDUCTION DE VALEUR SPÉCIFIQUE</b>	<b>14 551 583</b>	<b>13 560 023</b>
Moins :		
Réductions de valeur spécifiques	(54 258)	(37 385)
<b>TOTAL</b>	<b>14 497 325</b>	<b>13 522 638</b>
<i>dont inclus en trésorerie et équivalents de trésorerie</i>	196 907	723 350

### 2. Analyse par nature

(en milliers d'EUR)	31/12/12	31/12/13
Obligations émises par les institutions publiques	8 204 223	7 706 149
Autres obligations et instruments à revenu fixe	5 393 348	4 763 038
Actions et instruments à revenu variable	954 012	1 090 836
<b>TOTAL ACTIFS FINANCIERS AVANT RÉDUCTION DE VALEUR SPÉCIFIQUE</b>	<b>14 551 583</b>	<b>13 560 023</b>
Moins :		
Réductions de valeur spécifiques	(54 258)	(37 385)
<b>TOTAL</b>	<b>14 497 325</b>	<b>13 522 638</b>



La valeur comptable nette des actifs disponibles à la vente a baissé de EUR 975 millions pour s'établir à EUR 13,5 milliards, conséquence d'un effet de volume et de la croissance négative de la réserve de réévaluation.

La diminution de l'encours du volume s'explique par différents facteurs :

- la décision d'affecter une partie des liquidités libérées à la suite de la vente et des échéances au financement des *repos* échus et d'investir l'autre partie dans d'autres types d'actifs tels que l'immobilier, les crédits hypothécaires et les prêts aux entreprises ;

- une réduction de l'exposition aux obligations italiennes ;
- la suppression complète de la position sur Dexia LdG Banque ; et
- le transfert de EUR 330 millions vers un OFP.

Vu leur poids dans le portefeuille, l'augmentation générale de la courbe des taux sur les obligations d'État belges (jusqu'à 50 points de base pour certaines périodes) a eu un impact considérable sur les réserves de réévaluation. Combiné à l'effet de volume, cela a entraîné une diminution des réserves de EUR 359 millions.

## 7.4. Reclassement des actifs financiers (IAS 39 amendée)

(en milliers d'EUR)	Du portefeuille « Disponibles à la vente » vers « Prêts et créances »
Valeur comptable des actifs reclassés au 31 décembre 2012 (A)	966 908
Juste valeur des actifs reclassés au 31 décembre 2012 (B)	944 115
Montant cumulé non inclus dans les réserves des actifs financiers disponibles à la vente à la suite de la reclassification (B)-(A)	(22 793)
<b>AMORTISSEMENT DES AGIO/DISAGIO DANS LA RÉSERVE DISPONIBLE À LA VENTE PENDANT L'EXERCICE</b>	<b>18 215</b>

(en milliers d'EUR)	Du portefeuille « Disponibles à la vente » vers « Prêts et créances »
Valeur comptable des actifs reclassés au 31 décembre 2013 (A)	680 191
Juste valeur des actifs reclassés au 31 décembre 2013 (B)	698 679
Montant cumulé non inclus dans les réserves des actifs financiers disponibles à la vente à la suite de la reclassification (B)-(A)	18 488
<b>AMORTISSEMENT DES AGIO/DISAGIO DANS LA RÉSERVE DISPONIBLE À LA VENTE PENDANT L'EXERCICE</b>	<b>9 557</b>

### Impact de la reclassification sur les fonds propres et les résultats

En 2008 et 2009, Belfius Insurance a décidé d'appliquer l'amendement d'IAS 39 & IFRS 7 – Reclassification d'actifs financiers – pour des actifs déterminés. De ce fait, un portefeuille significatif de EUR 2,3 milliards a été transféré de la rubrique « Disponibles à la vente » à la rubrique « Prêts et créances ».

Pour une description détaillée des implications comptables, il est fait référence aux règles d'évaluation.

Les « Gains et pertes latents ou différés comptabilisés dans les fonds propres » ont été « gelés » lors de la reclassification et sont amortis via

le compte de résultats. Au 31 décembre, ces réserves « gelées » s'élèvent encore à EUR 45 millions, après déduction des impôts différés. Cet amortissement est cependant compensé par les amortissements sur l'agio/le disagio, de telle sorte qu'il n'y a pas d'impact sur le résultat.

La valeur de marché de ces obligations s'élève à EUR 699 millions, ce qui est supérieur à la valeur comptable de EUR 680 millions au 31 décembre 2013.

Si ces obligations n'avaient pas été reclassées, la différence entre la valeur de marché et la valeur comptable aurait été inscrite dans les « Gains et pertes latents ou différés comptabilisés dans les fonds propres ».

## 7.5. Placements immobiliers

## 1. Valeur nette comptable

(en milliers d'EUR)	2012	2013
<b>COÛT D'ACQUISITION AU 1<sup>ER</sup> JANVIER</b>	<b>306 941</b>	<b>438 768</b>
Coûts d'acquisition	101 778	1 590
Ajustements après acquisition	14 139	5 163
Cessions	0	(459)
Modifications du périmètre de consolidation (entrées)	16 142	12 837
Transferts et annulations	(4 429)	1 636
Autres	4 197	
<b>COÛT D'ACQUISITION AU 31 DÉCEMBRE (A)</b>	<b>438 768</b>	<b>459 535</b>
<b>AMORTISSEMENTS CUMULÉS AU 1<sup>ER</sup> JANVIER</b>	<b>(20 273)</b>	<b>(29 933)</b>
Amortissements comptabilisés	(6 796)	(8 274)
Réductions de valeurs comptabilisées	0	(4 658)
Modifications du périmètre de consolidation (entrées)	(2 674)	(153)
Transferts et annulations	3 925	(216)
Autres	(4 115)	
<b>AMORTISSEMENTS CUMULÉS AU 31 DÉCEMBRE (B)</b>	<b>(29 933)</b>	<b>(43 234)</b>
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU 31 DÉCEMBRE (A)+(B)</b>	<b>408 835</b>	<b>416 301</b>

## 2. Juste valeur des placements immobiliers

(en milliers d'EUR)	31/12/12	31/12/13
<b>TOTAL</b>	<b>410 508</b>	<b>455 342</b>
Juste valeur soumise à une évaluation indépendante	410 508	455 342

## 3. Engagements contractuels relatifs aux placements immobiliers à la fin de la période

(en milliers d'EUR)	31/12/12	31/12/13
Destinés à l'achat, la construction ou le développement des placements immobiliers	0	0
Destinés à la réparation, l'entretien et l'amélioration des placements immobiliers	0	0

Pour les revenus locatifs et les frais propres au propriétaire d'investissements immobiliers, nous vous renvoyons à la note 12.6.

La forte croissance de la valeur comptable nette des investissements immobiliers est le résultat d'investissements supplémentaires en immobilier qui s'inscrivent dans le cadre d'une stratégie visant à prolonger la durée des actifs pour certains segments. Les investissements effectués en 2013 concernent l'acquisition de la société immobilière Coquelets, qui exploite une maison de repos, et la finalisation d'exploitations de maisons de repos déjà acquises en 2012.

Une évaluation récente d'un expert externe est disponible pour tous les investissements immobiliers. La juste valeur du portefeuille est estimée à EUR 455 millions. Il ressort de ces estimations que la valeur comptable d'un immeuble déterminé était supérieure à la valeur réalisable estimée. Cela a entraîné l'enregistrement d'une réduction de valeur à hauteur de EUR 4,7 millions.

Vu que les évaluations ne sont pas déterminées sur la base de données de marché observables, celles-ci sont considérées comme des évaluations de niveau 3.

## 7.6. Investissements dans les entreprises associées et joint ventures

### 1. Valeur comptable

(en milliers d'EUR)	2012	2013
<b>VALEUR COMPTABLE AU 1<sup>ER</sup> JANVIER</b>	<b>8 570</b>	<b>10 331</b>
Coût d'acquisition		94 001
Modifications du périmètre de consolidation (entrées)		3 299
Part du résultat avant impôt	2 850	2 963
Part dans l'impôt	(187)	(596)
Dividendes versés	(902)	(787)
<b>VALEUR COMPTABLE AU 31 DÉCEMBRE</b>	<b>10 331</b>	<b>109 211</b>

### 2. Liste des entreprises associées et joint ventures

Entreprises associées	2012	2013
	Valeur comptable	Valeur comptable
(en milliers d'EUR)		
Aviabel SA	8 455	8 618
Auxipar SA	1 876	29 498
Sepia		3 980
North Light SA		33 775
Pole Star SA		33 340
<b>TOTAL</b>	<b>10 331</b>	<b>109 211</b>

### 3. Information financière des entreprises associées et joint ventures

Entreprises associées (en milliers d'EUR)	Actif	Passif	Fonds propres	Résultat	%	Comptes annuels au
Aviabel SA	141 067	102 726	38 341	4 752	20,00 %	31/12/12
Auxipar SA	58 008	48 558	9 450	4 087	39,70 %	31/12/13
Sepia	333 024	324 349	8 675	433	50,00 %	31/12/13
North Light SA	134 126	131 554	2 572	(822)	60,00 %	31/12/13
Pole Star SA	97 318	93 701	3 616	78	60,00 %	31/12/13

Le 11 décembre 2013, Belfius Insurance SA a acquis 60 % des actions (50 % des droits de vote) de North Light SA et Pole Star SA.

Pour plus d'informations concernant ces acquisitions, nous vous renvoyons au chapitre III 3.1 Changements significatifs dans le périmètre de consolidation.

## 7.7. Immobilisations corporelles pour usage propre

### Valeur comptable nette

(en milliers d'EUR)	Terrains et constructions	Mobiliers et autres équipements	Total
	Usage propre Propriétaire	Usage propre Propriétaire	
<b>COÛT D'ACQUISITION</b>			
<b>AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2012</b>	<b>71 043</b>	<b>3 962</b>	<b>75 005</b>
Acquisitions	0	196	196
Cessions	0	(23)	(23)
Modifications du périmètre de consolidation (entrées)	1 790	1 061	2 851
Transferts et annulations	4 429	0	4 429
Autres	43	(3)	40
<b>COÛT D'ACQUISITION</b>			
<b>AU 31 DÉCEMBRE 2012 (A)</b>	<b>77 305</b>	<b>5 193</b>	<b>82 498</b>
<b>AMORTISSEMENTS CUMULÉS</b>			
<b>AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2012</b>	<b>(15 824)</b>	<b>(3 449)</b>	<b>(19 273)</b>
Amortissements comptabilisés	(1 694)	(319)	(2 013)
Reprise	0	21	21
Cessions	0	(980)	(980)
Modifications du périmètre de consolidation (entrées)	(1 400)	0	(1 400)
Transferts et annulations	(3 925)	0	(3 925)
Autres	(126)	3	(123)
<b>AMORTISSEMENTS CUMULÉS</b>			
<b>AU 31 DÉCEMBRE 2012 (B)</b>	<b>(22 969)</b>	<b>(4 724)</b>	<b>(27 693)</b>
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE</b>			
<b>AU 31 DÉCEMBRE 2012 (A)+(B)</b>	<b>54 336</b>	<b>469</b>	<b>54 805</b>

(en milliers d'EUR)	Terrains et constructions	Mobiliers et autres équipements	Total
	Usage propre Propriétaire	Usage propre Propriétaire	
<b>COÛT D'ACQUISITION</b>			
<b>AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2013</b>	<b>77 305</b>	<b>5 193</b>	<b>82 498</b>
Acquisitions	43	462	505
Cessions	0	(192)	(192)
Transferts et annulations	(1 973)	(12)	(1 985)
<b>COÛT D'ACQUISITION</b>			
<b>AU 31 DÉCEMBRE 2013 (A)</b>	<b>75 374</b>	<b>5 452</b>	<b>80 826</b>
<b>AMORTISSEMENTS CUMULÉS</b>			
<b>AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2013</b>	<b>(22 969)</b>	<b>(4 724)</b>	<b>(27 693)</b>
Amortissements comptabilisés	(2 550)	(312)	(2 862)
Cessions	0	180	180
Transferts et annulations	553	12	565
<b>AMORTISSEMENTS CUMULÉS</b>			
<b>AU 31 DÉCEMBRE 2013 (B)</b>	<b>(24 965)</b>	<b>(4 844)</b>	<b>(29 810)</b>
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE</b>			
<b>AU 31 DÉCEMBRE 2013 (A)+(B)</b>	<b>50 409</b>	<b>608</b>	<b>51 017</b>

## 7.8. Immobilisations incorporelles et goodwill

(en milliers d'EUR)	Goodwill	Logiciels développés	Autres actifs incorporels	Total
<b>COÛT D'ACQUISITION AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2012</b>	<b>0</b>	<b>25 395</b>	<b>12 105</b>	<b>37 500</b>
Acquisitions	5 762	3 279	1 392	10 433
Cessions	0	0	(494)	(494)
Autres	0	230	(696)	(466)
<b>COÛT D'ACQUISITION AU 31 DÉCEMBRE 2012 (A)</b>	<b>5 762</b>	<b>28 904</b>	<b>12 307</b>	<b>46 973</b>
<b>AMORTISSEMENTS CUMULÉS AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2012</b>	<b>0</b>	<b>(17 397)</b>	<b>(7 457)</b>	<b>(24 854)</b>
Comptabilisés	0	(3 218)	(2 212)	(5 430)
Cessions	0	0	177	177
Autres	0	(217)	683	466
<b>AMORTISSEMENTS CUMULÉS AU 31 DÉCEMBRE 2012 (B)</b>	<b>0</b>	<b>(20 832)</b>	<b>(8 809)</b>	<b>(29 641)</b>
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU 31 DÉCEMBRE 2012 (A)+(B)</b>	<b>5 762</b>	<b>8 072</b>	<b>3 498</b>	<b>17 332</b>

(en milliers d'EUR)	Goodwill	Logiciels développés	Autres actifs incorporels	Total
<b>COÛT D'ACQUISITION AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2013</b>	<b>5 762</b>	<b>28 904</b>	<b>12 307</b>	<b>46 973</b>
Acquisitions	0	2 758	433	3 191
Transferts et annulations	0	0	(3 104)	(3 104)
<b>COÛT D'ACQUISITION AU 31 DÉCEMBRE 2013 (A)</b>	<b>5 762</b>	<b>31 662</b>	<b>9 636</b>	<b>47 060</b>
<b>AMORTISSEMENTS CUMULÉS AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2013</b>	<b>0</b>	<b>(20 832)</b>	<b>(8 809)</b>	<b>(29 641)</b>
Comptabilisés	0	(2 938)	(1 438)	(4 377)
Transferts et annulations	0	0	1 824	1 824
<b>AMORTISSEMENTS CUMULÉS AU 31 DÉCEMBRE 2013 (B)</b>	<b>0</b>	<b>(23 770)</b>	<b>(8 423)</b>	<b>(32 193)</b>
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU 31 DÉCEMBRE 2013 (A)+(B)</b>	<b>5 762</b>	<b>7 891</b>	<b>1 213</b>	<b>14 866</b>

Dans le cadre de l'acquisition d'Elantis SA en 2012, un goodwill de EUR 5,8 millions a été enregistré.

Le logiciel développé comporte essentiellement un système de workflow de documents (DIGIS) et des programmes de gestion de dossiers et de polices (DIBIS et ILOO). D'autres actifs incorporels concernent diverses licences de logiciels.

## 7.9. Actifs relatifs aux activités d' (de) (ré)assurance

## Analyse par nature

(en milliers d'EUR)	31/12/12	31/12/13
Part des réassureurs dans les provisions techniques	100 455	98 817
Dépôts et créances au nom des opérations de réassurance	85 967	89 032
Créances résultant d'actions directes d'assurance	53 263	59 947
Primes non émises	2 875	18 310
Autres actifs d'assurance	73 290	7 658
Actifs d'assurance ayant subi une réduction de valeur	547	732
Moins :		
Réductions de valeur spécifiques	(547)	(732)
<b>TOTAL</b>	<b>315 850</b>	<b>273 764</b>

Le poste Autres actifs d'assurance comportait en 2012 un montant significatif d'actifs à transférer dans le cadre d'un rachat important dont le règlement définitif a eu lieu en 2013.

## 7.10. Autres actifs

### Analyse par nature

(en milliers d'EUR)	31/12/12	31/12/13
Produits à recevoir	6 331	4 807
Charges à reporter	80	3 869
Autres créances	8 800	38 777
Fonds d'investissement	0	122
Stocks	566	583
Impôts des sociétés	677	568
Autres actifs	500	0
<b>TOTAL</b>	<b>16 954</b>	<b>48 727</b>

Les autres créances comprennent principalement les comptes de clôture et d'attente. L'augmentation résulte d'un transfert technique de

soldes créditeurs vers les autres engagements (voir note 8.6.), qui n'a pas été enregistré en 2012.

## 7.11. Leasing

### 1. Belfius Insurance en tant que bailleur

#### A. Leasing financier

Néant

#### B. Leasing opérationnel

(en milliers d'EUR)	31/12/12	31/12/13
Les loyers minimums nets à recevoir au titre de leasings opérationnels non résiliables sont analysés comme suit :		
à moins d'un an	23 412	25 919
à plus d'un an et moins de cinq ans	86 208	88 632
à plus de cinq ans	281 922	383 152
<b>TOTAL</b>	<b>391 542</b>	<b>497 703</b>
Montant des loyers conditionnels comptabilisé en résultat au cours de l'exercice	0	0

Des contrats de leasing opérationnels à long terme ont été conclus à la fois avec des parties externes et liées pour les investissements immobiliers. La croissance des paiements minima nets futurs dus au titre de

contrats sur la base de leasings opérationnels non résiliables reflète les investissements considérables qui ont été consentis.

## 2. Belfius Insurance en tant que locataire

### A. Leasing Financier

Néant

### B. Leasing opérationnel

(en milliers d'EUR)	31/12/12	31/12/13
Les loyers minimums nets à recevoir au titre de leasing opérationnels non résiliables sont analysés comme suit :		
à moins d'un an	1 953	1 985
à plus d'un an et moins de cinq ans	2 072	1 676
à plus de cinq ans	186	217
<b>TOTAL</b>	<b>4 210</b>	<b>3 878</b>
Loyers minimums à recevoir au titre de sous-loyers non résiliables à la date du bilan	0	0
Loyers et sous-loyers comptabilisés en charge au cours de l'exercice :		
loyers minimums	5 130	5 043
loyers conditionnels	0	
sous-loyers	(30)	
<b>TOTAL</b>	<b>5 100</b>	<b>5 043</b>

Belfius Insurance a conclu des contrats de location simple (en tant que preneur de leasing) essentiellement pour la location de véhicules et d'immeubles de bureaux.

Le premier tableau reprend les loyers minima futurs sur la base de ces contrats. Le deuxième tableau reprend les loyers comptabilisés comme coûts au cours de l'exercice.

## 7.12. Qualité des prêts et des actifs financiers disponibles à la vente

### 1. Prêts et créances auprès des établissements de crédit

(en milliers d'EUR)	Montant brut		Réduction de valeur spécifique		Réduction de valeur collective		Montant net	
	31/12/12	31/12/13	31/12/12	31/12/13	31/12/12	31/12/13	31/12/12	31/12/13
<b>ANALYSE DES CRÉANCES ORDINAIRES + ÉLÉMENTS AYANT SUBI UNE RÉDUCTION DE VALEUR</b>								
Créances ordinaires auprès des établissements de crédit	1 051 266	871 597					1 051 266	871 597
Créances ayant subi une réduction de valeur spécifique	6 416	6 419	(3 065)	(1 251)			3 351	5 168
Réduction de valeur collective sur les créances n'ayant pas subi une réduction de valeur spécifique					(18 103)	(3 479)	(18 103)	(3 479)
<b>TOTAL</b>	<b>1 057 682</b>	<b>878 016</b>	<b>(3 065)</b>	<b>(1 251)</b>	<b>(18 103)</b>	<b>(3 479)</b>	<b>1 036 514</b>	<b>873 286</b>

## 2. Prêts hypothécaires et autres prêts

(en milliers d'EUR)	Montant brut		Réduction de valeur spécifique		Réduction de valeur collective		Montant net	
	31/12/12	31/12/13	31/12/12	31/12/13	31/12/12	31/12/13	31/12/12	31/12/13
<b>ANALYSE DES PRÊTS HYPOTHÉCAIRES ET AUTRES PRÊTS ORDINAIRES + ÉLÉMENTS AYANT SUBI UNE RÉDUCTION DE VALEUR</b>								
Prêts hypothécaires et autres prêts ordinaires	6 355 146	6 773 212					6 355 146	6 773 212
Prêts hypothécaires et autres prêts ayant subi une réduction de valeur spécifique	17 635	33 470	(2 796)	(4 566)			14 839	28 904
Réduction de valeur collective sur les prêts hypothécaires et autres prêts n'ayant pas subi une réduction de valeur spécifique					(23 070)	(20 032)	(23 070)	(20 032)
<b>TOTAL</b>	<b>6 372 781</b>	<b>6 806 682</b>	<b>(2 796)</b>	<b>(4 566)</b>	<b>(23 070)</b>	<b>(20 032)</b>	<b>6 346 915</b>	<b>6 782 084</b>

## 3. Actifs financiers disponibles à la vente

(en milliers d'EUR)	Montant brut		Réduction de valeur spécifique		Réduction de valeur collective		Montant net	
	31/12/12	31/12/13	31/12/12	31/12/13	31/12/12	31/12/13	31/12/12	31/12/13
<b>ANALYSE DES ACTIFS FINANCIERS ORDINAIRES DISPONIBLES À LA VENTE + ÉLÉMENTS AYANT SUBI UNE RÉDUCTION DE VALEUR</b>								
Actifs financiers ordinaires disponibles à la vente	14 396 696	13 459 532					14 396 696	13 459 532
<i>dont instruments à revenu fixe</i>	13 548 843	12 456 818					13 548 843	12 456 818
<i>dont actions</i>	847 853	1 002 714					847 853	1 002 714
Actifs financiers disponibles à la vente ayant subi une réduction de valeur spécifique	154 886	100 491	(54 257)	(37 385)			100 629	63 106
<i>dont instruments à revenu fixe</i>	48 728	12 369	(15 858)	(2 977)			32 870	9 392
<i>dont actions</i>	106 158	88 122	(38 399)	(34 408)			67 759	53 714
<b>TOTAL</b>	<b>14 551 582</b>	<b>13 560 023</b>	<b>(54 257)</b>	<b>(37 385)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>14 497 325</b>	<b>13 522 638</b>



Au 31 décembre 2012, Belfius Insurance avait deux positions sous forme d'obligations perpétuelles subordonnées dans la rubrique Prêts et créances sur les établissements de crédit, pour lesquelles une réduction de valeur spécifique avait été enregistrée. Au 31 décembre 2013, ces positions sont encore en portefeuille mais une amélioration de la solvabilité de la contrepartie a permis une reprise partielle de la provision.

Les importantes reprises enregistrées dans les réductions de valeur collectives sur ces obligations perpétuelles subordonnées s'expliquent en partie par la baisse de l'encours des volumes. À cela s'ajoute le changement de la méthode de calcul. Jusqu'à l'année dernière, un facteur de stress était appliqué pour le calcul de la provision collective pour ce type de produits en abaissant le rating des contreparties de deux points. À la suite de l'assainissement du portefeuille et des perspectives plus stables, l'application du facteur de stress n'est plus jugée nécessaire.

La hausse des crédits hypothécaires auxquels une réduction de valeur spécifique a été appliquée et les réductions de valeur y afférentes sont une conséquence logique de l'augmentation du volume. Le ratio de qualité des crédits hypothécaires, à savoir le rapport entre le montant brut des crédits auxquels une réduction de valeur spécifique a été appliquée et l'encours brut de l'ensemble du portefeuille, ne s'élève qu'à 0,49 %.

Les réductions de valeur collectives sont calculées sur les produits structurés et, depuis 2013, sur les crédits hypothécaires. La baisse des réductions de valeur collectives, calculée et comptabilisée sur le portefeuille de produits de crédits structurés, est une conséquence logique d'un recul constant des volumes.

Compte tenu de l'envergure du portefeuille, du contexte économique général et de l'incertitude quant à l'évolution future du marché immobilier, il a été décidé d'appliquer une réduction de valeur collective sur le portefeuille de crédits hypothécaires pour les risques subis mais pas encore connus (IBNR). Le calcul se base sur une moyenne des ratios de perte historiques appliqués sur un intervalle d'un an et majorés d'un facteur de risque qui tient compte d'une vente forcée. Sur la base de cette méthode, une provision collective de EUR 1,2 million est comptabilisée.

La baisse des provisions spécifiques sur les titres à revenu fixe disponibles à la vente résulte principalement d'une amélioration de la solvabilité des contreparties. La baisse des provisions spécifiques sur actions disponibles à la vente résulte de ventes.

Pour de plus amples informations sur les risques de crédit, il est fait référence au tableau 13.2.

## VIII. Notes sur les dettes figurant au bilan consolidé

(Certains totaux peuvent différer en raison d'arrondis.)

### 8.1. Dettes envers les établissements de crédit

#### Analyse par nature

(en milliers d'EUR)	31/12/12	31/12/13
À vue	6 591	931
Conventions de cession-rétrocession (repo)	2 182 545	1 890 817
Autres emprunts	43 795	33 326
<b>TOTAL</b>	<b>2 232 931</b>	<b>1 925 074</b>

Des *repos* sont conclus pour le financement (partiel) de produits structurés et crédits hypothécaires. La décision du management de réduire le ratio de levier en utilisant les liquidités disponibles a entraîné une baisse significative du volume de l'encours.

Ce mouvement est en partie compensé par la conclusion de *repos* qui entrent dans le cadre de stratégies de couverture existantes (voir note 7.1.).

### 8.2. Dépôts de la clientèle

#### Analyse par nature

(en milliers d'EUR)	31/12/12	31/12/13
Dépôts à vue	0	0
Comptes d'épargne	0	0
Dépôts à terme	0	0
Autres dépôts de la clientèle <sup>(1)</sup>	31 669	13 483
<b>TOTAL DES DÉPÔTS DE LA CLIENTÈLE</b>	<b>31 669</b>	<b>13 483</b>
Conventions de cession-rétrocession	0	0
Autres emprunts	0	0
<b>TOTAL DES EMPRUNTS AUPRÈS DE LA CLIENTÈLE</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL</b>	<b>31 669</b>	<b>13 483</b>

(1) Concernent principalement les produits de la branche 21. Ceux-ci sont considérés en IFRS comme des produits d'investissement car les parts bénéficiaires ne sont pas prévues contractuellement.

### 8.3. Emprunts subordonnés

#### 1. Analyse par nature

##### Emprunts subordonnés non convertibles

(en milliers d'EUR)	31/12/12	31/12/13
Emprunts subordonnés perpétuels	170 285	170 334
Autres	234 065	238 730
<b>TOTAL</b>	<b>404 350</b>	<b>409 064</b>

## 2. Indications relatives à chaque emprunt subordonné

N° référence	Unité monétaire	En milliers de l'unité monétaire	Échéance ou modalité de durée	a) Circonstances de remboursement anticipé b) Conditions de subordination c) Conditions de convertibilité	Conditions de rémunération
1.	EUR	170 000	indéterminée (date du coupon : 07/08/2016)	a) possible avec l'accord de la BNB, à partir de la date du coupon b) pas de conditions spécifiques c) néant	Euribor 3 mois + 90 pb, après le 07/08/2016 : Euribor 3 mois + 190 pb
2.	EUR	181 000	29/12/2041 (date du coupon : 29/12/2021)	a) possible avec l'accord de la BNB, à partir de la date du coupon b) pas de conditions spécifiques c) néant	Euribor 3 mois + 90 pb jusqu'au 29/12/2021 ensuite : Euribor 3 mois + 1000 pb
3.	EUR	53 000	indéterminée		

## 8.4. Provisions et autres engagements

### 1. 1. Analyse par nature

(en milliers d'EUR)	31/12/12	31/12/13
Litiges résultant de procédures judiciaires	4 436	3 576
Restructurations	9 538	17 871
Plan de pension à prestations définies <sup>(1)</sup>	69 247	62 806
Autres avantages à long terme du personnel	936	763
Autres provisions (hors assurance)	12 167	25 041
<b>TOTAL</b>	<b>96 324</b>	<b>110 057</b>

(1) Les chiffres au 31/12/2012 ont été adaptés à la suite de l'amendement de la norme IAS 19.

Les autres provisions comprennent les provisions pour l'élaboration des flux stratégiques définis par Belfius Insurance en 2012-2013 afin de devenir l'assureur le plus orienté client et le plus efficace de Belgique. L'affectation de ces provisions a été déterminée dans le business plan 2014-2016. Les flux stratégiques comprennent, notamment, le développement de la collaboration avec les courtiers sur le marché corporate, le développement des assurances Non-Vie avec Belfius Banque et l'assainissement de certaines régions moins rentables. En outre, des provisions ont été établies afin de répondre aux

obligations de reporting et de mettre sur pied un cadre de risque en vue de Solvency II qui entre en vigueur en 2016.

Les provisions complémentaires pour restructurations ont été comptabilisées afin de répondre aux exigences de la structure organisationnelle et de management modifiée fin 2013. De plus, dans le cadre de la rationalisation du groupe Belfius, un remaniement des espaces bureaux disponibles est prévu en 2014-2015.

### 2. Analyse des mouvements

(en milliers d'EUR)	Litiges résultant de procédures judiciaires	Restructurations	Pensions et autres avantages à long terme	Autres provisions (hors assurance)	Total
<b>AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2012</b>	<b>4 984</b>	<b>12 579</b>	<b>61 404</b>	<b>8 704</b>	<b>87 671</b>
Provisions complémentaires <sup>(1)</sup>	459	2 679	10 696	7 878	21 712
Montants non utilisés annulés	(902)	(3 973)	(1 917)	(2 088)	(8 880)
Utilisations au cours de l'exercice	(340)	(2 008)		(2 368)	(4 715)
Modifications du périmètre de consolidation (entrées)	235	302			537
Transferts		(41)		41	0
Provision via OCI					0
<b>AU 31 DÉCEMBRE 2012</b>	<b>4 436</b>	<b>9 537</b>	<b>70 183</b>	<b>12 167</b>	<b>96 324</b>

(1) Les chiffres au 31/12/2012 ont été adaptés à la suite de l'amendement de la norme IAS 19.

(en milliers d'EUR)	Litiges résultant de procédures judiciaires	Restructurations	Pensions et autres avantages à long terme	Autres provisions (hors assurance)	Total
<b>AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2013</b>	<b>4 436</b>	<b>9 537</b>	<b>70 183</b>	<b>12 167</b>	<b>96 324</b>
Provisions complémentaires	140	10 566	3 335	15 735	29 775
Montants non utilisés annulés	(990)	(1 692)	(10 030)	(588)	(13 299)
Utilisations au cours de l'exercice	(10)	(541)		(2 273)	(2 824)
Transferts			1 279		1 279
Provision via OCI			(1 198)		(1 198)
<b>AU 31 DÉCEMBRE 2013</b>	<b>3 576</b>	<b>17 871</b>	<b>63 569</b>	<b>25 041</b>	<b>110 057</b>

### 3. Provisions pour pensions et autres avantages à long terme

En Belgique, tout travailleur salarié a droit à une pension de l'État. En outre, Belfius Insurance veille à une provision de pension complémentaire pour ses travailleurs. Cette provision de pension complémentaire implique un versement à l'âge de la pension (versement d'un montant unique ou de rentes), et comprend également une assurance décès. Bien qu'en Belgique, les bénéficiaires aient le choix, la plupart des provisions de pension complémentaires sont versées sous forme de montant unique et ils optent rarement pour le versement d'une rente périodique.

Belfius Insurance connaît deux types importants de régime de pension : « prestation définie » (= *defined benefit*) et « cotisations fixes » (= *defined contribution*).

Pour les plans avec une « prestation définie ou un but à atteindre » (*defined benefit*), l'avantage final pour le travailleur dépend de différents éléments, tels que les années de service et la rémunération finale. Tous les « plans à prestation définie » sont financés par les cotisations de l'employeur. Pour un de ces plans, les travailleurs concernés versent également une cotisation. Les cotisations se basent principalement sur une méthode de coût agrégée et sont libellées en pourcentage du salaire, ce qui correspond aux exigences légales. Vu que les travailleurs de Belfius Insurance sont principalement employés et établis en Belgique, les plans de pension qui leur sont d'application, sont soumis à la réglementation belge. Les plans non belges qui ne sont pas soumis à cette réglementation, sont négligeables.

Pour les « plans à cotisations fixes » (= *defined contribution*), l'avantage final est déterminé sur la base des investissements de cotisations de Belfius Insurance et des travailleurs concernés. Ces « plans à cotisations fixes » sont financés par les cotisations de l'employeur et du travailleur. La cotisation de l'employeur pour ces plans se base sur le nombre d'années de service et le salaire. La cotisation du travailleur est un pourcentage fixe du salaire. L'avantage final des « plans à cotisations fixes » (= *defined contribution*) dépend du rendement sur l'investissement, compte tenu du revenu minimum garanti pour le travailleur, imposé par la législation belge.

La définition des engagements les plus importants est effectuée par des actuaires qualifiés. Les hypothèses et résultats utilisés dans ce cadre sont vérifiés, pour Belfius Insurance, par un coordinateur actuair externe qui veille à un mode de calcul harmonisé et à un mode de calcul qui est conforme à la réglementation IAS 19.

Les données du rapport annuel 2012 ont été adaptées selon la norme IAS 19 révisée qui doit obligatoirement être appliquée à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2013.

## A. Variation de la valeur actualisée des engagements bruts

(en milliers d'EUR)	31/12/12 Restated	31/12/13
1. Valeur actualisée des engagements en début d'exercice	80 659	78 020
2. Coût des services		
a. Coût des services rendus dans l'année	5 038	4 550
b. Coût des services passés et gains (-)/pertes sur liquidation	0	(8 530)
3. Charges d'intérêts	2 923	2 363
4. Flux monétaires		
a. Prestations payées	(5 798)	(3 876)
b. Liquidation de régimes	0	(2 169)
c. Contributions des employés	122	6
5. Effet des regroupements et des cessions d'activités	54	0
6. Réévaluations		
a. Effet de modifications d'hypothèses démographiques	0	87
b. Effet de modifications d'hypothèses financières	(2 489)	(2 049)
c. Effet d'expérience	(2 489)	1 111
7. Écarts de cours de change	0	0
<b>ENGAGEMENTS BRUTS EN FIN D'EXERCICE</b>	<b>78 020</b>	<b>69 513</b>

## B. Variation des actifs des régimes

(en milliers d'EUR)	31/12/12 Restated	31/12/13
1. Juste valeur des actifs en début d'exercice	6 607	7 837
2. Produits d'intérêts	292	238
3. Flux monétaires		
a. Prestations payées	(955)	(242)
b. Liquidation de régimes	0	(2 169)
c. Contributions des employés	122	6
d. Contributions de l'employeur	842	522
4. Effet des regroupements et des cessions d'activités	54	0
5. Réévaluations	0	
a. Rentabilité des actifs des régimes (sauf produits d'intérêts)	875	(248)
6. Écarts de cours de change	0	
<b>JUSTE VALEUR DES ACTIFS DES RÉGIMES EN FIN D'EXERCICE</b>	<b>7 837</b>	<b>5 944</b>

## C. Montants inscrits dans les états financiers

(en milliers d'EUR)	31/12/12 Restated	31/12/13
1. Obligation au titre des prestations définies	78 020	69 513
2. Juste valeur des actifs du plan	7 837	5 944
3. Déficit (excédent) des plans capitalisés	70 183	63 569
4. Effet du plafond de l'actif (paragraphe 58b)	0	
<b>PASSIFS (ACTIFS) NETS</b>	<b>70 183</b>	<b>63 569</b>

## D. Montants inscrits dans l'état du résultat global

(en milliers d'EUR)	31/12/12 Restated	31/12/13
1. Coût des services		
a. Coût des services rendus dans l'année	5 038	4 550
b. Coût des services passés et gains (-)/pertes sur liquidation	0	(8 530)
2. Coût d'intérêt net	2 634	2 126
3. Coût des prestations définies comptabilisées en P&L	7 672	(1 854)
4. Réévaluations en OCI		
a. Effet de modifications d'hypothèses démographiques	0	86
b. Effet de modifications d'hypothèses financières	(2 487)	(1 955)
c. Effet d'expérience	(2 491)	1 018
d. Rentabilité des actifs des régimes (sauf produits d'intérêts)	(875)	248
e. Effet du plafond de l'actif (paragraphe 58b)	0	
<b>TOTAL DES RÉÉVALUATIONS EN OCI</b>	<b>(5 853)</b>	<b>(603)</b>
<b>TOTAL DU COÛT DES PRESTATIONS DÉFINIES</b>	<b>1 819</b>	<b>(2 457)</b>

## E. Réconciliation des états financiers

(en milliers d'EUR)	31/12/12 Restated	31/12/13
1. Passifs (actifs) nets en début d'exercice	74 052	70 183
2. Coût des prestations définies comptabilisées en P&L	7 672	(1 854)
3. Total des réévaluations en OCI	(5 853)	(603)
4. Effet des regroupements et des cessions d'activités	0	0
5. Flux monétaires	0	0
a. Contributions de l'employeur	(5 688)	(4 157)
6. Écarts de cours de change	0	0
<b>PASSIFS (ACTIFS) EN FIN D'EXERCICE</b>	<b>70 183</b>	<b>63 569</b>

## F. Actifs de régimes de retraite

(en milliers d'EUR)	31/12/12 Restated	31/12/13
1. Juste valeur des actifs du plan		
a. Trésorerie et équivalents de trésorerie	0	203
b. Actions	1 137	577
c. Dettes représentées par un titre	6 629	5 010
d. Immobilier	0	154
e. Dérivés	0	0
f. Fonds de placement	0	0
g. Autres <sup>(1)</sup>	71	0
<b>TOTAL</b>	<b>7 837</b>	<b>5 944</b>

(1) Comprend les polices d'assurances qualifiantes.

## G. Hypothèses moyennes pondérées pour les plans belges

(en milliers d'EUR)	31/12/12 Restated	31/12/13
a. Taux d'actualisation	3,10 % - 3,20 %	3,30 % - 3,60 %
b. Inflation	2,00 %	2,00 %
c. Hausse des salaires	0,75 % - 2,25 %	0,75 % - 2,25 %

H. Sensibilité<sup>(1)</sup> de la valeur actualisée de la DBO fin d'exercice à un changement de

(en milliers d'EUR)	-50 bp	+50 bp
a. Taux d'actualisation	4,45 %	-3,91 %
b. Inflation		
c. Hausse des salaires réels	-0,41 %	0,53 %

(1) Toutes les autres hypothèses restant inchangées.

## I. Duration moyenne pondérée de l'obligation

(en milliers d'EUR)	31/12/12 Restated	31/12/13
Belgique	9,89	8,52

## 4. Plans de pension à cotisation définie

Les contributions aux plans de pension légaux ne sont pas reprises dans ces montants. Pour 2012 et 2013, le montant comptabilisé en

charge pour les plans de pension à cotisation définie est respectivement de EUR 3,88 millions et EUR 4,99 millions.

## 8.5. Passifs relatifs aux activités d' (de) (ré)assurance

## Analyse par nature

(en milliers d'EUR)	31/12/12	31/12/13
Dettes pour les dépôts des cessionnaires	85 401	86 510
Dettes résultant de transactions directes d'assurance	134 356	124 348
Dettes résultant de transactions de réassurance	9 543	11 540
Autres passifs liés aux activités d'assurance	73 290	0
<b>TOTAL</b>	<b>302 590</b>	<b>222 398</b>

Les dettes des transactions d'assurances directes comportent entre autres les primes perçues qui n'ont pas encore été incorporées dans un contrat, les soldes créditeurs des intermédiaires et les prestations de sinistres accordées dont le paiement effectif doit encore être exécuté. Les dettes pour des dépôts s'opposent aux garanties reçues de nos réassureurs, qui sont reprises sous les actifs relatifs aux contrats de réassurance (voir note 7.9).

En 2012, les autres obligations d'assurance portaient sur des fonds libérés dans le cadre d'importants rachats, dont le paiement définitif a eu lieu en 2013.

## 8.6. Autres passifs

## Analyse par nature

(en milliers d'EUR)	31/12/12	31/12/13
Charges à imputer	8 953	9 017
Produits reportés	3 983	3 129
Dettes salariales et sociales (dues)	18 431	21 443
Impôts des sociétés	10 430	11 897
Autres passifs	49 638	89 104
<b>TOTAL</b>	<b>91 435</b>	<b>134 589</b>

Les autres obligations comprennent essentiellement les crédateurs divers. L'augmentation résulte d'un transfert technique de soldes cré-

dateurs vers les autres engagements (voir note 7.11.), qui n'a pas été enregistré en 2012.

## IX. Notes relatives aux activités d'assurance

## 9.1. Note relative aux activités d'assurance

(Certains totaux peuvent différer en raison des arrondis.)

## Aperçu général Vie/ Non-Vie

(en milliers d'EUR)	31/12/12			Total
	Vie branche 21 et 26	Vie branche 23	Non-Vie	
Réserves brutes <sup>(1)</sup>	16 923 070		958 177	17 881 247
Réserves brutes - Part des réassureurs <sup>(2)</sup>	12 470		87 985	100 455
Primes brutes acquises	1 523 921		530 466	2 054 387
Charges pour sinistres et autres frais techniques	(1 964 236)	17 042	(382 165)	(2 329 359)
Commissions d'acquisition	(154 944)	(11 699)	(93 053)	(259 696)
Résultat technique attribué à la réassurance	(41 966)		1 987	(39 979)
<b>RÉSULTAT TECHNIQUE TOTAL</b>	<b>(637 225)</b>	<b>5 343</b>	<b>57 235</b>	<b>(574 647)</b>

(1) Passif II. Provisions techniques relatives aux activités d'assurance

(2) Actif V. Actifs relatifs aux activités d' (de) (ré)assurance

(en milliers d'EUR)	31/12/13			Total
	Vie branche 21 et 26	Vie branche 23	Non-Vie	
Réserves brutes <sup>(1)</sup>	16 632 932		1 012 209	17 645 141
Réserves brutes - Part des réassureurs <sup>(2)</sup>	12 811		86 006	98 817
Primes brutes acquises	1 278 238		544 011	1 822 249
Charges pour sinistres et autres frais techniques	(1 571 054)	20 895	(316 238)	(1 866 397)
Commissions d'acquisition	(179 526)	(14 589)	(103 925)	(298 040)
Résultat technique attribué à la réassurance	(38 734)		(23 198)	(61 932)
<b>RÉSULTAT TECHNIQUE TOTAL</b>	<b>(511 076)</b>	<b>6 306</b>	<b>100 650</b>	<b>(404 120)</b>

(1) Passif II. Provisions techniques relatives aux activités d'assurance

(2) Actif V. Actifs relatifs aux activités d' (de) (ré)assurance

L'amélioration du résultat technique Non-Vie de EUR 57,2 millions en 2012 à EUR 100,6 millions en 2013 est due aux résultats des sinistres positifs dans les activités Auto et Incendie et au fait qu'à partir de 2013, Belfius Insurance a mis en place une estimation prudente des recours sur les preneurs d'assurance. En 2012, Belfius Insurance avait entièrement pris en charge l'adaptation des tableaux indicatifs pour le règlement des sinistres.

L'évolution du résultat technique Vie (avant revenus financiers) de EUR -637 millions en 2012 à EUR -511 millions en 2013 est principalement liée au fait qu'en 2012, une participation discrétionnaire de EUR 155 millions avait été comptabilisée via le compte de résultats. À la suite de la révision de la politique en matière de participation bénéficiaire, liée notamment à un environnement de taux bas, cette réserve a été partiellement supprimée en 2013 mais cette reprise a été compensée par l'établissement de réserves complémentaires pour les risques de taux bas. En faisant abstraction de ces éléments exceptionnels, nous notons une croissance organique normale du résultat technique Vie liée à l'évolution des réserves techniques et des primes perçues.



## 9.2. Contrats d'assurance vie

(Certains totaux peuvent différer en raison des arrondis.)

### 1. Produits et charges branche 21 et 26

	31/12/12			31/12/13		
	Contrats d'assurance	Contrats d'investissement avec EPD <sup>(1)</sup>	Total	Contrats d'assurance	Contrats d'investissement avec EPD <sup>(1)</sup>	Total
(en milliers d'EUR)						
Primes brutes émises	593 922	930 073	1 523 995	624 057	654 312	1 278 369
Variation de la provision brute pour primes non acquises (UPR)	(74)		(74)	(131)		(131)
<b>PRIMES BRUTES</b>	<b>593 848</b>	<b>930 073</b>	<b>1 523 921</b>	<b>623 927</b>	<b>654 312</b>	<b>1 278 238</b>

(1) Éléments de participation discrétionnaire.

(en milliers d'EUR)	31/12/12	31/12/13
Primes brutes Vie acquises	1 523 995	1 278 369
en affaire directe	1 329 332	1 087 001
reçues de la réassurance	194 663	191 368

	31/12/12			31/12/13		
	Contrats d'assurance	Contrats d'investissement avec EPD <sup>(1)</sup>	Total	Contrats d'assurance	Contrats d'investissement avec EPD <sup>(1)</sup>	Total
(en milliers d'EUR)						
Montants bruts prestations de sinistres	(366 008)	(1 056 765)	(1 422 773)	(374 787)	(1 049 987)	(1 424 774)
Variation de la provision pour sinistres à payer	(871)	110 971	110 100	(1 124)	17 450	16 326
Variation de la provision d'assurance vie	(215 116)	(237 066)	(452 182)	(1 621 130)	1 335 867	(285 263)
Variation de la provision pour participation discrétionnaire	(117 522)	(57 058)	(174 580)	120 710	(1 097)	119 613
Variation des autres provisions techniques	(60)	0	(60)	167	0	167
Autres produits et charges techniques	(11 528)	(13 213)	(24 741)	4 147	(1 269)	2 877
<b>CHARGES DES SINISTRES ET AUTRES FRAIS TECHNIQUES</b>	<b>(711 105)</b>	<b>(1 253 131)</b>	<b>(1 964 236)</b>	<b>(1 872 018)</b>	<b>300 964</b>	<b>(1 571 054)</b>

(1) Éléments de participation discrétionnaire.

	31/12/12			31/12/13		
	Contrats d'assurance	Contrats d'investissement avec EPD <sup>(1)</sup>	Total	Contrats d'assurance	Contrats d'investissement avec EPD <sup>(1)</sup>	Total
(en milliers d'EUR)						
Commissions d'acquisition et commissions variables	(123 388)	(30 949)	(154 337)	(122 722)	(57 391)	(180 114)
Commissions de distribution	(607)		(607)	587	0	587
<b>COMMISSIONS D'ACQUISITION</b>	<b>(123 995)</b>	<b>(30 949)</b>	<b>(154 944)</b>	<b>(122 135)</b>	<b>(57 391)</b>	<b>(179 526)</b>

(1) Éléments de participation discrétionnaire.

	31/12/12			31/12/13		
	Contrats d'assurance	Contrats d'investissement avec EPD <sup>(1)</sup>	Total	Contrats d'assurance	Contrats d'investissement avec EPD <sup>(1)</sup>	Total
(en milliers d'EUR)						
Primes cédées aux réassureurs	(102 368)	(15)	(102 383)	(95 420)	(17)	(95 437)
Variation de la provision pour primes non acquises (UPR) - part des réassureurs	(2)	0	(2)	0	0	0
<b>PRIMES ACQUISES - PART DES RÉASSUREURS</b>	<b>(102 370)</b>	<b>(15)</b>	<b>(102 385)</b>	<b>(95 420)</b>	<b>(17)</b>	<b>(95 437)</b>
Montants des prestations de sinistres - part des réassureurs	40 727	0	40 727	42 037	0	42 037
Variation de la provision pour sinistres à payer - part des réassureurs	(97)	0	(97)	(155)	0	(155)
Variation de la provision d'assurance vie - part des réassureurs	658	0	658	523	0	523
Variation de la provision pour participation discrétionnaire - part des réassureurs	1 257	0	1 257	276	0	276
Variation des autres provisions techniques - part des réassureurs	0	0	0	0	0	0
Autres produits et charges techniques - part des réassureurs	(121)	0	(121)	(162)	0	(162)
<b>CHARGES POUR SINISTRES ET AUTRES FRAIS TECHNIQUES - PART DES RÉASSUREURS</b>	<b>42 424</b>	<b>0</b>	<b>42 424</b>	<b>42 519</b>	<b>0</b>	<b>42 519</b>
Commissions et participations aux bénéfices reçues des réassureurs	17 995		17 995	14 127	56	14 183
<b>COMMISSIONS ET PARTICIPATIONS AUX BÉNÉFICES REÇUES DES RÉASSUREURS</b>	<b>17 995</b>	<b>0</b>	<b>17 995</b>	<b>14 127</b>	<b>56</b>	<b>14 183</b>
<b>RÉSULTAT TECHNIQUE ATTRIBUÉ À LA RÉASSURANCE</b>	<b>(41 951)</b>	<b>(15)</b>	<b>(41 966)</b>	<b>(38 774)</b>	<b>40</b>	<b>(38 734)</b>

(1) Éléments de participation discrétionnaire.

## 2. Variation des provisions techniques

### A. Variation de la provision pour primes non acquises

	31/12/12			31/12/13		
	Contrats d'assurance	Contrats d'investissement avec EPD <sup>(1)</sup>	Total	Contrats d'assurance	Contrats d'investissement avec EPD <sup>(1)</sup>	Total
(en milliers d'EUR)						
Provision pour primes non acquises (UPR) au 1 <sup>er</sup> janvier	450	0	450	524		524
Variation à l'ouverture à la suite des modifications du périmètre de consolidation			0			0
Provision pour primes non acquises (UPR) au 31 décembre	(524)	0	(524)	(138)		(138)
Provision pour primes non acquises transférée				(517)		(517)
<b>VARIATION BRUTE DE LA PROVISION POUR PRIMES NON ACQUISES (UPR)</b>	<b>(74)</b>	<b>0</b>	<b>(74)</b>	<b>(131)</b>	<b>0</b>	<b>(131)</b>

(1) Éléments de participation discrétionnaire.

## B. Variation de la provision pour sinistres à payer

	31/12/12			31/12/13		
	Contrats d'assurance	Contrats d'investissement avec EPD	Total	Contrats d'assurance	Contrats d'investissement avec EPD	Total
(en milliers d'EUR)						
Provision pour sinistres à payer au 1 <sup>er</sup> janvier	76 879	158 143	235 022	54 540	70 382	124 922
Provision pour sinistres à payer au 31 décembre	(54 540)	(70 382)	(124 922)	(54 157)	(52 933)	(107 090)
Provision de sinistres transférée	(23 210)	23 210	0	(1 507)		(1 507)
<b>VARIATION BRUTE DE LA PROVISION POUR SINISTRES À PAYER</b>	<b>(871)</b>	<b>110 971</b>	<b>110 100</b>	<b>(1 124)</b>	<b>17 450</b>	<b>16 326</b>

## C. Variation de la provision d'assurance vie

	31/12/12			31/12/13		
	Contrats d'assurance	Contrats d'investissement avec EPD	Total	Contrats d'assurance	Contrats d'investissement avec EPD	Total
(en milliers d'EUR)						
Provision d'assurance vie au 1 <sup>er</sup> janvier	4 024 861	11 839 036	15 863 897	4 264 744	12 074 085	16 338 829
Provision d'assurance vie au 31 décembre	(4 264 744)	(12 074 085)	(16 338 829)	(5 584 604)	(10 673 725)	(16 258 329)
Provisions Vie transférées	24 767	(2 017)	22 750	(301 270)	(64 493)	(365 763)
<b>VARIATION BRUTE DE LA PROVISION D'ASSURANCE VIE</b>	<b>(215 116)</b>	<b>(237 066)</b>	<b>(452 182)</b>	<b>(1 621 130)</b>	<b>1 335 867</b>	<b>(285 263)</b>

## D. Variation de la provision pour participation discrétionnaire

	31/12/12			31/12/13		
	Contrats d'assurance	Contrats d'investissement avec EPD	Total	Contrats d'assurance	Contrats d'investissement avec EPD	Total
(en milliers d'EUR)						
Provision pour participation aux bénéfices au 1 <sup>er</sup> janvier	12 148	63 728	75 876	128 835	121 248	250 083
Provision pour participation aux bénéfices au 31 décembre	(128 835)	(121 248)	(250 083)	(8 015)	(122 345)	(130 359)
Participation aux bénéfices payée	(373)		(373)	(108)		(108)
Provisions pour participation aux bénéfices transférées	(462)	462	0	(2)		(2)
<b>VARIATION BRUTE DE LA PROVISION POUR PARTICIPATION DISCRÉTIONNAIRE<sup>(1)</sup></b>	<b>(117 522)</b>	<b>(57 058)</b>	<b>(174 580)</b>	<b>120 710</b>	<b>(1 097)</b>	<b>119 613</b>

(1) Pour plus d'information, nous renvoyons au point 5.A.

## E. Variation des autres provisions techniques Vie

	31/12/12			31/12/13		
	Contrats d'assurance	Contrats d'investissement avec EPD	Total	Contrats d'assurance	Contrats d'investissement avec EPD	Total
(en milliers d'EUR)						
Autre provision technique Vie au 1 <sup>er</sup> janvier	107		107	167		167
Autre provision technique Vie au 31 décembre	(167)		(167)	0		0
<b>VARIATION BRUTE DES AUTRES PROVISIONS TECHNIQUES VIE</b>	<b>(60)</b>	<b>0</b>	<b>(60)</b>	<b>167</b>	<b>0</b>	<b>167</b>

## 3. Variation des provisions techniques - part des réassureurs

### A. Variation de la provision pour primes non acquises - part des réassureurs

	31/12/12			31/12/13		
	Contrats d'assurance	Contrats d'investissement avec EPD	Total	Contrats d'assurance	Contrats d'investissement avec EPD	Total
(en milliers d'EUR)						
Provision pour primes non acquises (UPR) - part des réassureurs au 1 <sup>er</sup> janvier	(2)	0	(2)	0	0	0
Provision pour primes non acquises (UPR) - part des réassureurs au 31 décembre	0	0	0	0	0	0
<b>VARIATION DE LA PROVISION POUR PRIMES NON ACQUISES (UPR) - PART DES RÉASSUREURS</b>	<b>(2)</b>	<b>0</b>	<b>(2)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

### B. Variation de la provision pour sinistres à payer - part des réassureurs

	31/12/12			31/12/13		
	Contrats d'assurance	Contrats d'investissement avec EPD	Total	Contrats d'assurance	Contrats d'investissement avec EPD	Total
(en milliers d'EUR)						
Provision pour sinistres à payer - part des réassureurs au 1 <sup>er</sup> janvier	(1 569)	0	(1 569)	(1 472)		(1 472)
Provision pour sinistres à payer - part des réassureurs au 31 décembre	1 472		1 472	1 317		1 317
<b>VARIATION DE LA PROVISION POUR SINISTRES À PAYER - PART DES RÉASSUREURS</b>	<b>(97)</b>	<b>0</b>	<b>(97)</b>	<b>(155)</b>	<b>0</b>	<b>(155)</b>

## C. Variation de la provision d'assurance vie – part des réassureurs

	31/12/12			31/12/13		
	Contrats d'assurance	Contrats d'investissement avec EPD	Total	Contrats d'assurance	Contrats d'investissement avec EPD	Total
(en milliers d'EUR)						
Provision d'assurance vie – part des réassureurs au 1 <sup>er</sup> janvier	(10 313)	0	(10 313)	(10 971)		(10 971)
Provision d'assurance vie – part des réassureurs au 31 décembre	10 971	0	10 971	11 494		11 494
<b>VARIATION DE LA PROVISION D'ASSURANCE VIE – PART DES RÉASSUREURS</b>	<b>658</b>	<b>0</b>	<b>658</b>	<b>523</b>	<b>0</b>	<b>523</b>

## D. Variation de la provision pour participation discrétionnaire – part des réassureurs

	31/12/12			31/12/13		
	Contrats d'assurance	Contrats d'investissement avec EPD	Total	Contrats d'assurance	Contrats d'investissement avec EPD	Total
(en milliers d'EUR)						
Provision pour participation aux bénéfices – part des réassureurs au 1 <sup>er</sup> janvier	(37)	0	(37)	(27)		(27)
Provision pour participation aux bénéfices – part des réassureurs au 31 décembre	27	0	27	0		0
Participation aux bénéfices payée – part des réassureurs	1 267		1 267	303		303
<b>VARIATION DE LA PROVISION POUR PARTICIPATION DISCRÉTIONNAIRE – PART DES RÉASSUREURS</b>	<b>1 257</b>	<b>0</b>	<b>1 257</b>	<b>276</b>	<b>0</b>	<b>276</b>

## 4. Pertes à la suite du test de suffisance du passif (LAT)

Le test de suffisance du passif ne démontre pas d'insuffisance.

## 5. Actif et passif

## A. Provisions techniques brutes

	31/12/12			31/12/13		
	Contrats d'assurance	Contrats d'investissement avec EPD	Total	Contrats d'assurance	Contrats d'investissement avec EPD	Total
(en milliers d'EUR)						
Provision d'assurance vie	4 264 744	12 074 086	16 338 830	5 584 604	10 673 726	16 258 330
Provision en application aux résultats LAT (Liability Adequacy Test)			0			0
Provision en application des corrections de la comptabilité reflet (shadow accounting)	53 216	155 328	208 544	13 014	124 000	137 014
Provision à la suite du résultat de IAS 39			0			0
<b>TOTAL PROVISION BRUTE D'ASSURANCE VIE</b>	<b>4 317 960</b>	<b>12 229 414</b>	<b>16 547 374</b>	<b>5 597 618</b>	<b>10 797 726</b>	<b>16 395 344</b>
Provision pour sinistres à payer	54 540	70 383	124 923	54 157	52 933	107 090
Provision pour participation discrétionnaire	128 835	121 248	250 083	8 015	122 345	130 359
Provision pour primes non acquises et risques en cours	524		524	138		138
Autres provisions techniques	167		167			0
<b>TOTAL PROVISIONS TECHNIQUES BRUTES VIE</b>	<b>4 502 026</b>	<b>12 421 045</b>	<b>16 923 071</b>	<b>5 659 929</b>	<b>10 973 003</b>	<b>16 632 931</b>

Les réserves brutes Vie reculent légèrement, de EUR 16,9 milliards en 2012 à EUR 16,6 milliards en 2013. La réserve pour la participation discrétionnaire passe de EUR 250 millions en 2012 à EUR 130 millions en 2013 à la suite de la réduction des réserves pour la participation bénéficiaire des prochaines années. Nous notons également en 2013 le transfert de EUR 315 millions de réserves de la gestion cantonnée des assurances groupe de Belfius Banque vers un OFP. Cela explique en partie la diminution des corrections résultant de l'application de la comptabilité reflet, qui passent de EUR 209 millions en 2012 à EUR 137 millions en 2013. En outre, plusieurs clients ont transféré les réserves arrivées à échéance, qu'ils avaient constituées dans la branche 21, dans des produits de la branche 23, où le risque est supporté par le preneur d'assurance. La déduction des éléments susmentionnés des réserves est largement compensée par l'accroissement organique des provisions et de la nouvelle production. De plus, conformément aux instructions de l'organe de contrôle à l'ensemble du secteur, Belfius Insurance SA et Corona SA ont comptabilisé en 2013 une réserve complémentaire de EUR 73 millions pour le risque de taux bas, ainsi qu'une provision prudentielle de EUR 40 millions dans le cadre du segment des assurances groupe.

La participation discrétionnaire est un droit contractuel mais conditionnel de recevoir en plus du rendement garanti, des prestations complémentaires. Lors de l'établissement du business plan annuel, une estimation de la participation bénéficiaire conditionnelle totale est effectuée, l'entreprise ayant choisi de reprendre cette estimation dans le bilan. Les règles d'évaluation stipulent que la partie de cette estimation, pour laquelle aucune provision technique n'a été constituée via le compte de résultats, doit être présentée par solde dans une rubrique distincte des fonds propres.

L'estimation totale de la participation discrétionnaire s'élève à EUR 130 millions fin 2013, dont EUR 31 millions qui font partie du plan de participation bénéficiaire 2013 et EUR 99 millions qui portent sur

une estimation pour les années futures. Le mode de calcul de la provision a été affiné en 2013 et a été entièrement aligné sur le business plan, tant pour le déroulement des portefeuilles que pour les hypothèses économiques. Les principales raisons de l'évolution entre 2012, où l'estimation pour les prochaines années s'élevait à EUR 210 millions, et 2013, où cette partie de la provision ne s'élève plus qu'à EUR 99 millions, sont une participation bénéficiaire plus diversifiée au niveau produits et garanties, et une modification de l'allocation des actifs entre les segments ALM, d'une part, et le portefeuille disponible pour soutenir le capital, d'autre part. Nous constatons qu'une estimation plus basse de la participation bénéficiaire future correspond à l'évolution du marché, où une participation bénéficiaire plus limitée a été versée ces dernières années, en raison de l'environnement de taux bas. Tout comme en 2012, cette estimation de la participation bénéficiaire future conditionnelle a été intégralement reprise dans les provisions techniques fin 2013, de telle sorte que cette rubrique dans les fonds propres est sans objet.

Les réserves totales en application de la comptabilité reflet s'élèvent à EUR 137 millions en 2013, contre EUR 209 millions en 2012. Un montant de EUR 13 millions a été transféré des réserves de réévaluation aux réserves techniques en appliquant la comptabilité reflet aux contrats d'assurance ayant des fonds cantonnés gérés administrativement de manière distincte. L'an dernier, il s'agissait encore de EUR 53 millions. En outre, il a également été jugé nécessaire de procéder à un ajustement pour *shadow loss* pour les autres actifs disponibles à la vente qui sont en couverture des réserves techniques. Dans ce cadre, l'influence sur l'évaluation des provisions techniques d'une réalisation des placements et de leur réinvestissement aux rendements actuels conformes au marché a été mesurée. Cet exercice a révélé que les réserves comptabilisées étaient insuffisantes, de sorte qu'un montant de EUR 124 millions a été transféré des réserves de réévaluation aux réserves techniques. Cette réserve s'élevait fin 2012 à EUR 155 millions.

## B. Part des réassureurs

	31/12/12			31/12/13		
	Contrats d'assurance	Contrats d'investissement avec EPD	Total	Contrats d'assurance	Contrats d'investissement avec EPD	Total
(en milliers d'EUR)						
Part des réassureurs dans les provisions Vie	10 971		10 971	11 494		11 494
Part des réassureurs dans la provision pour sinistres à payer	1 472		1 472	1 317		1 317
Part des réassureurs dans la provision pour primes non acquises (UPR)			0			0
Part des réassureurs dans la provision pour participation discrétionnaire	27		27			0
Part des réassureurs dans les autres provisions techniques			0			0
<b>TOTAL PART DES RÉASSUREURS DANS LES PROVISIONS TECHNIQUES</b>	<b>12 470</b>	<b>0</b>	<b>12 470</b>	<b>12 811</b>	<b>0</b>	<b>12 811</b>

## C. Élément discrétionnaire des participations aux bénéficiaires pris dans les fonds propres

	31/12/12			31/12/13		
	Contrats d'assurance			Contrats d'assurance		
	Individuel	Groupe	Total	Individuel	Groupe	Total
(en milliers d'EUR)						
Élément discrétionnaire des participations aux bénéficiaires pris dans les fonds propres	0	0	0	0	0	0

## D. Réconciliation des variations dans les provisions Vie

	31/12/12			31/12/13		
	Montant brut des contrats	Montant de réassurance	Montant net	Montant brut des contrats	Montant de réassurance	Montant net
(en milliers d'EUR)						
<b>PROVISION D'ASSURANCE VIE AU 1<sup>ER</sup> JANVIER</b>	<b>15 875 384</b>	<b>10 315</b>	<b>15 865 069</b>	<b>16 547 374</b>	<b>10 972</b>	<b>16 536 402</b>
Variation à l'ouverture à la suite des modifications du périmètre de consolidation			0			0
Primes nettes reçues/ primes à recevoir	1 422 489	4 991	1 417 498	826 030	3 701	822 329
Provisions additionnelles en application de la comptabilité reflet (shadow accounting)	197 056		197 056	(71 530)		(71 530)
Provisions additionnelles en application des résultats du LAT (Liability Adequacy Test)			0			0
Sinistres payés	(1 365 764)	(2 172)	(1 363 592)	(1 366 922)	(2 774)	(1 364 149)
Résultats Vie et Décès	(83 828)	(2 582)	(81 246)	(78 484)	(1 946)	(76 539)
Allocation des intérêts techniques	466 677	427	466 251	510 285	644	509 641
Autres variations	35 360	(7)	35 367	28 592	897	27 695
Modifications du périmètre de consolidation			0			0
<b>PROVISION D'ASSURANCE VIE AU 31 DÉCEMBRE</b>	<b>16 547 374</b>	<b>10 972</b>	<b>16 536 402</b>	<b>16 395 344</b>	<b>11 495</b>	<b>16 383 849</b>

## E. Répartition de la provision pour les branches 21 et 26 selon le taux de garantie

Pourcentage d'intérêt garanti (en milliers d'EUR)	Répartition des réserves <sup>(1)</sup>			
	31/12/12		31/12/13	
> 4,00 %	1 801 074	11 %	1 889 059	12 %
≤ 4,00 %	2 040 556	12 %	2 276 623	14 %
≤ 3,50 %	3 417 513	21 %	3 002 867	18 %
≤ 3,00 %	5 243 619	32 %	4 795 098	29 %
≤ 2,50 %	2 026 261	12 %	1 917 906	12 %
≤ 2,00 %	329 132	2 %	1 268 525	8 %
Égal à 0%	1 376 262	8 %	884 196	5 %
Autres	104 413	1 %	224 056	1 %
<b>TOTAL</b>	<b>16 338 830</b>	<b>100 %</b>	<b>16 258 330</b>	<b>100 %</b>

(1) Montant brut des provisions techniques Vie, hors ajustements à la suite de la comptabilité reflet (*shadow accounting*).

## 9.3. Contrats d'assurance non-vie

(Certains totaux peuvent différer en raison des arrondis.)

### 1. Produits et charges

(en milliers d'EUR)	31/12/12	31/12/13
Primes brutes émises	532 867	546 342
Variation de la provision brute pour primes non acquises (UPR)	(2 401)	(2 331)
<b>PRIMES BRUTES</b>	<b>530 466</b>	<b>544 011</b>

(en milliers d'EUR)	31/12/12	31/12/13
Montants bruts prestations de sinistres	(306 290)	(264 458)
Variation de la provision pour sinistres à payer	(75 204)	(43 342)
Variation de la provision pour participations aux bénéfices	8	0
Variation des autres provisions techniques	(609)	(8 358)
Autres produits et charges techniques	(70)	(80)
<b>CHARGES DES SINISTRES ET AUTRES FRAIS TECHNIQUES</b>	<b>(382 165)</b>	<b>(316 238)</b>

(en milliers d'EUR)	31/12/12	31/12/13
Commissions d'encaissement et commissions variables	(34 547)	(43 867)
Commissions de distribution	(58 507)	(60 058)
<b>COMMISSIONS D'ACQUISITION</b>	<b>(93 054)</b>	<b>(103 925)</b>

(en milliers d'EUR)	31/12/12	31/12/13
Primes cédées aux réassureurs	(35 722)	(36 921)
Variation de la provision pour primes non acquises (UPR) - part des réassureurs	69	62
<b>PRIMES ACQUISES - PART DES RÉASSUREURS</b>	<b>(35 653)</b>	<b>(36 859)</b>

Montants des prestations de sinistres - part des réassureurs	20 181	12 777
Variation de la provision pour sinistres à payer - part des réassureurs	15 202	(1 959)
Variation des autres provisions techniques - part des réassureurs	(72)	(83)
Autres produits et charges techniques - part des réassureurs	(231)	(97)
<b>CHARGES DES SINISTRES ET AUTRES COÛTS TECHNIQUES - PART DES RÉASSUREURS</b>	<b>35 080</b>	<b>10 638</b>

Commissions et participations aux bénéfices reçues des réassureurs	2 561	3 023
<b>COMMISSIONS ET PARTICIPATIONS AUX BÉNÉFICES REÇUES DES RÉASSUREURS</b>	<b>2 561</b>	<b>3 023</b>

<b>RÉSULTAT TECHNIQUE ATTRIBUÉ À LA RÉASSURANCE</b>	<b>1 988</b>	<b>(23 198)</b>
---	--------------	-----------------



## 2. Variation des provisions techniques

### A. Variation de la provision pour primes non acquises

(en milliers d'EUR)	31/12/12	31/12/13
Provision pour primes non acquises (UPR) au 1 <sup>er</sup> janvier	109 348	111 749
Provision pour primes non acquises (UPR) au 31 décembre	(111 749)	(114 080)
Provisions transférées pour primes non acquises		
<b>VARIATION BRUTE DE LA PROVISION POUR PRIMES NON ACQUISES (UPR)</b>	<b>(2 401)</b>	<b>(2 331)</b>

### B. Variation de la provision pour sinistres à payer

(en milliers d'EUR)	31/12/12	31/12/13
Provision pour sinistres à payer au 1 <sup>er</sup> janvier	748 150	823 354
Provisions pour sinistres à payer au 31 décembre	(823 354)	(866 696)
<b>VARIATION BRUTE DE LA PROVISION POUR SINISTRES À PAYER</b>	<b>(75 204)</b>	<b>(43 342)</b>

### C. Variation de la provision pour participations aux bénéfices

(en milliers d'EUR)	31/12/12	31/12/13
Provision pour participation aux bénéfices au 1 <sup>er</sup> janvier	0	0
Variation à l'ouverture à la suite des modifications du périmètre de consolidation	0	0
Provision pour participation aux bénéfices au 31 décembre	0	0
Participation aux bénéfices payées	8	
Provisions pour participation aux bénéfices transférées	0	0
<b>VARIATION BRUTE DE LA PROVISION POUR PARTICIPATION AUX BÉNÉFICES</b>	<b>8</b>	<b>0</b>

### D. Variation des autres provisions techniques

(en milliers d'EUR)	31/12/12	31/12/13
Autres provisions techniques au 1 <sup>er</sup> janvier	22 466	23 075
Autres provisions techniques au 31 décembre	(23 075)	(31 433)
<b>VARIATION BRUTE DES AUTRES PROVISIONS TECHNIQUES</b>	<b>(609)</b>	<b>(8 358)</b>

## 3. Variation des provisions techniques - part des réassureurs

### A. Variation de la provision pour primes non acquises - part des réassureurs

(en milliers d'EUR)	31/12/12	31/12/13
Provision pour primes non acquises (UPR) - part des réassureurs au 1 <sup>er</sup> janvier	(1 625)	(1 694)
Provision pour primes non acquises (UPR) - part des réassureurs au 31 décembre	1 694	1 756
<b>VARIATION DE LA PROVISION POUR PRIMES NON ACQUISES (UPR) - PART DES RÉASSUREURS</b>	<b>69</b>	<b>62</b>

### B. Variation de la provision pour sinistres à payer - part des réassureurs

(en milliers d'EUR)	31/12/12	31/12/13
Provision pour sinistres à payer - part des réassureurs au 1 <sup>er</sup> janvier	(70 514)	(85 716)
Provision pour sinistres à payer - part des réassureurs au 31 décembre	85 716	83 757
<b>VARIATION DE LA PROVISION POUR SINISTRES À PAYER - PART DES RÉASSUREURS</b>	<b>15 202</b>	<b>(1 959)</b>

### C. Variation des autres provisions techniques - part des réassureurs

(en milliers d'EUR)	31/12/12	31/12/13
Autres provisions techniques - part des réassureurs au 1 <sup>er</sup> janvier	(648)	(576)
Autres provisions techniques - part des réassureurs au 31 décembre	576	493
<b>VARIATION BRUTE DES AUTRES PROVISIONS TECHNIQUES - PART DES RÉASSUREURS</b>	<b>(72)</b>	<b>(83)</b>

### 4. Pertes à la suite du test de suffisance du passif (LAT)

Le test de suffisance du passif ne démontre pas d'insuffisance.

### 5. Aperçu des assurances non-vie par groupe de produits

(en milliers d'EUR)	Primes brutes acquises	Charges de sinistres et autres frais techniques	Commissions d'acquisition	Résultat technique de réassurance	Frais de gestion	Revenus financiers	Autres	Résultat total
<b>TOTAL</b>								
<b>AU 31 DÉCEMBRE 2012</b>	<b>530 466</b>	<b>(382 165)</b>	<b>(93 053)</b>	<b>1 987</b>	<b>(102 756)</b>	<b>54 003</b>	<b>(3 654)</b>	<b>4 828</b>
À charge de la réassurance	1 714	(1 077)	(229)	(152)	0	807	(9)	1 054
En affaire directe	528 752	(381 088)	(92 824)	2 139	(102 756)	53 196	(3 645)	3 774
Tous risques/ accidents	84 958	(42 872)	(17 812)	(2 825)	(19 016)	13 029	(4 763)	10 699
Véhicules motorisés/ responsabilité civile	149 786	(162 985)	(22 750)	17 521	(31 485)	24 350	(2 018)	(27 581)
Véhicules motorisés/ autres branches	75 994	(44 841)	(11 784)	(579)	(15 933)	1 958	(477)	4 338
Crédits et cautions	380	(5 221)	(2)	5 073	(70)	142	(2)	300
Distribution Non-Vie	0	0	(1 105)	0	(43)	0	3 842	2 694
Maladie	26 102	(21 533)	(1 774)	545	(4 405)	2 564	(98)	1 401
Incendie et autres sinistres	165 397	(84 112)	(36 356)	(15 981)	(27 979)	6 302	(95)	7 176
Accidents de travail	26 135	(19 524)	(1 241)	(1 615)	(3 825)	4 851	(34)	4 747

(en milliers d'EUR)	Primes brutes acquises	Charges de sinistres et autres frais techniques	Commissions d'acquisition	Résultat technique de réassurance	Frais de gestion	Revenus financiers	Autres	Résultat total
<b>TOTAL</b>								
<b>AU 31 DÉCEMBRE 2013</b>	<b>544 011</b>	<b>(316 238)</b>	<b>(103 925)</b>	<b>(23 198)</b>	<b>(118 707)</b>	<b>46 946</b>	<b>2 959</b>	<b>31 847</b>
À charge de la réassurance	2 191	(1 616)	(232)	(133)	(21)	721	(3)	908
En affaire directe	541 820	(314 623)	(103 693)	(23 065)	(118 686)	46 225	2 962	30 940
Tous risques/ accidents	85 611	(55 989)	(19 005)	(4 211)	(21 710)	8 331	104	(6 869)
Véhicules motorisés/ responsabilité civile	151 048	(100 366)	(25 672)	(5 063)	(36 881)	24 967	563	8 597
Véhicules motorisés/ autres branches	75 688	(37 917)	(11 960)	(577)	(17 599)	1 552	(6)	9 182
Crédits et cautions	570	(263)	66	0	(269)	120	0	224
Distribution Non-Vie			(1 046)	0	(4)		2 333	1 283
Maladie	24 500	(26 720)	(1 647)	(426)	(5 652)	2 232	(8)	(7 720)
Incendie et autres sinistres	176 790	(70 209)	(43 108)	(14 180)	(31 776)	5 060	(12)	22 566
Accidents de travail	27 613	(23 160)	(1 322)	1 391	(4 797)	3 964	(12)	3 677

## 6. Actif et passif

### A. Provisions techniques brutes

(en milliers d'EUR)	31/12/12	31/12/13
Provision pour sinistres à payer	723 208	772 155
Provision pour frais internes de règlement de sinistres (ULAE)	27 704	30 296
Provisions pour sinistres survenus non signalés (IBNR)	72 442	64 245
<b>TOTAL PROVISIONS TECHNIQUES BRUTES NON-VIE</b>	<b>823 354</b>	<b>866 696</b>
Autres provisions techniques	23 075	31 433
Provision pour primes non acquises (UPR)	111 748	114 080
<b>TOTAL PROVISIONS TECHNIQUES BRUTES NON-VIE</b>	<b>958 177</b>	<b>1 012 209</b>

### B. Part des réassureurs

(en milliers d'EUR)	31/12/12	31/12/13
Part des réassureurs dans la provision pour sinistres à payer	85 716	83 757
<b>PART DES RÉASSUREURS DANS LE TOTAL DE LA PROVISION DES SINISTRES À PAYER</b>	<b>85 716</b>	<b>83 757</b>
Part des réassureurs dans les autres provisions techniques	576	493
Part des réassureurs dans la provision pour primes non acquises (UPR)	1 693	1 756
<b>TOTAL PART DES RÉASSUREURS DANS LES PROVISIONS TECHNIQUES NON-VIE</b>	<b>87 985</b>	<b>86 006</b>

### C. Réconciliation des variations dans la provision pour sinistres à payer

(en milliers d'EUR)	31/12/12			31/12/13		
	Montant brut	Montant de réassurance	Montant net	Montant net	Montant de réassurance	Montant net
<b>PROVISION POUR SINISTRES À PAYER AU 1<sup>ER</sup> JANVIER</b>	<b>748 150</b>	<b>70 514</b>	<b>677 636</b>	<b>823 354</b>	<b>85 716</b>	<b>737 638</b>
Paiement de sinistres d'années antérieures	(150 882)	(11 803)	(139 079)	(142 298)	(4 581)	(137 717)
Variations de sinistres d'années antérieures	(10 227)	17 596	(27 823)	(26 307)	22	(26 329)
Dettes pour les sinistres de l'année	236 313	9 409	226 904	211 947	2 600	209 347
<b>PROVISION POUR SINISTRES À PAYER AU 31 DÉCEMBRE</b>	<b>823 354</b>	<b>85 716</b>	<b>737 638</b>	<b>866 696</b>	<b>83 757</b>	<b>782 939</b>

## 9.4. Actifs financiers désignés à la juste valeur par le compte de résultats

(en milliers d'EUR)	31/12/12	31/12/13
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	0	0
Actifs financiers désignés à la juste valeur - branche 23	3 458 524	3 647 131
<b>TOTAL</b>	<b>3 458 524</b>	<b>3 647 131</b>

## Actifs financiers désignés à la juste valeur - branche 23

## 1. Analyse par contrepartie

(en milliers d'EUR)	31/12/12	31/12/13
Secteur public	27 654	29 972
Établissements de crédit	8 418	8 913
Entreprises	3 422 452	3 608 246
<b>TOTAL</b>	<b>3 458 524</b>	<b>3 647 131</b>

## 2. Analyse par nature

(en milliers d'EUR)	31/12/12	31/12/13
Fonds d'investissement - prêts et obligations	748 699	894 997
Fonds d'investissement - actions et instruments à revenu variable	2 709 825	2 752 134
<b>TOTAL</b>	<b>3 458 524</b>	<b>3 647 131</b>

## 9.5. Passifs financiers désignés à la juste valeur par le compte de résultats

(en milliers d'EUR)	31/12/12	31/12/13
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	0	0
Passifs financiers désignés à la juste valeur - branche 23	3 458 524	3 647 131
<b>TOTAL</b>	<b>3 458 524</b>	<b>3 647 131</b>

## Passifs financiers désignés à la juste valeur - branche 23

## Analyse par nature

(en milliers d'EUR)	31/12/12	31/12/13
Passifs non subordonnés	0	0
Passifs subordonnés	0	0
Produits associés aux sociétés de placement	3 458 524	3 647 131
<b>TOTAL</b>	<b>3 458 524</b>	<b>3 647 131</b>

## X. Autres notes sur le bilan consolidé

(Certains totaux peuvent différer en raison des arrondis.)

### 10.1. Produits dérivés

#### 1. Analyse par nature

(en milliers d'EUR)	31/12/12		31/12/13	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Produits dérivés détenus à des fins de transaction	4	483	4	316
Produits dérivés désignés comme couverture de juste valeur			3 046	2 691
Produits dérivés désignés comme couverture de flux de trésorerie			2 908	
Produits dérivés désignés comme couverture du risque d'intérêt d'un portefeuille				
Produits dérivés désignés comme couverture d'investissement net dans une entité étrangère				
<b>TOTAL</b>	<b>4</b>	<b>483</b>	<b>5 958</b>	<b>3 007</b>

#### 2. Détail des produits dérivés détenus à des fins de transaction

(en milliers d'EUR)	31/12/12		
	Montant notionnel	Actif	Passif
Produits dérivés de change	0	0	0
Produits dérivés d'intérêt	5 000	4	483
Produits dérivés sur actions	0	0	0
Produits dérivés de crédit	0	0	0
Produits dérivés sur matières premières	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>5 000</b>	<b>4</b>	<b>483</b>

(en milliers d'EUR)	31/12/13		
	Montant notionnel	Actif	Passif
Produits dérivés de change	0	0	0
Produits dérivés d'intérêt	5 000	4	316
Produits dérivés sur actions	0	0	0
Produits dérivés de crédit	0	0	0
Produits dérivés sur matières premières	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>5 000</b>	<b>4</b>	<b>316</b>

### 3. Détail des produits dérivés désignés comme couverture de juste valeur

(en milliers d'EUR)	31/12/12		
	Montant notionnel	Actif	Passif
Produits dérivés de change	0	0	0
Produits dérivés d'intérêt	0	0	0
Produits dérivés sur actions	0	0	0
Produits dérivés de crédit	0	0	0
Produits dérivés sur matières premières	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

(en milliers d'EUR)	31/12/13		
	Montant notionnel	Actif	Passif
Produits dérivés de change	0	0	0
Produits dérivés d'intérêt	565 855	3 046	2 691
Produits dérivés sur actions	0	0	0
Produits dérivés de crédit	0	0	0
Produits dérivés sur matières premières	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>565 855</b>	<b>3 046</b>	<b>2 691</b>

Vu le volume important en portefeuille et le niveau actuel des taux d'intérêt des obligations d'État belges, Belfius Insurance a décidé de couvrir une partie du portefeuille contre des hausses de prix éventuelles. Belfius Insurance recourt, à cette fin, à des transactions de couverture de la juste valeur en vendant des obligations à terme (via des *forward sales*).

Pour une description détaillée des implications comptables, il est fait référence aux règles d'évaluation.

Pour déterminer l'effectivité, il est fait appel à la méthode du « dollar offset », par laquelle les fluctuations de la juste valeur de la position couverte et les fluctuations de la juste valeur de l'instrument de couverture doivent se compenser mutuellement dans une fourchette de 80 %-125 %, ce qui est le cas actuellement.

L'impact sur le résultat de la réévaluation des produits dérivés s'élève à EUR 0,4 million pour l'exercice 2013. Le changement correspondant dans la juste valeur des actifs couverts s'élève à EUR - 0,4 million pour la même période.

#### 4. Détail des produits dérivés désignés comme couverture de flux de trésorerie

(en milliers d'EUR)	31/12/12		
	Montant notionnel	Actif	Passif
Produits dérivés de change	0	0	0
Produits dérivés d'intérêt	0	0	0
Produits dérivés sur actions	0	0	0
Produits dérivés de crédit	0	0	0
Produits dérivés sur matières premières	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

(en milliers d'EUR)	31/12/13		
	Montant notionnel	Actif	Passif
Produits dérivés de change	0	0	0
Produits dérivés d'intérêt	99 652	2 908	0
Produits dérivés sur actions	0	0	0
Produits dérivés de crédit	0	0	0
Produits dérivés sur matières premières	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>99 652</b>	<b>2 908</b>	<b>0</b>

La couverture du flux de trésorerie porte sur un *all-in-one cash flow hedge*, dans le cadre duquel des obligations sont achetées à terme (*forward purchase*) et font l'objet d'une livraison physique. Dans ce cas, la norme IAS 39 stipule que la transaction peut être considérée comme une couverture du flux de trésorerie visant à couvrir la variation du prix qui sera payé pour l'achat des obligations.

Pour une description détaillée des implications comptables, il est fait référence aux règles d'évaluation.

En l'absence d'ineffectivité, la fluctuation totale dans la juste valeur du produit dérivé est reprise dans une rubrique distincte des fonds propres.

## 10.2. Impôts à recevoir, impôts à payer et impôts différés

### 1. Impôts à recevoir

(en milliers d'EUR)	31/12/12	31/12/13
<b>ANALYSE PAR NATURE</b>		
Impôts de l'exercice en cours	8 762	10 211
Impôts différés	14 363	40 184
<b>TOTAL<sup>(1)</sup></b>	<b>23 125</b>	<b>50 395</b>

(1) Les chiffres au 31/12/2012 ont été adaptés à la suite de l'amendement de la norme IAS 19.

### 2. Impôts à payer

(en milliers d'EUR)	31/12/12	31/12/13
<b>ANALYSE PAR NATURE</b>		
Impôt courant sur les bénéfices	13 094	12 909
Impôt différé	119 799	71 539
<b>TOTAL</b>	<b>132 893</b>	<b>84 448</b>

### 3. Impôts différés

Les actifs et passifs d'impôt différé sont compensés s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible et si les impôts différés concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même administration fiscale.

La valeur comptable des actifs d'impôt différé est réestimée à la fin de chaque période de présentation et n'est reprise dans les comptes que dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable, auquel ces différences temporaires déductibles pourront intégralement ou partiellement être imputées, sera disponible.

En comparaison avec l'exercice précédent, les impôts différés, qui par solde représentent un passif net, ont évolué de EUR 105,4 millions à EUR 31,4 millions. La principale évolution a été enregistrée via les fonds propres et est une conséquence logique de l'évolution négative observée dans la plus-value de réévaluation sur les actifs disponibles à la vente. Les autres mouvements comprennent les impôts différés enregistrés sur les comptabilisations relatives au DPF et à la comptabilité reflet.

#### A. Analyse

(en milliers d'EUR)	31/12/12	31/12/13
<b>IMPÔTS DIFFÉRÉS - ACTIF (PASSIF)</b>	<b>(105 435)</b>	<b>(31 355)</b>
Dont :		
<i>Impôt différé - passif</i>	119 799	71 539
<i>Impôt différé - actif</i>	16 491	42 698
<b>IMPÔT DIFFÉRÉ</b>	<b>(103 308)</b>	<b>(28 841)</b>
<b>ACTIFS D'IMPÔT DIFFÉRÉ NON COMPTABILISÉS</b>	<b>(2 127)</b>	<b>(2 514)</b>

#### B. Mouvements de l'exercice

(en milliers d'EUR)	31/12/12	31/12/13
<b>AU 1<sup>ER</sup> JANVIER</b>	<b>319 672</b>	<b>(105 435)</b>
Charge/produit au compte de résultats	(21 693)	(5 628)
Éléments directement imputés aux fonds propres	(474 423)	109 103
Impact du changement de taux d'imposition - compte de résultats	(5)	(65)
Impact du changement de taux d'imposition - fonds propres	(1 364)	(184)
Modifications du périmètre de consolidation	2 966	0
Autres mouvements	69 413	(29 147)
<b>AU 31 DÉCEMBRE</b>	<b>(105 435)</b>	<b>(31 355)</b>

#### C. Impôt différé provenant d'actifs du bilan

(en milliers d'EUR)	31/12/12		31/12/13	
	Total	Dont impact sur le résultat	Total	Dont impact sur le résultat
Trésorerie, prêts et provisions sur prêts	3 115	149	3 176	61
Titres	(432 754)	1 196	(311 585)	13 251
Produits dérivés	125	564	(932)	(936)
Immobilisations corporelles et incorporelles	5 105	2 901	5 214	109
Autres actifs spécifiques aux activités d'assurance	(2 045)	(668)	(2 603)	(558)
<b>TOTAL</b>	<b>(426 454)</b>	<b>4 142</b>	<b>(306 730)</b>	<b>11 927</b>



## D. Impôt différé provenant de passifs du bilan

(en milliers d'EUR)	31/12/12		31/12/13	
	Total	Dont impact sur le résultat	Total	Dont impact sur le résultat
Provisions	2 698	692	18 184	16 391
Pensions	2 120	3 823	(1 293)	(498)
Autres passifs spécifiques aux activités d'assurance	166 249	54 502	135 439	(6 607)
<b>TOTAL</b>	<b>171 067</b>	<b>59 017</b>	<b>152 329</b>	<b>9 286</b>

## E. Impôts différés provenant d'autres éléments

(en milliers d'EUR)	31/12/12		31/12/13	
	Total	Dont impact sur le résultat	Total	Dont impact sur le résultat
Pertes fiscales récupérables	152 078	(81 727)	125 560	(26 519)
Crédit d'impôt reporté	0	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>152 078</b>	<b>(81 727)</b>	<b>125 560</b>	<b>(26 519)</b>
<b>TOTAL IMPÔT DIFFÉRÉ</b>	<b>(103 308)</b>	<b>(18 568)</b>	<b>(28 841)</b>	<b>(5 306)</b>

## 4. Date d'échéance des impôts différés - actifs non comptabilisés

(en milliers d'EUR)	Moins d'un an	Entre 1 et 5 ans	Supérieur à 5 ans	Échéance indéterminée	Total
<b>NATURE</b>					
Différences temporaires	0	0	0	0	0
Pertes fiscales récupérables	0	0	0	(2 514)	(2 514)
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>(2 514)</b>	<b>(2 514)</b>

## 10.3. Transactions avec des parties liées

### 1. Transactions avec des parties liées

(en milliers d'EUR)	Principaux dirigeants <sup>(1)</sup>		Société mère (Belfius Banque)		Joint ventures dans lesquelles l'entité est une coentreprise	
	31/12/12	31/12/13	31/12/12	31/12/13	31/12/12	31/12/13
Prêts <sup>(2)</sup>	365	193	816 825	386 526	2 545	100 062
Intérêts perçus			2 182	780	176	285
Dépôts			2 227 451	1 569 919		
Intérêts payés			(10 505)	(3 568)		
Autres revenus – honoraires	48	147	17 134	3 311		
Garanties et engagements de crédit donnés par le groupe <sup>(3)</sup>			2 578 465	1 858 840		
Garanties et engagements de crédit reçus par le groupe			3 498 890	1 656 020		

(1) Les principaux dirigeants sont les membres du conseil d'administration et du comité de direction.

(2) Les transactions avec les parties liées sont conclues aux conditions du marché.

(3) Lignes de crédit non utilisées.

### 2. Rémunérations des principaux dirigeants

(en milliers d'EUR)	31/12/12	31/12/13
Avantages à court terme	2 725	2 205
Avantages postérieurs à l'emploi	0	0
Autres avantages à long terme	0	0
Indemnités de fin de contrat	0	0
Paiements fondés sur des actions	0	0

Les rémunérations à court terme du personnel comprennent les salaires, bonus et autres rémunérations.

Passifs liés aux retraites : rémunération au temps de service actuel calculée conformément à la réglementation IAS19.

Les avantages payés en actions comprennent le prix des options sur actions et la réduction accordée aux managers en cas d'augmentation de capital.

## 10.4. Fonds propres

	31/12/12	31/12/13
<b>PAR CATÉGORIE D' ACTIONS</b>		
Nombre d'actions émises et libérées	2 022 373	2 093 041
Nombre d'actions émises et non libérées	557 565	486 897
<b>VALEUR NOMINALE PAR ACTION</b>	<b>Pas de valeur nominale</b>	<b>Pas de valeur nominale</b>
En circulation au 1 <sup>er</sup> janvier	2 579 938	2 579 938
Nombre d'actions émises	0	0
Nombre d'actions annulées	0	0
En circulation au 31 décembre	2 579 938	2 579 938

## 10.5. Taux de change

		31/12/12		31/12/13	
		Taux de clôture	Taux moyen	Taux de clôture	Taux moyen
Dollar australien	AUD	1,273500	1,245211	1,541500	1,394642
Dollar canadien	CAD	1,316900	1,290966	1,464800	1,376850
Franc suisse	CHF	1,207350	1,203979	1,227300	1,229158
Couronne tchèque	CZK	25,109500	25,154105	27,363000	26,034917
Couronne danoise	DKK	7,460750	7,444836	7,460250	7,457671
Euro	EUR	1,000000	1,000000	1,000000	1,000000
Livre sterling	GBP	0,813700	0,811511	0,833500	0,850417
Dollar Hong-kong	HKD	10,245050	10,021608	10,689550	10,321738
Forint	HUF	291,100000	288,154909	297,115000	298,000417
Shekel	ILS	4,938800	4,968686	4,774100	4,790029
Yen	JPY	114,215000	103,457749	144,700000	130,303750
Peso mexicain	MXN	17,170200	16,971770	18,022200	17,120150
Couronne norvégienne	NOK	7,353000	7,465803	8,378050	7,869004
Dollar néo-zélandais	NZD	1,604050	1,586940	1,672850	1,630042
Couronne suédoise	SEK	8,598200	8,679387	8,881900	8,664838
Dollar Singapour	SGD	1,614600	1,607368	1,741050	1,667946
Nouvelle lire turque	TRY	2,357500	2,310758	2,965400	2,567158
Dollar US	USD	1,321950	1,292125	1,378500	1,330671

## XI. Notes sur les éléments consolidés hors bilan

(Certains totaux peuvent différer en raison des arrondis.)

### 11.1. Transactions selon les conventions standard de marché

(en milliers d'EUR)	31/12/12	31/12/13
Prêts et acquisitions d'actifs à distribuer	17	0
Fonds et ventes d'actifs à recevoir	8	1 407

### 11.2. Garanties

(en milliers d'EUR)	31/12/12	31/12/13
Garanties données à des établissements de crédit	10	0
Garanties données à la clientèle	472	464
Garanties reçues d'établissements de crédit	1 818	1 818
Garanties reçues de la clientèle	7 151 001	9 918 494
Garanties reçues de l'État	0	0

### 11.3. Lignes de crédit

(en milliers d'EUR)	31/12/12	31/12/13
Lignes de crédit non utilisées ouvertes à des établissements de crédit	0	0
Lignes de crédit non utilisées ouvertes à la clientèle	192 487	124 558
Lignes de crédit non utilisées obtenues d'établissements de crédit	160 917	63 002
Lignes de crédit non utilisées obtenues de la clientèle	0	0

### 11.4. Security lending

(en milliers d'EUR)	31/12/12	31/12/13
Bond lending - donné	2 743 083	1 306 577
Bond lending - reçu	3 256 687	1 591 320

### 11.5. Autres engagements

(en milliers d'EUR)	31/12/12	31/12/13
Engagements donnés	0	0
Engagements reçus liés à la réassurance	58 307	63 411
Engagements donnés (cessions)	2 578 455	1 858 840
Engagements reçus (rétrocessions)	79 407	352 961

## XII. Notes sur le compte de résultats consolidé

(Certains totaux peuvent différer en raison des arrondis.)

### 12.1. Produits et charges d'intérêts

(en milliers d'EUR)	31/12/12	31/12/13
<b>PRODUITS D'INTÉRÊTS</b>	<b>770 681</b>	<b>705 445</b>
<b>PRODUITS D'INTÉRÊTS SUR LES ACTIFS NON ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR PAR LE COMPTE DE RÉSULTATS</b>	<b>770 107</b>	<b>705 445</b>
Prêts et créances auprès des établissements de crédit	15 487	5 004
Prêts hypothécaires et autres prêts	170 477	229 675
Actifs financiers disponibles à la vente	571 780	465 549
Intérêt sur actifs ayant subi une réduction de valeur	12 335	2 789
Autres	28	2 428
<b>PRODUITS D'INTÉRÊTS SUR LES ACTIFS ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR PAR LE COMPTE DE RÉSULTATS</b>	<b>574</b>	<b>0</b>
Produits dérivés détenus à des fins de transaction	574	0
<b>CHARGES D'INTÉRÊTS</b>	<b>(40 820)</b>	<b>(28 717)</b>
<b>CHARGES D'INTÉRÊTS SUR LES PASSIFS NON ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR PAR LE COMPTE DE RÉSULTATS</b>	<b>(40 411)</b>	<b>(28 717)</b>
Emprunts auprès des établissements de crédit	(10 748)	(3 608)
Dépôts des clients	(25)	
Emprunts subordonnés	(25 439)	(23 490)
Autres	(4 199)	(1 619)
<b>CHARGES D'INTÉRÊTS SUR LES PASSIFS ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR PAR LE COMPTE DE RÉSULTATS</b>	<b>(409)</b>	<b>0</b>
Produits dérivés détenus à des fins de transaction	(409)	0
<b>PRODUITS NETS D'INTÉRÊTS</b>	<b>729 861</b>	<b>676 728</b>

### 12.2. Dividendes

(en milliers d'EUR)	31/12/12	31/12/13
Actifs financiers disponibles à la vente	45 982	44 488
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	0	0
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le compte de résultats	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>45 982</b>	<b>44 488</b>

### 12.3. Résultat net des entreprises associées et joint ventures

(en milliers d'EUR)	31/12/12	31/12/13
Résultat des entreprises associées et joint ventures, avant impôt	2 850	2 963
Impôt	(187)	(596)
<b>TOTAL</b>	<b>2 663</b>	<b>2 367</b>

## 12.4. Résultat net des instruments financiers désignés à la juste valeur par le compte de résultats

(en milliers d'EUR)	31/12/12	31/12/13
Résultat net du portefeuille de transaction	911	(46)
Résultat net de la comptabilité de couverture	2 559	2 552
Activités et différences de change	(1 459)	(265)
<b>TOTAL</b>	<b>2 011</b>	<b>2 242</b>

### Détail du résultat net de la comptabilité de couverture

(en milliers d'EUR)	31/12/12	31/12/13
<b>COUVERTURE DE LA JUSTE VALEUR</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>COUVERTURE DES FLUX DE TRÉSORERIE</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>CLÔTURE DE COUVERTURE DES FLUX DE TRÉSORERIE (LES FLUX DE TRÉSORERIE NE SONT PLUS ATTENDUS)</b>	<b>2 559</b>	<b>2 552</b>
<b>COUVERTURE D'INVESTISSEMENTS NETS DANS UNE ACTIVITÉ À L'ÉTRANGER</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>COUVERTURE DU RISQUE D'INTÉRÊT D'UN PORTEFEUILLE</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL</b>	<b>2 559</b>	<b>2 552</b>

## 12.5. Résultat net issu des réalisations et réductions de valeur sur les actifs financiers

(en milliers d'EUR)	31/12/12	31/12/13
Gains sur les prêts et créances	2 021	2 170
Gains sur les actifs financiers disponibles à la vente	414 829	134 986
Gains sur le passif		1
<b>TOTAL GAINS</b>	<b>416 850</b>	<b>137 157</b>
Pertes sur les prêts et créances	(26 805)	(12 272)
Pertes sur les actifs financiers disponibles à la vente	(1 120 382)	(33 396)
Pertes sur le passif	(2)	(1)
<b>TOTAL PERTES</b>	<b>(1 147 189)</b>	<b>(45 669)</b>
<b>RÉDUCTION DE VALEUR NETTE</b>	<b>815 837</b>	<b>16 872</b>
<b>TOTAL</b>	<b>85 498</b>	<b>108 361</b>

## Réduction de valeur nette

(en milliers d'EUR)	Risque spécifique		Total
	Dotations	Reprises	
<b>AU 31 DÉCEMBRE 2012</b>			
Titres détenus jusqu'à l'échéance	0	0	0
Titres disponibles à la vente	(49 238)	865 075	815 837
<b>TOTAL</b>	<b>(49 238)</b>	<b>865 075</b>	<b>815 837</b>

(en milliers d'EUR)	Risque spécifique		Total
	Dotations	Reprises	
<b>AU 31 DÉCEMBRE 2013</b>			
Titres détenus jusqu'à l'échéance	0	0	0
Titres disponibles à la vente	(9 838)	26 710	16 872
<b>TOTAL</b>	<b>(9 838)</b>	<b>26 710</b>	<b>16 872</b>

En 2012, le résultat a principalement été influencé par d'importantes réalisations dans le cadre de la politique de réduction du profil de risque et de l'affectation des réductions de valeur déjà constituées dans ce cadre.

Les pertes réalisées en 2013 résultent, en grande partie, de la poursuite de la réduction de certaines positions (notamment sur l'Espagne et le Portugal). Les bénéfices réalisés entrent dans le cadre de la gestion efficiente du portefeuille.

## 12.6. Autres produits et charges financiers

(en milliers d'EUR)	31/12/12	31/12/13
Impôts liés à l'exploitation	8	5
Loyers perçus d'immeubles de placement	26 994	29 943
Autres produits <sup>(1)</sup>	5 961	1 307
<b>AUTRES PRODUITS</b>	<b>32 963</b>	<b>31 255</b>
Impôts liés à l'exploitation	(351)	(381)
Coûts des immeubles de placement propres au propriétaire	(6 657)	(4 784)
Autres charges <sup>(2)</sup>	(8 677)	(8 761)
<b>AUTRES CHARGES</b>	<b>(15 685)</b>	<b>(13 926)</b>
<b>TOTAL</b>	<b>17 278</b>	<b>17 330</b>

(1) Les autres produits contiennent les autres produits d'exploitation et les reprises sur provisions pour litiges résultant de procédures judiciaires.

(2) Les autres charges contiennent les autres charges d'exploitation pour leasing opérationnel (autres que les loyers et les loyers de leasing conditionnels), les amortissements sur le mobilier et l'équipement donné en leasing opérationnel, les autres charges d'exploitation, les provisions pour litiges résultant de procédures judiciaires et les amortissements sur les immeubles de placement.

## 12.7. Autres revenus nets

	31/12/12	31/12/13
Gestion et administration des fonds d'investissement	1 406	4 477
Activité d'assurance	13	241
Activité de crédit	3 749	(1 426)
Achat et vente de titres	(315)	(368)
Services de paiement	(6)	(1)
Commissions aux courtiers non exclusifs	(9 167)	(5 229)
Services liés aux titres, hors droits de garde	(86)	(76)
Droit de garde	(1 881)	(1 593)
Prêts de titres	9 055	2 318
Autres	0	(1)
<b>TOTAL</b>	<b>2 768</b>	<b>(1 658)</b>

## 12.8. Frais de personnel

(en milliers d'EUR)	31/12/12	31/12/13
Rémunérations et salaires	(71 489)	(77 597)
Sécurité sociale et frais d'assurance	(19 036)	(20 633)
Pension – régime à prestation définie <sup>(1)</sup>	(6 781)	2 510
Pension – régime à cotisation définie	(486)	(790)
Autres <sup>(2)</sup>	(9 470)	(8 650)
<b>TOTAL</b>	<b>(107 262)</b>	<b>(105 161)</b>

(1) Les chiffres au 31/12/2012 ont été adaptés à la suite de l'amendement de la norme IAS 19.

(2) Ces frais concernent entre autres la rémunération des administrateurs, les frais de déplacement et les autres rémunérations du personnel.

(ETP)	31/12/12			31/12/13		
	Intégration globale	Intégration proportionnelle	Total	Intégration globale	Intégration proportionnelle	Total
Cadres supérieurs <sup>(1)</sup>	51		51	61		61
Salariés	1 246		1 246	1 286		1 286
<b>TOTAL</b>	<b>1 297</b>	<b>0</b>	<b>1 297</b>	<b>1 347</b>	<b>0</b>	<b>1 347</b>

(ETP) au 31/12/2012	Belgique	Luxembourg	Irlande	Total BI
Cadres supérieurs <sup>(1)</sup>	39	9	3	51
Salariés	1 153	88	5	1 246
<b>TOTAL</b>	<b>1 192</b>	<b>97</b>	<b>8</b>	<b>1 297</b>

(ETP) au 31/12/2013	Belgique	Luxembourg	Irlande	Total BI
Cadres supérieurs <sup>(1)</sup>	45	13	3	61
Salariés	1 194	87	5	1 286
<b>TOTAL</b>	<b>1 239</b>	<b>100</b>	<b>8</b>	<b>1 347</b>

(1) Membres du comité de direction et executive managers.



## 12.9. Frais généraux et administratifs

(en milliers d'EUR)	31/12/12	31/12/13
Équipements	(853)	(803)
Leasing opérationnel (sauf frais informatiques)	(3 993)	(3 804)
Honoraires	(2 111)	(1 825)
Marketing, publicité et relations publiques	(10 039)	(13 824)
Frais informatiques	(21 054)	(29 915)
Frais de software et frais de recherche et de développement	(5 602)	(9 113)
Entretien et réparations	(199)	(319)
Assurances (hors assurances liées aux pensions)	(99)	(83)
Frais d'envoi	(5 097)	(4 755)
Impôts liés à l'exploitation	(289)	(230)
Autres frais généraux et administratifs <sup>(1)</sup>	(23 021)	(42 271)
<b>TOTAL</b>	<b>(72 357)</b>	<b>(106 941)</b>

(1) Les autres frais généraux et administratifs comprennent notamment diverses provisions dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie de Belfius Insurance, de la consultance, des services de Belfius Banque, des cotisations à la FSMA et de divers frais de gestion

## 12.10. Amortissements sur les immobilisations incorporelles et corporelles pour usage propre

(en milliers d'EUR)	31/12/12	31/12/13
Amortissements sur les terrains et constructions à usage propre	(1 694)	(2 600)
Amortissements sur les autres immobilisations corporelles à usage propre	(319)	(312)
Amortissements sur les immobilisations incorporelles et goodwill	(5 430)	(4 377)
<b>TOTAL</b>	<b>(7 443)</b>	<b>(7 290)</b>

## 12.11. Réductions de valeur sur prêts et créances

(en milliers d'EUR)	31/12/12	31/12/13
Réductions de valeur collectives	(7 246)	17 662
Réductions de valeur spécifiques	(5 794)	(830)
<b>TOTAL</b>	<b>(13 040)</b>	<b>16 831</b>

### 1. Réductions de valeur collectives

(en milliers d'EUR)	31/12/12			31/12/13		
	Dotations	Reprises	Total	Dotations	Reprises	Total
Prêts et créances auprès des établissements de crédit	(6 492)	0	(6 492)		14 624	14 624
Prêts hypothécaires et autres prêts	(2 484)	1 730	(754)	(1 984)	5 022	3 038
<b>TOTAL</b>	<b>(8 976)</b>	<b>1 730</b>	<b>(7 246)</b>	<b>(1 984)</b>	<b>19 645</b>	<b>17 662</b>

## 2. Réductions de valeur spécifiques

(en milliers d'EUR)	31/12/12				
	Dotations	Reprises	Pertes	Récupérations	Total
Prêts et créances auprès des établissements de crédit	(9 259)	17 489	(13 537)	489	(4 818)
Prêts hypothécaires et autres prêts	(1 613)	1 136	(370)		(847)
Actifs relatifs aux activités d' (de) (ré)assurance	(136)	7			(129)
<b>TOTAL</b>	<b>(11 008)</b>	<b>18 632</b>	<b>(13 907)</b>	<b>489</b>	<b>(5 794)</b>

(en milliers d'EUR)	31/12/13				
	Dotations	Reprises	Pertes	Récupérations	Total
Prêts et créances auprès des établissements de crédit	0	1 814	0	0	1 814
Prêts hypothécaires et autres prêts	(3 200)	1 436	(550)		(2 314)
Actifs relatifs aux activités d' (de) (ré)assurance	(334)	4			(330)
<b>TOTAL</b>	<b>(3 534)</b>	<b>3 254</b>	<b>(550)</b>	<b>0</b>	<b>(830)</b>

### 12.12. Réductions de valeurs sur immobilisations corporelles et incorporelles

(en milliers d'EUR)	31/12/12	31/12/13
Placements immobiliers	0	(4 658)
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>(4 658)</b>

### 12.13. Provisions pour litiges juridiques

Aucun litige juridique important n'est à noter.  
C'est pourquoi aucune provision supplémentaire n'a été constituée en 2013.

### 12.14. Charges d'impôts

(en milliers d'EUR)	31/12/12	31/12/13
Impôts sur les bénéfices de l'exercice	(4 713)	(17 857)
Impôts différés de l'exercice <sup>(1)</sup>	(20 367)	(26 646)
<b>IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (A)</b>	<b>(25 080)</b>	<b>(44 503)</b>
Impôts sur les bénéfices des exercices précédents	464	103
Impôts différés des exercices précédents	(1 235)	18 433
Provisions pour litiges fiscaux		(60)
<b>AUTRES CHARGES D'IMPÔTS (B)</b>	<b>(771)</b>	<b>18 476</b>
<b>TOTAL (A)+(B)<sup>(1)</sup></b>	<b>(25 851)</b>	<b>(26 027)</b>

(1) Les chiffres au 31/12/2012 ont été adaptés à la suite de l'amendement de la norme IAS 19.

## 1. Taux effectif d'imposition sur les bénéfices des sociétés

Le taux normal d'imposition applicable en Belgique pour 2012 et 2013 est de 33,99 %. La différence entre ces deux tarifs peut s'analyser comme suit :

Le taux d'imposition effectif de Belfius Insurance était respectivement de 23,1 % et 18,8 % pour 2012 et 2013.

(en milliers d'EUR)	31/12/12	31/12/13
<b>RÉSULTAT NET AVANT IMPÔT<sup>(1)</sup></b>	<b>111 311</b>	<b>238 519</b>
Bénéfices et pertes des sociétés comptabilisées selon la méthode de mise en équivalence	2 663	2 367
<b>BASE DE L'IMPÔT</b>	<b>108 648</b>	<b>236 152</b>
Taux d'impôt (légal)	33,99 %	33,99 %
<b>CHARGE FISCALE UTILISANT LE TAUX LÉGAL</b>	<b>36 929</b>	<b>80 268</b>
Effet des taux d'imposition dans les autres pays <sup>(1)</sup>	(2 693)	(4 890)
Effet fiscal de produits non taxables <sup>(2)</sup>	(39 476)	(35 980)
Effet fiscal des charges non déductibles <sup>(3)</sup>	31 056	7 099
Effet fiscal d'utilisation des pertes fiscales	(1 701)	0
Effet fiscal d'un changement de taux d'imposition	28	(335)
Éléments imposés à un taux réduit		(6 037)
Autre augmentation (diminution) dans la charge d'impôt légale	(1 394)	2 575
Prélèvement étranger	2 331	1 803
<b>IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT DE L'EXERCICE<sup>(1)</sup></b>	<b>25 080</b>	<b>44 503</b>
Base de l'impôt	108 648	236 152
<b>TAUX D'IMPOSITION EFFECTIF</b>	<b>23,1 %</b>	<b>18,8 %</b>

(1) Les chiffres au 31/12/2012 ont été adaptés à la suite de l'amendement de la norme IAS 19.

(2) Principalement les plus-values de réalisation sur les actions, RDT et IND déduits.

(3) Principalement les dépenses non admises et les moins-values sur actions.

## 2. Contribution au Trésor public belge

Belfius Insurance a versé pour les exercices comptables 2012-2013, outre l'impôt des sociétés mentionné ci-dessus, respectivement environ EUR 72 et 73 millions sous la forme de diverses contributions et impôts.

### Contributions versées au Trésor public belge – autres que l'impôt des sociétés

(en milliers d'EUR)	31/12/12	31/12/13
Contribution spécifique du secteur financier	19 721	19 747
Sécurité sociale – ONSS (contribution de l'employeur)	18 130	21 577
TVA non déductible	10 342	11 335
Précompte immobilier	4 863	2 718
Impôts locaux et régionaux	1 863	2 428
Autres impôts	16 773	15 525
<b>TOTAL</b>	<b>71 692</b>	<b>73 330</b>

## XIII. Notes sur l'exposition au risque

(Certains totaux peuvent différer en raison des arrondis.)

Comme requis par la norme IFRS 7 § 34, les notes sont basées sur l'information fournie en interne aux principaux dirigeants de l'entité.

Pour de plus amples informations sur le fonctionnement de la gestion du risque, il est fait référence au chapitre y afférent dans le rapport de gestion. Ce chapitre aborde également la sensibilité des différents risques financiers.

### 13.1. Juste Valeur

#### 1. Composition de la juste valeur

Conformément aux règles d'évaluation, la juste valeur de certaines rubriques correspond à la valeur comptable. Pour les actifs et passifs bancaires (*repo* et *reverse repo* inclus) d'une durée inférieure à 1 an, la juste valeur est proche de la valeur comptable.

Pour la détermination de la juste valeur et les hypothèses utilisées, nous nous référons aux règles d'évaluation.

#### A. Juste valeur des actifs

(en milliers d'EUR)	31/12/12			31/12/13		
	Valeur comptable	Juste valeur	Différence	Valeur comptable	Juste valeur	Différence
Prêts et créances auprès des établissements de crédit	1 036 514	1 032 130	(4 384)	873 286	876 655	3 368
Prêts hypothécaires et autres prêts	6 346 915	6 630 651	283 736	6 782 084	7 226 839	444 754
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	0	0	0	0	0	0
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le compte de résultats	3 458 524	3 458 524	0	3 647 131	3 647 131	0
Actifs financiers disponibles à la vente	14 497 325	14 497 325	0	13 522 638	13 522 638	0
Investissements détenus jusqu'à leur échéance	0	0	0	0	0	0
Immeubles de placement	408 835	410 508	1 673	416 301	455 342	39 041
Produits dérivés	4	4	0	5 958	5 958	0
Écarts d'évaluation de la couverture du risque d'intérêt d'un portefeuille	0	0	0	0	0	0
Actifs destinés à la vente	0	0	0	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>25 748 117</b>	<b>26 029 142</b>	<b>281 025</b>	<b>25 247 398</b>	<b>25 734 562</b>	<b>487 164</b>

## B. Juste valeur des dettes

(en milliers d'EUR)	31/12/12			31/12/13		
	Valeur comptable	Juste valeur	Différence	Valeur comptable	Juste valeur	Différence
Dettes envers les établissements de crédit	2 232 931	2 232 931	0	1 925 074	1 925 074	0
Dépôts des clients	31 669	31 669	0	13 483	13 483	0
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	0	0	0	0	0	0
Passifs financiers désignés à la juste valeur par le compte de résultats	3 458 524	3 458 524	0	3 647 131	3 647 131	0
Produits dérivés	482	483	1	3 007	3 007	0
Écarts d'évaluation de la couverture du risque d'intérêt d'un portefeuille	0	0	0	0	0	0
Dettes représentées par un titre	0	0	0	0	0	0
Emprunts subordonnés	404 350	440 280	35 930	409 064	477 398	68 334
Passifs du groupe ayant été cédés			0			0
<b>TOTAL</b>	<b>6 127 956</b>	<b>6 163 887</b>	<b>35 931</b>	<b>5 997 759</b>	<b>6 066 093</b>	<b>68 334</b>

## 2. Analyse de la juste valeur des instruments financiers

Pour une description de la méthode appliquée pour la répartition dans les différents niveaux, nous nous référons aux règles d'évaluation.

Le niveau 1 comprend les instruments pour lesquels il existe des prix observables, tels que des actions cotées et des obligations suffisamment liquides. Les prêts et créances repris au niveau 1 concernent des actifs reclassés dont le marché est redevenu suffisamment liquide.

Pour les instruments de niveau 2, la juste valeur se base sur d'autres éléments que les prix cotés qui sont directement (c.-à-d. en tant que prix) ou indirectement (c.-à-d. déduits des prix) observables. Le niveau 3 se compose principalement des instruments suivants : *reverse repo*, dépôts à terme, certificats de dépôt et MBS

Le niveau 3 comprend les instruments financiers pour lesquels la valeur de marché se base sur des techniques d'évaluation dont les données sous-jacentes ne sont pas toujours observables ou pour lesquels le modèle de valorisation n'a pas encore été approuvé. La valorisation de ces positions est régulièrement vérifiée par le biais d'une analyse des nouvelles transactions et d'une comparaison avec les prix de contreparties. Le niveau 3 comporte des instruments tels que les prêts hypothécaires, CDO/CLO, CMS et les prêts octroyés aux autorités locales et régionales.

Le département « Market Risk » de Belfius Banque détermine le niveau de la juste valeur pour chaque transaction. Vu que ce département dispose de toutes les données du marché, il possède l'expertise nécessaire en matière d'observabilité et il a une vision claire du statut de validation et de la fiabilité des modèles utilisés.

Si la valeur des instruments financiers se base sur des techniques d'évaluation qui utilisent des données de marché qui ne sont pas directement observables, des hypothèses alternatives peuvent avoir un impact sur les fonds propres et le résultat.

Instrument financier	Données non observables	Hypothèse alternative	Impact
Obligations illiquides	Credit spread	-10 pb	+7,3

Des transferts entre les niveaux de valorisation peuvent se produire si l'observabilité des données a subi un changement, si l'observabilité de l'instrument même a changé ou si un modèle est validé. Les transferts au niveau 1 s'expliquent par le fait que le marché est devenu plus liquide et par un changement de la méthodologie appliquée pour valoriser les obligations.

L'évolution des instruments de niveau 3 peut s'expliquer par les facteurs suivants :

- vu l'évolution de l'activité sur les marchés et la disponibilité croissante de prix du marché ou du consensus, Belfius Insurance est passée de valorisations *Mark-to-Model*, qui utilisent des données non observables, à des valorisations avec des données plus observables, ce qui entraîne un glissement du niveau 3 au niveau 2 pour un certain nombre de transactions ;
- la poursuite de la réduction de certaines positions ; et
- une forte amélioration de la liquidité pour certains produits et marchés.

## A. Actifs

(en milliers d'EUR)	31/12/12				31/12/13			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Prêts et créances					715 104	1 012 907	6 375 482	8 103 493
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le compte de résultats - actions	2 709 825			2 709 825	2 752 134			2 752 134
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le compte de résultats - autres instruments	748 699			748 699	894 997			894 997
Actifs financiers disponibles à la vente - obligations	9 549 248	1 062 514	2 972 746	13 584 508	11 135 704	424 394	906 112	12 466 210
Actifs financiers disponibles à la vente - actions	809 831		102 986	912 817	986 108		70 320	1 056 428
Produits dérivés		4		4	5 954		4	5 958
<b>TOTAL</b>	<b>13 817 603</b>	<b>1 062 518</b>	<b>3 075 732</b>	<b>17 955 853</b>	<b>16 490 001</b>	<b>1 437 301</b>	<b>7 351 918</b>	<b>25 279 220</b>

## B. Passifs

(en milliers d'EUR)	31/12/12				31/12/13			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Dettes envers les établissements de crédit				0	931	1 924 143		1 925 074
Dépôts des clients				0	8	13 475		13 483
Passifs désignés à la juste valeur par le compte de résultats		3 458 524		3 458 524	3 647 131			3 647 131
Produits dérivés		483		483	2 691		316	3 007
Dettes subordonnées				0		419 668	57 730	477 398
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>3 459 007</b>	<b>0</b>	<b>3 459 007</b>	<b>3 650 761</b>	<b>2 357 286</b>	<b>58 046</b>	<b>6 066 093</b>

## 3. Transfert entre le niveau 1 et 2 de la juste valeur

### A. Actifs

(en milliers d'EUR)	31/12/12		31/12/13	
	Du niveau 1 au niveau 2	Du niveau 2 au niveau 1	Du niveau 1 au niveau 2	Du niveau 2 au niveau 1
Actifs financiers disponibles à la vente - obligations	0	1 751 839	0	398 786
Actifs financiers disponibles à la vente - actions	0	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>1 751 839</b>	<b>0</b>	<b>398 786</b>

### B. Passifs

(en milliers d'EUR)	31/12/12		31/12/13	
	Du niveau 1 au niveau 2	Du niveau 2 au niveau 1	Du niveau 1 au niveau 2	Du niveau 2 au niveau 1
Passifs détenus à des fins de transaction	0	0	0	0
Passifs désignés à la juste valeur par le compte de résultats	0	0	0	0
Produits dérivés				
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

## 4. Réconciliation niveau 3

### A. Actifs

	Solde d'ouverture	Total des pertes et profits réalisés	Total des pertes et profits non réalisés	Total des pertes et profits non réalisés dans le résultat	Achats	Ventes	Règle-ments	Transferts en niveau 3	Sortie du niveau 3	31/12/12
(en milliers d'EUR)										
Actifs financiers disponibles à la vente - obligations	2 552 027	0	4 281	76 091	571 672	(324 552)		111 824	(18 597)	2 972 746
Actifs financiers disponibles à la vente - actions	86 740	0			16 258	(14)		2		102 986
<b>TOTAL</b>	<b>2 638 767</b>	<b>0</b>	<b>4 281</b>	<b>76 091</b>	<b>587 930</b>	<b>(324 566)</b>		<b>111 826</b>	<b>(18 597)</b>	<b>3 075 732</b>

	Solde d'ouverture	Total des pertes et profits réalisés	Total des pertes et profits non réalisés	Total des pertes et profits non réalisés dans le résultat	Achats	Ventes	Règle-ments	Transferts en niveau 3	Sortie du niveau 3	31/12/13
(en milliers d'EUR)										
Actifs financiers disponibles à la vente - obligations	2 972 746	0	(8 823)	(63 435)	466 477	(442 974)	(111 382)	285 334	(2 191 831)	906 112
Actifs financiers disponibles à la vente - actions	102 986	0	346	173	4 332	(31 417)	(4 536)	757	(2 321)	70 320
Produits dérivés	0	0						4		4
<b>TOTAL</b>	<b>3 075 732</b>	<b>0</b>	<b>(8 477)</b>	<b>(63 262)</b>	<b>470 808</b>	<b>(474 391)</b>	<b>(115 918)</b>	<b>286 095</b>	<b>(2 194 151)</b>	<b>976 436</b>

## B. Passifs

	Solde d'ouverture	Total des pertes et profits réalisés	Total des pertes et profits non réalisés	Total des pertes et profits non réalisés dans le résultat	Achats	Ventes	Règle-ments	Transferts en niveau 3	Sortie du niveau 3	31/12/12
(en milliers d'EUR)										
Produits dérivés										0
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

	Solde d'ouverture	Total des pertes et profits réalisés	Total des pertes et profits non réalisés	Total des pertes et profits non réalisés dans le résultat	Achats	Ventes	Règle-ments	Transferts en niveau 3	Sortie du niveau 3	31/12/13
(en milliers d'EUR)										
Produits dérivés								316		316
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>316</b>	<b>0</b>	<b>316</b>



## 13.2. Exposition aux risques de crédit

### 1. Actifs financiers douteux

Un actif financier est douteux lorsque la contrepartie n'honore pas un paiement à une date contractuellement due. Ceci est considéré contrat par contrat.

Ainsi, par exemple, si une contrepartie est en défaut de paiement des intérêts contractuellement dus à une date prévue, l'intégralité du contrat est considérée comme douteuse.

(en milliers d'EUR)	31/12/12			Valeur comptable des actifs financiers individuellement dépréciés, avant déduction des dépréciations spécifiques
	Actifs douteux mais non dépréciés			
	≤ 90 jours	> 90 jours ≤ 180 jours	> 180 jours	
Actifs financiers disponibles à la vente (titres à revenu variable)				106 158
Actifs financiers disponibles à la vente (à l'exclusion des titres à revenu variable)				48 728
Prêts et avances (au coût amorti)	329 424	23 812	30 975	17 635
Autres instruments financiers - au coût				6 416
<b>TOTAL</b>	<b>329 424</b>	<b>23 812</b>	<b>30 975</b>	<b>178 937</b>

(en milliers d'EUR)	31/12/13			Valeur comptable des actifs financiers individuellement dépréciés, avant déduction des dépréciations spécifiques
	Actifs douteux mais non dépréciés			
	≤ 90 jours	> 90 jours ≤ 180 jours	> 180 jours	
Actifs financiers disponibles à la vente (titres à revenu variable)	0	0	0	88 122
Actifs financiers disponibles à la vente (à l'exclusion des titres à revenu variable)	0	0	0	12 369
Prêts et avances (au coût amorti)	369 702	10 580	16 520	33 470
Autres instruments financiers - au coût	0	0	0	6 419
<b>TOTAL</b>	<b>369 702</b>	<b>10 580</b>	<b>16 520</b>	<b>140 380</b>

Les actifs douteux relèvent essentiellement des prêts hypothécaires.

Les réductions de valeur spécifiques sur les actifs financiers sont appliquées conformément aux règles d'évaluation décrites à la rubrique « Réduction de valeur des actifs financiers ».

### 2. Garanties et autres rehaussements de crédit obtenus par prise de possession des garanties détenues

Néant.

### 3. Réductions de valeur sur prêts et créances

	Au 1 <sup>er</sup> janvier 2012	Utilisation	Dotations	Reprises	Autres ajustements	Au 31 décembre 2012	Récupérations directement comptabilisées par le compte de résultats	Frais directement comptabilisés par le compte de résultats
(en milliers d'EUR)								
<b>RÉDUCTION DE VALEUR SPÉCIFIQUE SUR LES ACTIFS FINANCIERS ÉVALUÉS INDIVIDUELLEMENT OU COLLECTIVEMENT</b>	<b>(882 099)</b>	<b>825 000</b>	<b>(60 110)</b>	<b>58 701</b>	<b>(1 611)</b>	<b>(60 119)</b>	<b>489</b>	<b>(13 908)</b>
Prêts et créances auprès des établissements de crédit	(11 295)	17 305	(9 259)	184		(3 065)	489	(13 538)
Prêts hypothécaires et autres prêts	(709)	735	(1 613)	401	(1 611)	(2 796)		(370)
Actifs financiers disponibles à la vente	(870 095)	806 960	(49 238)	58 115		(54 258)		
<i>Dont instruments à revenu fixe</i>	<i>(849 057)</i>	<i>782 102</i>	<i>(7 018)</i>	<i>58 115</i>		<i>(15 858)</i>		
<i>Dont actions</i>	<i>(21 038)</i>	<i>24 858</i>	<i>(42 220)</i>	<i>0</i>		<i>(38 400)</i>		
<b>RÉDUCTION DE VALEUR COLLECTIVE</b>	<b>(33 927)</b>	<b>0</b>	<b>(8 976)</b>	<b>1 730</b>	<b>0</b>	<b>(41 173)</b>		
Prêts et créances auprès des établissements de crédit	(11 611)		(6 492)			(18 103)		
Prêts hypothécaires et autres prêts	(22 316)		(2 484)	1 730		(23 070)		
<b>TOTAL</b>	<b>(916 026)</b>	<b>825 000</b>	<b>(69 086)</b>	<b>60 431</b>	<b>(1 611)</b>	<b>(101 292)</b>	<b>489</b>	<b>(13 908)</b>

	Au 1 <sup>er</sup> janvier 2013	Utilisation	Dotations	Reprises	Autres ajustements	Au 31 décembre 2013	Récupérations directement comptabilisées par le compte de résultats	Frais directement comptabilisés par le compte de résultats
(en milliers d'EUR)								
<b>RÉDUCTION DE VALEUR SPÉCIFIQUE SUR LES ACTIFS FINANCIERS ÉVALUÉS INDIVIDUELLEMENT OU COLLECTIVEMENT</b>	<b>(60 119)</b>	<b>14 461</b>	<b>(2 874)</b>	<b>5 335</b>	<b>(5)</b>	<b>(43 202)</b>	<b>0</b>	<b>(550)</b>
Prêts et créances auprès des établissements de crédit	(3 065)	611		1 203		(1 251)		
Prêts hypothécaires et autres prêts	(2 796)	1 010	(3 200)	426	(5)	(4 566)		(550)
Actifs financiers disponibles à la vente	(54 258)	12 840	326	3 706		(37 385)		
<i>Dont instruments à revenu fixe</i>	<i>(15 858)</i>	<i>1 988</i>	<i>7 187</i>	<i>3 706</i>		<i>(2 977)</i>		
<i>Dont actions</i>	<i>(38 400)</i>	<i>10 852</i>	<i>(6 861)</i>			<i>(34 408)</i>		
<b>RÉDUCTION DE VALEUR COLLECTIVE</b>	<b>(41 173)</b>	<b>0</b>	<b>(1 984)</b>	<b>19 645</b>	<b>0</b>	<b>(23 511)</b>		
Prêts et créances auprès des établissements de crédit	(18 103)			14 624		(3 479)		
Prêts hypothécaires et autres prêts	(23 070)		(1 984)	5 022		(20 032)		
<b>TOTAL</b>	<b>(101 292)</b>	<b>14 461</b>	<b>(4 858)</b>	<b>24 980</b>	<b>(5)</b>	<b>(66 713)</b>	<b>0</b>	<b>(550)</b>

#### 4. Risque de crédit sur les prêts désignés à la juste valeur par le compte de résultats

Néant.

#### 5. Risque de crédit pour les passifs financiers désignés à la juste valeur par le compte de résultats

Néant.

### 13.3. Instruments de garantie

#### 1. Actifs reçus en garantie pouvant être vendus ou redonnés en garantie

Nature des actifs reçus à titre de garantie	Garanties reçues au 31 décembre 2012		Garanties reçues au 31 décembre 2013	
	Juste valeur des garanties détenues	Juste valeur des garanties vendues ou redonnées en garantie	Juste valeur des garanties détenues	Juste valeur des garanties vendues ou redonnées en garantie
(en milliers d'EUR)				
Actions	0	0	0	0
Instruments de dette	3 336 095	0	1 944 281	0
Prêts et créances	0	0	0	0
Cash collatéraux	0	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>3 336 095</b>	<b>0</b>	<b>1 944 281</b>	<b>0</b>

Les garanties sont obtenues dans le cadre des activités de cession-rétrocession et de prêts d'obligations.

#### 2. Actifs financiers apportés en garantie

	Valeur comptable des actifs financiers apportés en garantie au 31 décembre 2012		Valeur comptable des actifs financiers apportés en garantie au 31 décembre 2013	
	Pour des passifs	Pour des passifs éventuels	Pour des passifs	Pour des passifs éventuels
(en milliers d'EUR)				
Actifs financiers apportés en garantie	2 578 455	0	1 858 840	0

Ce tableau donne un aperçu des actifs financiers rapportés en garantie dans le cadre des activités de cession-rétrocession.

#### 3. Actifs financiers transférés qui ne sont pas intégralement décomptabilisés

	31/12/12				
	Valeur comptable des actifs transférés	Valeur comptable des passifs associés	Passifs qui ont droit de recours sur l'actif transféré		
			Juste valeur des actifs transférés	Juste valeur des passifs associés	Position nette
(en milliers d'EUR)					
Prêts et créances auprès des établissements de crédit	0	0	0	0	0
Prêts et créances auprès la clientèle	164 413	174 199	0	0	0
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	0	0	0	0	0
Actifs financiers disponibles à la vente	2 230 271	2 008 346	0	0	0
Actifs financiers désignés à la juste valeur	0	0	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>2 394 684</b>	<b>2 182 545</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

	31/12/13				
	Valeur comptable des actifs transférés	Valeur comptable des passifs associés	Passifs qui ont droit de recours sur l'actif transféré		
			Juste valeur des actifs transférés	Juste valeur des passifs associés	Position nette
(en milliers d'EUR)					
Prêts et créances auprès des établissements de crédit					0
Prêts et créances auprès de la clientèle	54 200	36 977	0	0	0
Actifs financiers détenus à des fins de transaction					0
Actifs financiers disponibles à la vente	2 257 182	1 853 840	0	0	0
Actifs financiers désignés à la juste valeur					
<b>TOTAL</b>	<b>2 311 382</b>	<b>1 890 817</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

Ce tableau donne un aperçu des actifs financiers transférés et les passifs qui y sont associés. Étant donné que la quasi-totalité des risques et avantages ne sont pas transférés, ces actifs restent comptabilisés au bilan de Belfius Insurance. Les activités de cession-rétrocession sont reprises dans le tableau.

#### Activités de cession-rétrocession

Belfius Insurance utilise les conventions de cession-rétrocession comme instrument de financement par lequel des titres sont vendus à une contrepartie sur le marché en échange de liquidités et sont rachetés à terme. Les conventions de cession-rétrocession sont conclues aux conditions générales d'application dans le « *Global Master Repurchase Agreement* ».

Dans ce type de transaction, le recours de la contrepartie n'est pas limité à l'actif transféré : la contrepartie conserve le droit sur la totalité de la dette. En conséquence, les colonnes « Montant des passifs qui ont droit de recours sur l'actif transféré » ne sont pas d'application.

Les contreparties à la transaction sont soumises au processus d'examen du risque de crédit décrit dans le rapport de gestion. Les actifs financiers transférés restent comptabilisés au bilan car Belfius Insurance en conserve la plupart des risques et avantages. Les liquidités obtenues dans le cadre de ces transactions sont reconnues comme des dettes.

## 13.4. Risque de taux d'intérêt : répartition par échéance jusqu'à la prochaine date de refixation des taux d'intérêt

(Certains totaux peuvent différer en raison des arrondis.)

### 1. 2012

#### A. Actif

(en milliers d'EUR)	31/12/12									
	À vue et directement exigible	Moins de 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Échéance indéterminée	Intérêts courus	Ajustement à la juste valeur	Réduction de valeur	Total
Prêts et créances auprès des établissements de crédit	659 418	175 974	96 879	20 056	100 130		5 225		(21 168)	1 036 514
Prêts hypothécaires et autres prêts	272	470 086	123 251	211 462	5 516 199	10 826	40 685		(25 866)	6 346 915
Actifs financiers détenus à des fins de transaction										0
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le compte de résultats						3 457 881	643			3 458 524
Actifs financiers disponibles à la vente	9 420	383 220	785 989	2 622 109	8 243 131	833 320	277 648	1 396 746	(54 258)	14 497 325
Investissements détenus jusqu'à leur échéance										0
Immeubles de placement						408 835				408 835
Produits dérivés							4			4
Écarts d'évaluation de la couverture du risque d'intérêt d'un portefeuille										0
Actifs destinés à la vente										0
<b>TOTAL</b>	<b>669 110</b>	<b>1 029 280</b>	<b>1 006 119</b>	<b>2 853 627</b>	<b>13 859 460</b>	<b>4 710 862</b>	<b>324 205</b>	<b>1 396 746</b>	<b>(101 292)</b>	<b>25 748 117</b>

## B. Dettes

(en milliers d'EUR)	31/12/12							Ajustement à la juste valeur	Total
	À vue et directement exigible	Moins de 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Échéance indéterminée	Intérêts courus		
Dettes envers les établissements de crédit	4 024	1 154 553	1 036 254	17 475	20 079		546		2 232 931
Dépôts des clients	717		3 207	9 609		18 136			31 669
Passifs financiers détenus à des fins de transaction									0
Passifs financiers désignés à la juste valeur par le compte de résultats						3 458 524			3 458 524
Produits dérivés							115	368	483
Écarts d'évaluation de la couverture du risque d'intérêt d'un portefeuille									0
Dettes représentées par un titre									0
Emprunts subordonnés					181 000	212 768	10 582		404 350
Passifs du groupe ayant été cédés									0
<b>TOTAL</b>	<b>4 741</b>	<b>1 154 553</b>	<b>1 039 461</b>	<b>27 084</b>	<b>201 079</b>	<b>3 689 428</b>	<b>11 243</b>	<b>368</b>	<b>6 127 957</b>

## C. Position nette

(en milliers d'EUR)	31/12/12					
	À vue et directement exigible	Moins de 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Échéance indéterminée
Gap de sensibilité du bilan	664 369	(125 273)	(33 342)	2 826 543	13 658 381	1 021 434

## 2. 2013

## A. Actif

	31/12/13									
	À vue et directement exigible	Moins de 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Échéance indéterminée	Intérêts courus	Ajustement à la juste valeur	Réduction de valeur	Total
(en milliers d'EUR)										
Prêts et créances auprès des établissements de crédit	370 887	318 054	22 844	133 217	32 047		967		(4 730)	873 286
Prêts hypothécaires et autres prêts	3	320 325	111 225	256 167	6 027 257	51 811	39 894		(24 598)	6 782 084
Actifs financiers détenus à des fins de transaction										0
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le compte de résultats						3 647 131				3 647 131
Actifs financiers disponibles à la vente	0	898 246	813 941	2 191 942	7 400 860	971 328	246 266	1 037 441	(37 385)	13 522 638
Investissements détenus jusqu'à leur échéance										0
Immeubles de placement						416 301				416 301
Produits dérivés							4	5 954		5 958
Écarts d'évaluation de la couverture du risque d'intérêt d'un portefeuille										0
Actifs destinés à la vente										0
<b>TOTAL</b>	<b>370 890</b>	<b>1 536 625</b>	<b>948 010</b>	<b>2 581 326</b>	<b>13 460 164</b>	<b>5 086 570</b>	<b>287 131</b>	<b>1 043 395</b>	<b>(66 713)</b>	<b>25 247 398</b>

## B. Dettes

(en milliers d'EUR)	31/12/13								Total
	À vue et directement exigible	Moins de 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Échéance indéterminée	Intérêts courus	Ajustement à la juste valeur	
Dettes envers les établissements de crédit		969 898	802 298	134 687	16 953		1 239		1 925 074
Dépôts des clients		507	3 464	8 588	925				13 483
Passifs financiers détenus à des fins de transaction									0
Passifs financiers désignés à la juste valeur par le compte de résultats						3 647 131			3 647 131
Produits dérivés							149	2 858	3 007
Écarts d'évaluation de la couverture du risque d'intérêt d'un portefeuille									0
Dettes représentées par un titre									0
Emprunts subordonnés					181 000	212 768	15 296		409 064
Passifs du groupe ayant été cédés									0
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>970 405</b>	<b>805 761</b>	<b>143 275</b>	<b>198 877</b>	<b>3 859 899</b>	<b>16 684</b>	<b>2 858</b>	<b>5 997 759</b>

## C. Position nette

(en milliers d'EUR)	31/12/13					
	À vue et directement exigible	Moins de 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Échéance indéterminée
Gap de sensibilité du bilan	370 890	566 220	142 249	2 438 051	13 261 287	1 226 671



## 13.5. Risque de change

(en milliers d'EUR)	31/12/12				
	EUR	Autres devises de l'UE	USD	Autres	Total
Total actif <sup>(1)</sup>	25 860 108	289 179	28 133	9 095	26 186 515
Total dettes <sup>(1)</sup>	26 073 932	64 410	28 399	19 773	26 186 515
<b>POSITION NETTE AU BILAN</b>	<b>(213 824)</b>	<b>224 768</b>	<b>(266)</b>	<b>(10 678)</b>	<b>0</b>
Hors bilan - à recevoir	0	0	0	0	0
Hors bilan - à livrer	0	0	0	0	0
<b>POSITION NETTE AU HORS-BILAN</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>POSITION NETTE</b>	<b>(213 824)</b>	<b>224 768</b>	<b>(266)</b>	<b>(10 678)</b>	<b>0</b>

(1) Les chiffres au 31/12/2012 ont été adaptés à la suite de l'amendement de la norme IAS 19.

(en milliers d'EUR)	31/12/13				
	EUR	Autres devises de l'UE	USD	Autres	Total
Total actif	25 591 182	175 395	25 693	3 109	25 795 378
Total dettes	25 759 589	7 676	25 586	2 527	25 795 378
<b>POSITION NETTE AU BILAN</b>	<b>(168 407)</b>	<b>167 719</b>	<b>106</b>	<b>582</b>	<b>0</b>
Hors bilan - à recevoir	0	0	0	0	0
Hors bilan - à livrer	0	0	0	0	0
<b>POSITION NETTE AU HORS-BILAN</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>POSITION NETTE</b>	<b>(168 407)</b>	<b>167 719</b>	<b>106</b>	<b>582</b>	<b>0</b>

## 13.6. Compensation

	31/12/12					
	(a)	(b)	(c) = (a) - (b)	(d)		(e) = (c) - (d)
	Montants non compensés au bilan					
Actifs financiers sujets à des accords de compensation exécutoires ou autres accords similaires	Montants bruts d'actifs financiers comptabilisés	Montants bruts de passifs financiers compensés comptabilisés	Montants nets d'actifs financiers présentés dans le bilan	(d) (i) Instruments financiers	(d) (ii) Collatéral (titres +cash) reçu	Montant net
Dérivés avec des accords de compensation	4	0	4	0	0	4
Reverse repos (titres achetés avec un engagement de revente) avec des accords de compensation	70 606	0	70 606	0	70 605	0
<b>TOTAL</b>	<b>70 609</b>	<b>0</b>	<b>70 609</b>	<b>0</b>	<b>70 605</b>	<b>4</b>

	31/12/13					
	(a)	(b)	(c) = (a) - (b)	(d)		(e) = (c) - (d)
	Montants non compensés au bilan					
Actifs financiers sujets à des accords de compensation exécutoires ou autres accords similaires	Montants bruts d'actifs financiers comptabilisés	Montants bruts de passifs financiers compensés comptabilisés	Montants nets d'actifs financiers présentés dans le bilan	(d) (i) Instruments financiers	(d) (ii) Collatéral (titres +cash) reçu	Montant net
Dérivés avec des accords de compensation	4	0	4	0	0	4
Reverse repos (titres achetés avec un engagement de revente) avec des accords de compensation	355 191	0	355 191	0	352 961	2 230
<b>TOTAL</b>	<b>355 195</b>	<b>0</b>	<b>355 195</b>	<b>0</b>	<b>352 961</b>	<b>2 234</b>

	31/12/12					
	(a)	(b)	(c) = (a) - (b)	(d)		(e) = (c) - (d)
	Montants bruts d'actifs financiers comptabilisés	Montants bruts de passifs financiers compensés comptabilisés	Montants nets d'actifs financiers présentés dans le bilan	Montants non compensés au bilan		Montant net
(d) (i) Instruments financiers				(d) (ii) Collatéral (titres +cash) reçu		
Passifs financiers sujets à des accords de compensation exécutoires ou autres accords similaires						
Dérivés avec des accords de compensation	482	0	482	0	0	482
Repos avec des accords de compensation	2 182 545	0	2 182 545	0	2 163 477	19 068
<b>TOTAL</b>	<b>2 183 027</b>	<b>0</b>	<b>2 183 027</b>	<b>0</b>	<b>2 163 477</b>	<b>19 550</b>

	31/12/13					
	(a)	(b)	(c) = (a) - (b)	(d)		(e) = (c) - (d)
	Montants bruts d'actifs financiers comptabilisés	Montants bruts de passifs financiers compensés comptabilisés	Montants nets d'actifs financiers présentés dans le bilan	Montants non compensés au bilan		Montant net
(d) (i) Instruments financiers				(d) (ii) Collatéral (titres +cash) reçu		
Passifs financiers sujets à des accords de compensation exécutoires ou autres accords similaires						
Dérivés avec des accords de compensation	316	0	316	0	0	316
Repos avec des accords de compensation	1 890 817	0	1 890 817	0	1 888 190	2 626
<b>TOTAL</b>	<b>1 891 133</b>	<b>0</b>	<b>1 891 133</b>	<b>0</b>	<b>1 888 190</b>	<b>2 943</b>

# Belfius Assurances SA

## Rapport du commissaire à l'assemblée générale sur les comptes consolidés clôturés le 31 décembre 2013

Aux actionnaires

Conformément aux dispositions légales, nous vous faisons rapport dans le cadre de notre mandat de commissaire. Ce rapport inclut notre rapport sur les comptes consolidés, ainsi que notre rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires. Ces comptes consolidés comprennent le bilan consolidé clôturé le 31 décembre 2013, le compte de résultats consolidé, la variation des fonds propres consolidés, l'état consolidé du résultat global et le tableau des flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clôturé à cette date, ainsi que le résumé des principales méthodes comptables et les autres notes explicatives.

### Rapport sur les comptes consolidés - Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de Belfius Assurances SA (la « société ») et de ses filiales (conjointement le « groupe »), établis en conformité avec les normes internationales d'information financière (International Financial Reporting Standards - IFRS) telles qu'adoptées par l'Union européenne et les dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique. Le bilan consolidé mentionné s'élève à EUR 25 795 378 (000) et le bénéfice consolidé (part du groupe) de l'exercice s'élève à EUR 212 413 (000).

### Responsabilité du conseil d'administration relative à l'établissement des comptes consolidés

Le conseil d'administration est responsable de l'établissement de comptes consolidés donnant une image fidèle conformément aux normes internationales d'information financière telles qu'adoptées par l'Union européenne et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique, ainsi que de la mise en place du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

### Responsabilité du commissaire

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes consolidés sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (International Standard on Auditing - ISA). Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux exigences déontologiques ainsi que de planifier et de réaliser l'audit en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants repris et les informations fournies dans les comptes consolidés. Le choix des procédures mises en œuvre, y compris l'évaluation des risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, relève du jugement du commissaire. En procédant à cette évaluation des risques, le commissaire prend en compte le contrôle interne du groupe relatif à l'établissement de comptes consolidés donnant une image fidèle, cela afin de définir des procédures d'audit appropriées selon les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe. Un audit consiste également à apprécier le caractère approprié des méthodes comptables retenues, le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le conseil d'administration, et la présentation d'ensemble des comptes consolidés. Nous avons obtenu des préposés du groupe et du conseil d'administration les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

### Opinion sans réserve

À notre avis, les comptes consolidés de Belfius Assurances SA donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière du groupe au 31 décembre 2013, ainsi que de ses résultats et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clôturé à cette date, conformément aux normes internationales d'information financière telles qu'adoptées par l'Union européenne et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.

## Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Le conseil d'administration est responsable de l'établissement et du contenu du rapport de gestion sur les comptes consolidés.

Dans le cadre de notre mandat et conformément à la norme belge complémentaire aux normes internationales d'audit applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans tous les aspects significatifs, le respect de certaines obligations légales et réglementaires. Sur cette base, nous faisons la déclaration complémentaire suivante qui n'est pas de nature à modifier la portée de notre opinion sur les comptes consolidés :

- Le rapport de gestion sur les comptes consolidés traite des informations requises par la loi, concorde avec les comptes consolidés et ne comprend pas d'incohérences significatives par rapport aux informations dont nous avons eu connaissance dans le cadre de notre mandat.

Diegem, le 28 mars 2014

### Le commissaire

---

DELOITTE Reviseurs d'Entreprises  
SC s.f.d. SCRL  
Représentée par

Bernard De Meulemeester  
Dirk Vlaminckx

---

# Informations complémentaires

## Données générales de Belfius Insurance

**Dénomination sociale**

Belfius Insurance SA

**Contact**

Tél : + 32 2 286 76 11

**Adresse postale générale**

Avenue Galilée 5  
1210 Bruxelles

**Numéro d'entreprise**

RPM Bruxelles TVA BE 0405.764.064

Entreprise d'assurances agréée sous le  
numéro 0037



## Contact

Vous souhaitez plus d'informations sur Belfius Insurance ? Envoyez un mail à [communication@belfius-insurance.be](mailto:communication@belfius-insurance.be).

Vous pouvez également nous joindre au +32 2 286 76 11 du lundi au vendredi de 8h30 à 17h.

Vous pouvez bien entendu nous suivre également sur :

 [LinkedIn.com/company/belfius-insurance](https://www.linkedin.com/company/belfius-insurance)  
ou [www.belfius-insurance.be](http://www.belfius-insurance.be)